

BURKINA FASO
La Patrie ou la Mort, Nous Vaincrons !



**MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT DE BASE, DE L'ALPHABETISATION ET
DE LA PROMOTION DES LANGUES NATIONALES**



AVANT-PROJET DE BUDGET PROGRAMME 2026-2028

Juillet 2025

1

SOMMAIRE

SOMMAIRE.....	2
Message du Ministre	5
INTRODUCTION	6
I. POLITIQUE DU MINISTÈRE (PRECIS STRATEGIQUE)	7
II. PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DES CREDITS DU MINISTÈRE	12
CONTENU DES PROGRAMMES.....	18
LE PROGRAMME 058 « ACCÈS À L'ÉDUCATION FORMELLE »	18
I. PRESENTATION DU PROGRAMME 058 « ACCÈS À L'ÉDUCATION FORMELLE »	19
II. PRESENTATION DES CREDITS DU PROGRAMME 058	29
III. PLAFOND D'EMPLOI ET JUSTIFICATION DES COUTS DU PROGRAMME 058.....	35
LE PROGRAMME 059 « QUALITÉ DE L'ÉDUCATION FORMELLE ».....	41
I. PRESENTATION DU PROGRAMME 058 « ACCÈS À L'ÉDUCATION FORMELLE »	42
II. PRESENTATION DES CREDITS DU PROGRAMME 059	53
III. PLAFOND D'EMPLOI ET JUSTIFICATION DES COUTS DU PROGRAMME 059.....	57
LE PROGRAMME 060 « EDUCATION NON FORMELLE ET PROMOTION DES LANGUES NATIONALES ».....	62
I. PRESENTATION DU PROGRAMME 060 « EDUCATION NON FORMELLE ET PROMOTION DES LANGUES NATIONALES»	63
II. PRESENTATION DES CREDITS DU PROGRAMME 060	72
III. PLAFOND D'EMPLOI ET JUSTIFICATION DES COUTS DU PROGRAMME 060.....	76
LE PROGRAMME 160 « EVALUATION ET CERTIFICATION DANS L'EDUCATION FORMELLE ET NON FORMELLE »	81
I. PRESENTATION DU PROGRAMME 160 « EVALUATION ET CERTIFICATION DANS L'EDUCATION FORMELLE ET NON FORMELLE »	82
II. PRESENTATION DES CREDITS DU PROGRAMME 160	88

AVANT-PROJET DE BUDGET 2026-2028**MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT DE BASE, DE L'ALPHABETISATION ET DE LA PROMOTION DES LANGUES NATIONALES**

III. PLAFOND D'EMPLOI ET JUSTIFICATION DES COUTS DU PROGRAMME 160.....	91
LE PROGRAMME 161 « AMELIORATION DES CONDITIONS D'ENSEIGNEMENT ET DE LA VIE SCOLAIRE »	95
I. PRESENTATION DU PROGRAMME 161 « AMELIORATION DES CONDITIONS D'ENSEIGNEMENT ET DE LA VIE SCOLAIRE »	96
II. PRESENTATION DES CREDITS DU PROGRAMME 161	105
IV. La synthèse des coûts du programme 161 par nature de dépense (en milliers F CFA)	105
LE PROGRAMME 061 « PILOTAGE ET SOUTIEN AUX SERVICES DU MINISTÈRE	113
I. PRESENTATION DU PROGRAMME 061 « PILOTAGE ET SOUTIEN AUX SERVICES DU MINISTÈRE ».....	114
II. PRESENTATION DES CREDITS DU PROGRAMME 061	121
III. PLAFOND D'EMPLOI ET JUSTIFICATION DES COUTS DU PROGRAMME 061.....	127
V. III.4. Les dépenses d'investissements exécutés par l'Etat	129
LE PROGRAMME 126 « SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT DE L'ÉDUCATION DE BASE ».....	132
I. PRESENTATION DU PROGRAMME 126 « SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT DE L'ENSEIGNEMENT DE BASE »	133
II. PRESENTATION DES CREDITS DU PROGRAMME 126	136

**DOCUMENT DE PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DES DÉPENSES (DPPD) 2026-2028
DU MEBAPLN**

Message du Ministre

L'élaboration des projets annuels de performance (PAP) 2026-2028 des programmes budgétaires du Ministère de l'Enseignement de Base, de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues nationales (MEBAPLN) intervient dans un contexte national marqué entre autres par la persistance du défi sécuritaire et l'application des mesures de réduction du train de vie de l'Etat dans l'optique de prise en charge des opérations de reconquête du territoire national.

En dépit de ce contexte difficile, le ministère de l'Enseignement de base poursuivra la mise en œuvre des actions de réformes structurantes centrées sur le développement de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de la promotion des langues nationales conformément à la volonté politique des plus hautes autorités et aux objectifs stratégiques énoncés dans le Plan d'Action pour la Stabilisation et le Développement (PA-SD).

Dans cette dynamique, plusieurs actions de réformes constituant les axes forts de la politique du département ont été initiées. Au nombre de ses actions, on peut retenir entre autres l'initiation aux métiers dans l'enseignement primaire, la digitalisation des manuels scolaires, le développement de l'éducation préscolaire, l'introduction de l'anglais dans l'enseignement primaire, l'introduction des langues nationales et des TIC dans l'éducation préscolaire et l'enseignement primaire, etc.

La mise en œuvre des réformes déjà amorcées conjuguée avec l'initiative présente pour une éducation de Qualité (IPEQ) devrait permettre de disposer d'un système éducatif de qualité, accessible et plus résilient au profit de toutes les couches de notre société dans la perspective d'une participation inclusive au développement économique et social du pays.

Aussi, nos actions au quotidien doivent contribuer à rendre opérationnelle la vision holistique et intégrée du système éducatif avec la prise en compte des aspirations réelles des populations. Cela passe nécessairement par une synergie d'actions entre les différents acteurs et partenaires de l'éducation. C'est pourquoi, j'invite toutes les parties prenantes, et particulièrement les responsables des programmes budgétaires, à jouer, chacun en ce qui le concerne, le rôle qui est le sien. De ce fait, le dialogue de gestion au sein des programmes budgétaires doit être entretenu en permanence afin d'atteindre les résultats escomptés au terme de la programmation 2026-2028.

Jacques Sosthène DINGARA

Officier de l'Ordre de l'Etalon

INTRODUCTION

L'éducation est un levier essentiel pour le développement d'un pays. C'est pourquoi le Burkina Faso, depuis son indépendance, manifeste un intérêt particulier pour ce secteur. Dans cette dynamique, le pays s'est résolument engagé dans la recherche d'une éducation de qualité pour tous les burkinabé conformément à la vision lancée en 1990 à Jomtien, renouvelée à Dakar en 2000 et réaffirmée à travers la Déclaration d'Incheon « Education 2030 : vers une éducation inclusive et équitable de qualité et un apprentissage tout au long de la vie pour tous ».

Au titre des engagements internationaux, le Burkina Faso a manifesté son adhésion :

- aux Objectifs de Développement Durable (ODD) dont le N°4 vise à « assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie » ;
- aux principes du Partenariat Mondial pour l'Education (PME) ;
- à la Déclaration d'Incheon « Education 2030 : vers une éducation inclusive et équitable de qualité et un apprentissage tout au long de la vie pour tous. » ;
- à la « Stratégie continentale pour l'éducation 2016-2025 (CESA 16- 25) » de l'Union Africaine qui vise à donner à chaque partie prenante de l'éducation, la possibilité de participer à son meilleur niveau au développement de l'éducation et de la formation technique et professionnelle en Afrique ;
- à l'agenda 2063 de l'Union africaine : « Un cadre stratégique partagé pour une croissance inclusive et un développement durable et une stratégie globale pour optimiser l'utilisation des ressources de l'Afrique au profit de tous les Africains ».

Au plan national, les principaux engagements sont déclinés à travers les référentiels ci-après :

- la constitution du 02 juin 1991 qui reconnaît, en son article 18, l'éducation comme un droit social et culturel ;
- la loi 013-2007 /AN du 30 juillet 2007 portant loi d'orientation de l'éducation qui affirme le droit à l'éducation de tous les burkinabé ;
- le Plan sectoriel de l'Education et de la Formation (PSEF) qui oriente les actions selon une vision holistique du système, dans la perspective d'assurer une meilleure régulation des flux d'élèves et d'apprenants à tous les niveaux ;
- les stratégies infra-sectorielles portant sur des thématiques spécifiques au MEBAPLN ;
- la Politique nationale de Développement (PND) déclinée à travers le Plan d'Action pour la Stabilisation et le Développement (PA-SD) ;

Toutes ces options sous-tendent la vision qui fait de l'éducation et la formation, des éléments fondamentaux des politiques destinées à promouvoir le développement économique et social de notre pays. Elles constituent des orientations pour l'élaboration des stratégies qui permettent de surmonter les nombreux défis liés notamment à la pauvreté des ménages, à l'austérité des zones rurales, à la qualité des apprentissages tant du domaine formel que non formel, à l'insuffisance des infrastructures éducatives, à l'insertion socio-professionnelle des sortants du système, sans oublier l'hydre terroriste.

Malgré ces efforts consentis en faveur de l'éducation, force est de reconnaître la persistance de nombreux défis relatifs à l'accès et à la qualité de l'éducation et à l'insertion socio professionnelle des sortants du système éducatif. En effet, les progrès en matière d'éducation et de formation n'assurent toujours pas au pays les capacités d'induire un véritable décollage économique et de le propulser dans la trajectoire d'un développement humain durable conformément à la vision des autorités du pays.

Les indicateurs de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'éducation non formelle demeurent en deçà des attentes. Cette situation peu reluisante commande que des dispositions soient prises afin de répondre aux aspirations légitimes de nos populations en matière d'éducation et de formation. Aussi, le présent budget programme du ministère est élaboré pour contribuer à l'atteinte des objectifs de développement quantitatif et qualitatif du système éducatif. Il devrait permettre de mettre en œuvre des activités identifiées et jugées mieux adaptées à l'effet d'accélérer la réalisation de l'éducation pour tous sur le moyen terme.

Aussi s'agit-il entre autres pour l'échéance 2028 de :

- réaliser un taux de préscolarisation de 8,9%, un taux brut d'admission (TBA) au primaire de 101,8% ;
- mettre en œuvre l'initiation aux métiers dans l'enseignement primaire ;
- d'améliorer les conditions d'enseignement et la vie scolaire ;
- réduire de façon significative la population d'analphabète à travers l'amélioration des principaux indicateurs de l'ENF.

Pour atteindre les objectifs visés et dans l'optique de renforcer les acquis des décennies précédentes, l'adoption de nouvelles stratégies et une gestion optimale des ressources s'imposent. L'approche budget programme qui fait de la gestion axée sur les résultats l'un de ses principes fondamentaux, reste un outil de gestion rationnelle intégrant harmonieusement les fonctions de planification, de programmation et de budgétisation. Ainsi, il constitue un instrument d'exécution des dépenses éducatives pour l'atteinte des objectifs fixés dans les différents référentiels de développement socio-économique du pays.

Le présent document du budget programme 2025-2027 s'articule autour des points suivants : (i) la politique du ministère, (ii) la programmation pluriannuelle des crédits du ministère, (iii) le contenu des programmes budgétaires et (iv) la justification des coûts des programmes budgétaires.

I. POLITIQUE DU MINISTÈRE (PRECIS STRATEGIQUE)

I.1 Le rappel de la mission du ministère

Aux termes du décret n°2024-1022/PRES/PM du 02/9/2024 portant attributions des membres du Gouvernement, le Ministre de l'Enseignement de Base, de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues nationales (MEBAPLN) assure la mise en œuvre et le suivi de la politique du Gouvernement en matière d'éducation préscolaire, d'enseignement primaire, d'éducation non formelle et de promotion des langues nationales.

A ce titre, il est chargé :

1) En matière d'éducation préscolaire et d'enseignement primaire :

- ✓ de la poursuite et le renforcement des actions de rescolarisation des enfants affectés par le terrorisme, en relation avec les ministres concernés ;
- ✓ de la poursuite de la réforme du système éducatif en intégrant les valeurs socioculturelles républicaines et du renforcement de la professionnalisation ;
- ✓ de l'élaboration et la mise en œuvre de la politique nationale en matière d'éducation préscolaire et d'enseignements primaire ;
- ✓ de l'élaboration et de la mise en œuvre des nomenclatures de métiers dans les secteurs économiques en collaboration avec les ministres concernés ;
- ✓ de l'élaboration et le suivi de la mise en œuvre de la carte éducative de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire ;
- ✓ de la conception, la planification et l'évaluation de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire ;
- ✓ de l'accroissement de l'offre d'éducation préscolaire, d'enseignement primaire ;
- ✓ de l'élaboration, de la production et de la diffusion des manuels pédagogiques et autres matériels didactiques ;
- ✓ de l'élaboration des normes et le contrôle de leur application ;
- ✓ de la mise en œuvre de l'éducation aux droits humains et à la citoyenneté en collaboration avec le ministère chargé des droits humains ;
- ✓ de la valorisation et l'utilisation des langues nationales dans l'enseignement et l'apprentissage ;
- ✓ de la réalisation d'activités sportives, socioculturelles, artistiques et de production dans les structures en collaboration avec les ministres concernés ;
- ✓ de la formation initiale et continue des personnels de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire ;
- ✓ de l'organisation des concours et des examens scolaires et professionnels ;
- ✓ de la gestion du système de certification et de délivrance des diplômes ;
- ✓ de la mise en œuvre de la recherche appliquée et des innovations pédagogiques ;
- ✓ de l'orientation scolaire ;
- ✓ de la mise en œuvre des œuvres sociales dans les structures d'éducation préscolaire et d'enseignement primaire ;
- ✓ de l'accroissement de l'offre d'éducation inclusive dans les structures d'éducation préscolaire et d'enseignement primaire ;
- ✓ de l'intégration des technologies de l'information et de la communication (TIC) dans les structures d'éducation préscolaire et d'enseignement primaire ;
- ✓ de l'organisation, du suivi et du contrôle de la gestion administrative et pédagogique des structures publiques et privées d'éducation préscolaire et d'enseignement primaire ;
- ✓ du suivi et de l'évaluation permanente du fonctionnement du système et de ses résultats.

2) En matière d'éducation non formelle :

- ✓ de l'élaboration et la mise en œuvre de la politique nationale en matière d'éducation non formelle ;
- ✓ de l'élaboration des normes et le contrôle de leur application ;
- ✓ de l'élaboration et du suivi de la mise en œuvre de la stratégie nationale d'élimination de l'analphabétisme ;
- ✓ de l'élaboration et du suivi de la mise en œuvre de la carte d'alphanumerisation des jeunes et adultes en collaboration avec les maires ;

- ✓ de la réalisation d'activités sportives et socioculturelles dans les structures d'éducation non formelle ;
- ✓ de la coordination et l'évaluation des activités d'éducation non formelle ;
- ✓ de la création et la gestion des centres d'éducation de base non formelle ;
- ✓ de la formation initiale et continue des personnels de l'éducation non formelle ;

3) En matière de promotion des langues nationales :

- ✓ de l'élaboration et la mise en œuvre de la politique nationale en matière de promotion des langues nationales ;
- ✓ de l'utilisation et la valorisation des langues nationales dans les activités d'enseignement/apprentissage et communautaires ;
- ✓ de la transition des langues nationales en langues officielles.

I.2 La vision du ministère et les réformes qui la soutiennent

La vision du MEBAPLN est celle du Plan sectoriel de l'Education et de la Formation (PSEF) 2017-2030 qui prône « un système éducatif démocratique, performant, inclusif et ouvert sur le monde, développant les compétences et l'expertise nécessaires et suffisantes pour le développement socioéconomique du Burkina Faso».

Cette vision est en cohérence avec celle déclinée dans la Politique nationale de Développement (PND) ajusté, notamment le Plan d'Action pour la stabilisation et le Développement (PA-SD) qui ambitionne bâtir un Burkina Faso résilient et solidaire, de démocratie et de paix, transformant la structure de son économie pour réaliser une croissance forte, inclusive et durable.

Pour ce faire, les orientations de la PND en matière d'éducation visent entre autres à « Accroître l'offre et améliorer la qualité de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la formation en adéquation avec les besoins de l'économie ». Les grands axes de ces orientations sont précisés dans le référentiel du PSDEBS (2021-2025) adopté en décembre 2021 et le PA-SD.

Dans cette perspective, le MENAPLN devra travailler à consolider les acquis en matière de développement quantitatif et qualitatif de l'éducation d'une part, et d'autre part, faire face aux défis majeurs qui se posent au sous-secteur dans un contexte de crises sécuritaire et sanitaire.

I.3 Les défis du ministère ;

Les principaux défis à relever par le ministère sur la période 2024-2026 sont :

- la poursuite de la réforme du système éducatif (intégration de valeurs socioculturelles républicaines, renforcement de la professionnalisation, etc.) ;
- la poursuite de la mise en œuvre de la stratégie nationale de l'éducation en situation d'urgence ;

- l'accroissement des capacités d'accueil à travers la réalisation des salles de classe en vue du désengorgement des classes à large effectif du fait de l'afflux des élèves déplacés internes ainsi que la réhabilitation des infrastructures éducatives endommagées par les intempéries et dans le cadre du relèvement ;

Concernant les activités de réformes structurantes, on peut retenir entre autres :

- le renforcement de l'éducation des jeunes au civisme et à la culture de la paix en milieu éducatif afin de porter des valeurs et pratiques positives et morales ;
- l'introduction des langues nationales dans le système éducatif pour promouvoir une éducation de qualité bâtie sur le socle de nos racines culturelles et linguistiques ;
- l'introduction de l'enseignement de l'anglais au primaire dès la classe de CE1; l'introduction de l'informatique dans l'éducation dans l'éducation préscolaire et l'enseignement primaire ;
- le renforcement de l'alphabétisation/formation en faveur des adolescents, des jeunes et des adultes ; la recherche des actions innovantes et moins coûteuses de renforcement des capacités des personnels.

A cela s'ajoute la mise en œuvre de nouveaux projets envisagés sur la période 2025-2027. Ce sont entre autres la digitalisation du système éducatif, la réalisation de complexes d'éducation dans les chefs-lieux des régions et l'initiation aux métiers dans l'enseignement primaire.

I.4 Les orientations du ministère

Conformément au Plan stratégique de Développement de l'Enseignement de Base et de l'Enseignement secondaire (PSDEBS) en vigueur, l'orientation stratégique du ministère est d'accroître l'offre et améliorer la qualité de l'éducation de base en adéquation avec les besoins de transformation structurelle de l'économie du Burkina Faso. A cet effet, des objectifs stratégiques ont été définis.

I.5 Les objectif(s) stratégique(s) du ministère

Les axes stratégiques ci-dessus déclinés à travers les axes du PSDEBS se présentent comme suit :

Axe stratégique 1 : Développement de l'accès à l'éducation de base formelle et à l'enseignement secondaire

- Objectif stratégique 1.1 : Accroître le nombre des établissements, des élèves et des enseignants à tous les niveaux ;
- Objectif stratégique 1.2 : Assurer la santé/hygiène-nutrition et prévention contre le VIH/SIDA et le maintien par la fourniture des services sociaux ;
- Objectif stratégique 1.3 : Poursuivre la mobilisation sociale pour une meilleure implication des parties prenantes ;
- Objectif stratégique 1.4 : Développer l'éducation inclusive

- Objectif stratégique 1.5 : Poursuivre la continuité éducative en situation d'urgence et l'appui à l'enseignement privé.

axe stratégique 2 : Amélioration de la qualité des enseignements/apprentissages dans l'éducation formelle

- Objectif stratégique 2.1 : Renforcer la formation et le suivi/encadrement pédagogique dans tous les ordres d'enseignement ;
- Objectif stratégique 2.2 : Relire les curricula et programmes d'enseignement /formation ;
- Objectif stratégique 2.3 : Poursuivre la recherche-action et la recherche développement ;
- Objectif stratégique 1.4 : Doter les établissements scolaires en matériels pédagogiques et didactiques ;
- Objectif stratégique 1.5 : Promouvoir les langues nationales et l'éducation à la citoyenneté, opérationnaliser les passerelles ;
- Objectif stratégique 1.6 : Évaluer les connaissances et les compétences.

axe stratégique 3 : Développement de l'ENF

- Objectif stratégique 3.1 : Développer l'offre et la demande en éducation non formelle (ENF) en augmentant le nombre de Centres, des apprenants et des animateurs ainsi que les formules et les spécialités de formation ;
- Objectif stratégique 3.2 : Améliorer la qualité et la pertinence de l'éducation non formelle en renforçant les compétences techniques, professionnelles et entrepreneuriales des acteurs et des apprenants ;
- Objectif stratégique 3.3 : Assurer l'évaluation et la certification des acquis des apprentissages par la mise en place d'un nouveau dispositif fonctionnel d'organisation des évaluations des apprentissages.

axe stratégique 4 : « Pilotage et soutien aux services de l'éducation de base et de l'enseignement secondaire »

- Objectif stratégique : améliorer la gouvernance de l'éducation de base et de l'enseignement secondaire en renforçant la gestion des ressources humaines, financières et matérielles du Ministère.

I.6 Les différents programmes budgétaires du MEBAPLN

La mise en œuvre de la politique du ministère s'opère à travers les programmes budgétaires ci-après :

- ❖ Programme 058 : Accès à l'éducation formelle
 - Objectif stratégique : Accélérer le développement quantitatif de l'offre d'éducation formelle
- ❖ Programme 059 : Qualité de l'éducation formelle
 - Objectif stratégique : Améliorer la qualité, la pertinence et l'efficacité du système éducatif
- ❖ Programme 060 : Éducation non formelle et promotion des langues nationales
 - Objectif stratégique : Promouvoir l'éducation non formelle et les langues nationales
- ❖ Programme 160 : Evaluation et certification dans l'Education formelle et non formelle

- Objectif stratégique : Assurer l'évaluation des connaissances et des apprentissages dans les structures éducatives
- ❖ Programme 161 : Amélioration des conditions d'enseignement et de la vie scolaire
 - Objectif stratégique : créer des conditions favorables aux activités d'enseignement/apprentissage dans les structures éducatives
- ❖ Programme 061 : Pilotage et soutien aux services du ministère
 - Objectif stratégique : Renforcer les capacités stratégiques et opérationnelles du ministère

I.7 La clientèle ou groupe cible du ministère

Aux termes du décret n°2024-1022/PRES/PM du 02/9/2024 portant attributions des membres du Gouvernement, le Ministre de l'Enseignement de Base, de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues nationales (MEBAPLN) assure la mise en œuvre et le suivi de la politique du Gouvernement en matière d'éducation préscolaire, d'enseignement primaire, d'éducation non formelle et de promotion des langues nationales. A ce titre, sa clientèle est repartie comme suit :

éducation préscolaire destinée aux jeunes enfants de trois (03) à six (06) ans, en vue de développer leurs potentialités affectives, artistiques, intellectuelles et physiques et de les préparer à l'enseignement primaire ;

enseignement primaire, qui est destiné aux enfants âgés de six (06) à onze (11) ans et constitue le premier palier de l'obligation scolaire ;

éducation non formelle (ENF) qui comprend toutes les activités d'éducation et de formation, structurées et organisées dans un cadre non scolaire. Il s'agit notamment des activités d'alphabétisation/formation pour le développement. Elle s'adresse aux jeunes et adultes âgés de quinze (15) ans et plus ainsi qu'aux adolescents de neuf (09) à quinze (15) ans non scolarisés ou précocement déscolarisés.

II. PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DES CREDITS DU MINISTÈRE

I.1. La synthèse des coûts des programmes du MEBAPLN

Le tableau n°1 présente le récapitulatif des coûts par programme budgétaire.

Tableau n°1 : Récapitulatif des coûts par programme (en milliers de F CFA)

Codes progr	Intitulés des programmes	Réalisé		En cours		Programmation					
		2024		2025		2026		2027		2028	
		AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
058	Accès à l'éducation formelle	3 171 034	352 586 935	12 085 388	246 721 173	7 187 000	202 687 453	8 497 170	209 092 631	16 052 976	221 983 284
059	Qualité de l'éducation formelle	2 131 983	93 320 114	672 000	41 219 756	920 000	36 741 393	915 500	37 213 997	1 020 000	37 839 502
060	Education non formelle et promotion des langues nationales	25 471	2 684 562	3 773 954	25 346 204	250 000	10 990 980	250 000	11 171 688	250 000	11 376 060
061	Pilotage et soutien aux services du Ministère	814 318	160 884 053	1 507 758	11 174 077	1 173 678	8 059 844	1 173 678	10 545 162	1 733 678	12 457 959

AVANT-PROJET DE BUDGET 2026-2028

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT DE BASE, DE L'ALPHABETISATION ET DE LA PROMOTION DES LANGUES NATIONALES

160	Evaluation et certification dans l'éducation formelle et non formelle			159 485	18 533 554	660 000	17 444 607	736 003	17 919 708	907 105	18 322 461
161	Amélioration des conditions d'enseignement et de la vie scolaire			50 000	126 030 072	100 000	116 761 631	100 000	119 056 227	100 000	121 459 047
126	Soutien au développement de l'éducation de base	583 586	4 615 209	564 846	2 500 000	1 000 000	2 000 000	1 000 000	2 000 000	1 000 000	2 000 000
127	Cantine scolaire du secondaire	-	104 962	-							
TOTAL		6 726 392	614 195 834	18 813 431	471 524 836	11 290 678	394 685 908	12 672 351	406 999 413	21 063 759	425 438 313

Source : Extrait SI N@folo

Sur la période 2026-2028, les prévisions budgétaires en crédit de paiement (CP) pour l'ensemble des programmes budgétaires est de 1 227 milliards de FCFA. Comparé à celui de la période 2025-2027 qui était de 1 970 milliards de FCFA, lesdites prévisions connaissent une baisse de 37,70%. Cette situation est du essentiellement à la scission du Ministère. Par programme budgétaire, le programme 058 représente 51,65% du financement. Il est suivi respectivement du programme 161 (29,11%), du programme 059 (9,11%), du programme 160 (4,38%), du programme 060 (2,73%) et du programme 061 avec 2,53%. Le programme 126 représente moins de 1% des prévisions budgétaires.

Le tableau n°2 présente les ressources du financement du programme sur le moyen terme.

Tableau n°2 : Ressources du financement du programme sur le moyen terme (milliers F CFA)

Sources de financement	Réalisé	En cours	Programmation		
	2024	2025	2026	2027	2028
1. Budget général	609 475 664	469 024 836	392 685 908	404 999 413	423 438 313
1.1. Financement intérieur (Ressources propres)	596 872 246	457 675 819	392 685 908	404 999 413	423 438 313
1.2. Financement extérieur	12 603 418	11 349 017	-	-	-
§ Dons	12 603 418	7 795 329			
§ Emprunts		3 553 688			
2. Comptes spéciaux du Trésor (CST)	4 720 170	2 500 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000
2.1. Financement intérieur (Ressources propres)	104 962				
2.2. Financement extérieur	4 615 209	2 500 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000
§ Dons	4 615 209	2 500 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000
§ Emprunts					
TOTAL (1+2)	614 195 834	471 524 836	394 685 908	406 999 413	425 438 313

Source : Extrait SI N@folo

Sur la période de 2026-2028, les sources de financement des activités du MEBAPLN sont constituées en grande partie du budget général (99,51%) et du compte d'affectation spéciales du trésor (CAST/FSDEB) à hauteur de 0,49%.

AVANT-PROJET DE BUDGET 2026-2028

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT DE BASE, DE L'ALPHABETISATION ET DE LA PROMOTION DES LANGUES NATIONALES

Entre 2025 et 2026, le budget général (ressources propres) a connu une baisse de 14,20 % passant de 457,68 milliards de FCFA à 392,69 milliards de FCFA. Entre 2026 et 2028, la hausse se situe à 3,84% faisant passer les ressources de 392,69 milliards de FCFA à 423,44 milliards de FCFA. Sur la même période, aucune annonce de financement extérieur n'a été enregistré.

La contribution au titre du CAST pourrait évoluer en prenant en compte le report de solde de l'exercice 2025.

Tableau 3 a : Emploi du budget général (en milliers de F CFA)

Nature de dépenses	Réalisé		En cours		Programmation					
	2024		2025		2026		2027		2028	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Emploi du budget général	6 142 806	609 475 664	18 248 585	469 024 836	10 290 678	392 685 908	11 672 351	404 999 413	20 063 759	423 438 313
Dépenses courantes	-	587 903 078	-	443 085 267	-	383 632 164	-	393 317 011	-	402 632 612
Dépenses de personnel		494 646 572		385 462 948		325 251 086		335 297 498		344 494 627
Dépenses de biens et services		45 251 376		23 423 965		24 182 724		23 821 159		23 939 631
Dépenses de transferts courants		48 005 129		34 198 354		34 198 354		34 198 354		34 198 354
Dépenses en capital	6 142 806	21 572 586	18 248 585	25 939 569	10 290 678	9 053 744	11 672 351	11 682 402	20 063 759	20 805 701
Dépenses d'investissements exécutés par l'Etat	6 142 806	21 572 586	18 248 585	25 939 569	10 290 678	9 053 744	11 672 351	11 682 402	20 063 759	20 805 701
<i>Sur ressources propres</i>	6 142 806	8 969 168	9 312 493	14 590 552	10 290 678	9 053 744	11 672 351	11 682 402	20 063 759	20 805 701
<i>Subventions</i>		12 603 418	2 407 208	7 795 329						
<i>Prêts</i>			6 528 884	3 553 688						
Transfert en capital										
TOTAL	6 142 806	609 475 664	18 248 585	469 024 836	10 290 678	392 685 908	11 672 351	404 999 413	20 063 759	423 438 313

Source : Extrait SI N@folo

Sur la période 2026-2028, le montant total des dépenses courantes s'établit à 1 179,58 milliards de FCFA représentant 96,60% du financement total du ministère. Les dépenses de personnel représentent 85,20% des dépenses courantes sur la période contre 8,70% et 6,10 respectivement pour les dépenses de transferts courants et les dépenses de biens et services.

Quant aux dépenses en capital, elles représentent 3,40% du budget général sur la période. Elles sont essentiellement destinées aux dépenses d'investissements sur le moyen terme.

En 2026, les prévisions budgétaires s'élèvent à 392,69 milliards de FCFA. Les dépenses courantes représentent 97,69% contre 2,31% pour les dépenses en capital.

Le tableau 3.b présente l'emploi du CAST sur la période 2026-2028.

AVANT-PROJET DE BUDGET 2026-2028

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT DE BASE, DE L'ALPHABETISATION ET DE LA PROMOTION DES LANGUES NATIONALES

Tableau 3b : Emploi du CAST/FSDEB (en milliers de F CFA)

Nature de dépenses	Réalisé		En cours		Programmation					
	2024		2025		2026		2027		2028	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Emploi du compte CAST	583 586	4 720 170	2 500 000	2 500 000	1 000 000	2 000 000	1 000 000	2 000 000	1 000 000	2 000 000
Dépenses courantes	-	3 801 161	1 935 154	1 935 154	-	1 100 000	-	1 100 000	-	1 100 000
Dépenses de personnel										
Dépenses de biens et services		1 978 837	1 643 943	1 643 943		1 000 000		1 000 000		1 000 000
Dépenses de transferts courants		1 822 323	291 211	291 211		100 000		100 000		100 000
Dépenses en capital	583 586	919 010	564 846	564 846	1 000 000	900 000	1 000 000	900 000	1 000 000	900 000
Dépenses d'investissements exécutés par l'Etat	583 586	919 010	564 846	564 846	1 000 000	900 000	1 000 000	900 000	1 000 000	900 000
<i>Sur ressources propres</i>	583 586	919 010	564 846	564 846	1 000 000	900 000	1 000 000	900 000	1 000 000	900 000
<i>Subventions</i>										
<i>Prêts</i>										
Transfert en capital										
TOTAL	583 586	4 720 170	2 500 000	2 500 000	1 000 000	2 000 000	1 000 000	2 000 000	1 000 000	2 000 000

Source : Extrait SI N@folo

Sur la période 2026-2028, l'utilisation des ressources du CAST/FSDEB est orientée vers les dépenses courantes (55%) et les dépenses en capital (45%). Au titre des dépenses courantes, on note que le CAST/FSDEB ne prend pas en charge les dépenses de personnel. Les dépenses de biens et services représentent 90,91% des dépenses courantes sur la période contre 9,09% pour les dépenses de transferts courants. S'agissant des dépenses d'investissement, elles représentent 45% du financement du CAST/FSDEB sur la période.

Le tableau 4 présente la situation des emplois rémunérés du MEBAPLN par statut, par catégorie et par sexe.

Tableau n°4 : Récapitulatif des emplois rémunérés du MEBAPLN

SECTION 23	N-1 FIN 2024		N 2025		N+1 2026		N+2 2027		N+3 2028	
	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H
1 Fonctionnaires	36852	45640	38105	48538	38077	48501	38154	48601	37697	48042
Catégorie P	7	45	10	82	10	82	10	82	10	82
Catégorie I	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
Catégorie II	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Catégorie III	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
Catégorie A	18971	22331	20531	24108	20449	24011	20333	23875	20213	23734
Catégorie B	13199	16335	12919	17350	12975	17419	13173	17664	12842	17253
Catégorie C	4634	6797	4602	6846	4601	6844	4599	6841	4595	6835

AVANT-PROJET DE BUDGET 2026-2028

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT DE BASE, DE L'ALPHABETISATION ET DE LA PROMOTION DES LANGUES NATIONALES

SECTION 23	N-1 FIN 2024		N 2025		N+1 2026		N+2 2027		N+3 2028	
	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H
Catégorie D	38	41	40	62	39	61	36	58	35	56
Catégorie E	3	91	3	90	3	84	3	81	3	79
2 Contractuels										
1ère Catégorie										
2ème Catégorie										
3ème Catégorie										
4ème Catégorie										
5ème Catégorie										
3 Temporaires										
Total par sexe	36852	45640	38105	48538	38077	48501	38154	48601	37697	48042
Total général	82492		86643		86578		86755		85739	

Sources : DRH/MEBAPLN, effectifs au 31/12/2024, SIGASPE au 28/04/2025; Tableau de bord pour le suivi des recrutements actualisé en mars 2025.

L'effectif total attendu des agents de l'ensemble des programmes budgétaires du MEBAPLN est de 86 578 agents au 31 décembre 2026, soit 43,98% de femmes et 56,02% d'hommes.

L'effectif de l'ensemble des programmes budgétaires en 2026 connaît une baisse de 0,75% par rapport à 2025. Cette baisse s'explique par les sorties définitives faiblement compensées par les recrutements qui sont également en baisse. En effet, grâce à une gestion rationnelle des ressources humaines, les recrutements sont rationalisés en conséquence.

En 2027, les effectifs remontent en raison d'une prévision d'intégration de 1000 Educateurs de la petite Enfance et de 100 Professeurs des Ecoles qui sortiront de l'Institut National de Formation du Personnel de l'Education.

**PROJETS ANNUELS DE PERFORMANCE (PAP) 2026-2028 DES PROGRAMMES
BUDGETAIRES DU MEBAPLN**

CONTENU DES PROGRAMMES

Cette partie présente le projet annuel de performance (PAP) des programmes budgétaires du ministère de l'enseignement de Base, de l'Alphabétisation et de la Promotion des langues nationales. En rappel, le MEBAPLN comprend cinq programmes budgétaires opérationnels, un programme de soutien et un compte d'affectation spéciaux du trésor.

LE PROGRAMME 058 « ACCÈS À L'ÉDUCATION FORMELLE »

I. PRÉSENTATION DU PROGRAMME 058 « ACCÈS À L'ÉDUCATION FORMELLE »

1.1. description du programme 058 « Accès à l'éducation formelle »

Le programme 058 « Accès à l'éducation formelle » est l'un des sept (07) programmes budgétaires du MEBAPLN. Sa mise en œuvre vise à permettre aux enfants en âge préscolaire et scolaire d'intégrer le système éducatif. À cet effet, il convient non seulement d'améliorer l'offre éducative à travers la construction d'infrastructures scolaires en nombre suffisant et leur équipement en phase avec la demande en éducation, mais également de recruter et pourvoir ces structures éducatives en enseignants qualifiés.

En outre, il est nécessaire de susciter l'engagement des populations bénéficiaires de ce programme afin de faciliter l'inscription et le maintien des enfants dans le système éducatif. Par ailleurs, un accent particulier sera accordé à la promotion de l'éducation bi-multilingue ainsi qu'à l'éducation à la citoyenneté et au civisme. Enfin, l'État accorde des subventions aux faîtières de l'enseignement privé contribuant ainsi à l'amélioration de l'offre d'éducation.

- Objectif stratégique du programme 058**

L'objectif stratégique du programme 058 est : « d'accélérer le développement quantitatif de l'offre d'éducation formelle ».

- Actions/projets du programme 058**

Pour l'atteinte de l'objectif stratégique, des actions/projets sont déclinés ainsi qu'il suit :

- ❖ développement et gestion des infrastructures d'accueil ;
- ❖ offre d'enseignants ;
- ❖ mobilisation sociale et implication des parties prenantes ;
- ❖ partenariat avec les structures privées d'éducation et d'enseignement ;
- ❖ promotion du civisme et la lutte contre les violences en milieu scolaire ;
- ❖ promotion de l'éducation bi-multilingue.

- Lien du programme 058 avec le Plan d'Action pour la Stabilisation et le Développement (PA-SD)**

Le programme 058 contribue à la mise en œuvre des piliers 2 et 3 du Plan d'Action pour la Stabilisation et le Développement (PA-SD). Les contributions du programme 058 se situent dans l'objectif stratégique 1.1 du pilier 2 « répondre à la crise humanitaire » qui est de « renforcer la résilience des populations et des communautés au risque de basculement dans la radicalisation et l'extrémisme violent ». Cet objectif est en lien avec l'axe 1 qui vise à « consolider la résilience, la sécurité, la cohésion sociale et la paix ».

AVANT-PROJET DE BUDGET 2026-2028

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT DE BASE, DE L'ALPHABETISATION ET DE LA PROMOTION DES LANGUES NATIONALES

Pour ce qui concerne le pilier 3, l'intervention du programme 058 est en lien avec l'objectif stratégique 3.2 « accroître l'offre et améliorer la qualité de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la formation en adéquation avec les besoins de l'économie », qui découle de l'axe 3 « consolider le développement du capital humain et la solidarité ».

- Les priorités du programme en lien avec celles du Gouvernement

Sur la période 2026-2028, les priorités du Gouvernement visent entre autres la poursuite de l'accroissement de l'offre éducative, la mise en œuvre des stratégies nationales d'éducation en situation d'urgence et le développement accéléré de l'éducation préscolaire.

Pour ce faire, une attention particulière sera accordée aux questions liées à l'éducation en situation d'urgence, au développement du préscolaire, à l'initiation aux métiers au primaire, à la promotion de l'éducation bi-multilingue et à la mise en œuvre de la carte éducative en vue de promouvoir l'éducation formelle sur tout le territoire national.

- • • • • • • • • •

1.2. Les intervenants au programme 058

Tableau N° 5.058: Structures, unités de gestion de projets, opérateurs et ONG intervenant dans la mise en œuvre du programme

Directions	Unités de Gestion de Projets	Opérateurs étatiques	Opérateurs non étatiques
1. Direction générale de l'Accès à l'Education préscolaire et à l'Enseignement primaire (DG-AEP) 2. DGESS 3. DRH 4. DREPPNF 5. ST-ESU	1. PDEB/ BID V		1. Fundación Educación Y Cooperación (EDUCO) 2. Plan Burkina 3. Aide et Action 4. UNICEF 5. Handicap International 6. Solidar suisse 7. ASAO 8. Save the children International 9. Enfants du Monde (EdM) 10. UNESCO 11. Children Believe 12. Planète enfants et développement (PED) 13. DRC 14. ASMAE 15. CRS 16. Banque Mondiale

1.3. Analyse diagnostique du programme 058

L'analyse diagnostique fait ressortir les contraintes et les défis du programme 058.

1.3.1. Contraintes

Le programme 058 « Accès à l'Education formelle » fait face à de nombreuses contraintes. Il s'agit principalement de :

- ❖ la situation sécuritaire dans certaines zones ;
- ❖ les retards dans la réalisation de certaines infrastructures éducatives ;
- ❖ la faible capacité d'accueil des enfants du préscolaire ;

- ❖ l'inadaptation de l'enseignement aux réalités de l'emploi.

1.3.2. Défis

Les principaux défis du programme 058 sont :

- ❖ assurer la continuité éducative des élèves déplacés internes ;
- ❖ renforcer le suivi de l'exécution des infrastructures sur le terrain en mettant l'accent sur le suivi citoyen ;
- ❖ mettre à disposition les infrastructures éducatives de qualité et à bonne date ;
- ❖ accroître l'offre éducative au préscolaire ;
- ❖ assurer l'opérationnalisation de l'initiation aux métiers dans l'enseignement primaire ;
- ❖ assurer la promotion du civisme et de la citoyenneté en milieu scolaire ;
- ❖ assurer la promotion de l'enseignement bi-multilingue ;
- ❖ assurer l'opérationnalisation des conseils de l'école.

1.4. La situation d'exécution du programme

La mise en œuvre du programme 058 « Accès à l'éducation formelle » au cours des trois dernières années a permis d'améliorer les principaux indicateurs planifiés. En effet, elle a permis d':

- assurer la continuité éducative des élèves déplacés internes malgré un contexte sécuritaire difficile ;
- améliorer les pratiques en matière de civisme et de citoyenneté en milieu scolaire ;
- améliorer la participation des organisations communautaires dans le fonctionnement des structures éducatives ;
- améliorer le respect des cahiers des charges par les structures privées d'éducation ;
- accroître l'offre éducative au préscolaire et au primaire.

1.5. Les principaux indicateurs du programme

Tableau n°6.058 : Principaux indicateurs du programme 058 assortis de cibles

Objectifs	Indicateurs	Référence		Cible	Prévisions			Responsables
		Unité	2024	PAP	2025	2026	2027	
Objectif stratégique : Accélérer le développement quantitatif de l'offre d'éducation formelle	Taux Brut de Préscolarisation	%	6,9	7,3	7,7	8,2	8,9	DGAEP
	Taux Brut d'admission (TBA) au primaire	%	100,5	100,8	101,1	101,5	101,8	DGAEP
Action 05801 : Développement et gestion des infrastructures d'accueil								
Objectif opérationnel : Accroître les capacités d'accueil	Nombre de nouvelles salles de classe construites et équipées pour le préscolaire	Nombre	34	30	30	45	45	DGESS
	Nombre de nouvelles salles de classe construites et équipées pour le primaire	Nombre	84	84	72	72	72	DGESS
Action 05802 : Offre d'enseignants								
Objectif opérationnel : Assurer les besoins en personnels enseignants à tous les niveaux	Nombre d'enseignants mis à disposition à tous les niveaux	Nombre	2578	200	400	1200	1200	DRH
Action 05806 : Mobilisation sociale et implication des parties prenantes								
Objectif opérationnel : Renforcer la participation communautaire à la gestion des structures éducatives	Proportion des structures éducatives publiques et privées disposant d'un conseil de l'école	%	NA	NA	100	100	100	DGAEP
Action 05808 : Partenariat avec les structures privées d'éducation et d'enseignement								
Objectif opérationnel : Renforcer le partenariat entre l'État et les promoteurs d'établissements privés d'enseignement de base	Proportion de structures éducatives privées de l'enseignement de base ayant fait l'objet de suivi	%	2,38	2,40	5,20	5,20	5,20	DGAEP
Action 05809 : Éducation à la citoyenneté								
Objectif Opérationnel : promouvoir le civisme et la lutte contre les violences en milieu scolaire	Proportion d'écoles primaires n'ayant enregistré aucun cas de violence	%	8,75	9,75	10,75	11,75	12,75	DGAEP
Action 05810 : Promotion de l'éducation bi-multilingue								

Objectifs	Indicateurs	Référence		Cible PAP	Prévisions			Responsables
		Unité	2024		2025	2026	2027	
Objectif opérationnel : Assurer la généralisation progressive de l'éducation bimultilingue	Nombre de nouvelles écoles bilingues ouvertes	Nombre	00	00	50	100	100	DGAEP

Source : PAP 2025-2027 ; RAP 2024 du MEBAPLN

Le programme 058 « Accès à l'Education formelle » a un objectif stratégique et six (6) objectifs opérationnels. L'objectif stratégique comporte deux (2) indicateurs d'impact et au moins un indicateur d'effet a été défini pour chaque objectif opérationnel.

Pour mesurer l'atteinte de l'objectif du programme, des cibles ont été assignées à chaque indicateur. Le choix des indicateurs, leurs cibles et les effets attendus ont été décrits.

Pour le taux brut de préscolarisation, le choix se justifie par le fait que cet indicateur mesure le niveau général d'accès à l'éducation préscolaire et permet d'estimer la capacité du système éducatif à accueillir les apprenant.e.s ayant l'âge légal d'admission au préscolaire (3 ans).

Pour ce qui concerne le taux brut d'admission au primaire, le choix se justifie par le fait que cet indicateur mesure le niveau général d'accès à l'enseignement en première année de cycle et permet d'estimer la capacité du système éducatif à accueillir en première année la population ayant l'âge légal d'admission au primaire (6 ans).

En termes d'accroissement des capacités d'accueil de l'éducation, les indicateurs retenus sont (i) nombre de nouvelles salles de classe construites et équipées pour le préscolaire et (ii) nombre de nouvelles salles de classe construites et équipées pour le primaire. Ces indicateurs permettent de mesurer les efforts consentis pour l'accroissement des capacités d'accueil du préscolaire et du primaire.

L'indicateur « Nombre d'enseignants mis à disposition à tous les niveaux » a été choisi pour mesurer les efforts fournis en matière de couverture des besoins d'enseignants/éducateurs.

La mise en œuvre de cet indicateur permet de combler les besoins des structures éducatives en personnel d'enseignement/apprentissage à tous les niveaux. Ainsi, il est prévu la mise à disposition de 200 éducateurs de la petite enfance et 200 professeurs des écoles en 2026. En 2027, il est prévu la mise à disposition de 1 000 éducateurs de la petite enfance et 200 professeurs des écoles. En 2028 et dans l'espérance qu'il sera autorisé le recrutement des mêmes au titre de 2026,

il est attendu la mise à disposition 1 000 éducateurs de la petite enfance et de 200 professeurs des écoles. Au total, sur la période 2026-2028, il sera mis à disposition 2 800 enseignants/éducateurs, soit 2200 Educateurs de la petite Enfance et 600 professeurs des Ecoles

L'implication communautaire dans les activités éducatives est un atout majeur au regard des défis de plus en plus croissants au niveau du MEBAPLN. Les COGES mis en place constituent des instruments de mobilisation sociale par excellence. Cependant, la coexistence avec les Associations des Parents d'Élèves (APE) et les Associations des Mères éducatrices (AME) contribue à les rendre peu efficaces. C'est pourquoi, lors du conseil des ministres tenu le 26 mars 2025, le Gouvernement a adopté un décret portant création, organisation et fonctionnement d'un organe unique dénommé « Conseil de l'école » dont l'opérationnalisation est prévue dès la rentrée scolaire 2025-2026.

L'indicateur retenu porte sur la « proportion des structures éducatives publiques et privées disposant d'un conseil de l'école ».

Pour l'action « Partenariat avec les structures privées d'éducation et d'enseignement », et dans le but d'améliorer l'offre d'éducation, les structures du MEBAPLN sont invitées à assurer le suivi de la réglementation des structures éducatives afin de garantir le respect des cahiers des charges.

L'indicateur retenu pour cette action est la « Proportion d'établissements privés d'enseignement de base ayant fait l'objet de suivi ».

S'agissant de l'action « Éducation à la citoyenneté », l'indicateur retenu est la « Proportion d'établissements n'ayant enregistré aucun cas de violence ». L'école, cadre par excellence d'enseignement/apprentissage se doit d'être un lieu garantissant la sécurité, la confiance, la joie et l'épanouissement aux apprenant(e-s). L'absence de violence est une des conditions d'un apprentissage réussi et le socle d'une cohésion sociale, gage d'un vivre ensemble dans une société de paix durable. La prise en compte de cet indicateur permettra de capitaliser les actions menées dans le cadre de la promotion de la citoyenneté et du civisme en milieu scolaire.

Relativement à la généralisation progressive de l'enseignement bi-multilingue, le constat majeur qui se dégage est l'évolution timide du nombre d'écoles bilingues depuis sa rétrocession à l'État en 2007. Plusieurs raisons justifient ce constat parmi lesquelles :

- l'irrégularité des formations des acteurs (enseignants, encadreurs) devant tenir ou encadrer les classes et écoles bilingues ;
- l'absence/insuffisance de ressources financières pour le suivi-supervision des enseignants ;
- le manque/insuffisance de manuels bilingues dans les écoles ;
- l'absence/insuffisance de la mobilisation des communautés en faveur de l'enseignement bi-multilingue ;
- la crise sécuritaire et humanitaire qui a occasionné la fermeture de classes.

Dans le souci d'améliorer l'accès à l'éducation pour tous et booster le taux d'accroissement du nombre d'écoles bilingues, 50 ouvertures d'écoles bilingues sont envisagées en 2026, 100 en 2027 et 100 en 2028. L'enseignement bilingue dispose de nos jours d'(i) un cadre de référence, (ii) d'un modèle de simulation (outil de planification et de gestion) et (iii) de documents de stratégies qui sont de véritables atouts pour accompagner et accélérer sa généralisation.

Résultats majeurs du programme 058 attendus en 2026

Les cinq (05) extrants / produits / livrables majeurs attendus du programme en N+1		
Extrants / produits / livrables	Indicateurs d'extrants	Cibles 2026
Les structures éducatives réouvertes dans les zones reconquises sont dotées en tables-bancs	Proportion des structures éducatives réouvertes dotées en tables-bancs	100%
Des classes semi-finies sont réalisées dans les zones reconquises et dans les zones de repli	Nombre de classes semi-finies réalisées	100
Des salles de classe sont construites et équipées pour le primaire	Nombre de salles de classe construites et équipées pour le primaire	72
De nouvelles structures préscolaires sont ouvertes	Nombre de nouvelles structures préscolaires ouvertes	50
La SeSECi est organisée dans les dix-sept (17) régions	Nombre de régions ayant organisé la SeSECi	17

Source : PAP 2025-2027.

Cinq (5) résultats majeurs du programme 058 font l'objet d'une attention particulière. Pour accompagner la réinstallation des populations dans les zones reconquises, les structures éducatives y sont rouvertes au profit des enfants. Le MEBAPLN à travers le ST-ESU apporte un appui aux structures rouvertes dans ces zones. Pour 2026, il est prévu la construction de 100 salles de classes semi-finies et la dotation de toutes les structures rouvertes en tables bancs afin d'assurer l'accès à l'école aux enfants des populations réinstallées.

Dans l'optique de contribuer à assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, il est envisagé la construction et l'équipement de 84 salles de classe pour la résorption des salles de classe sous-paillotes, l'expansion du primaire et la normalisation de certaines écoles incomplètes.

L'éducation préscolaire est marquée par un accès limité des enfants aux services et programmes destinés aux enfants de 3 à 5 ans. En effet, le taux brut de préscolarisation est à 6,9% en 2024 avec de fortes disparités régionales. Dans le cadre la mise en œuvre de politique pour accroître le taux d'accès à l'éducation préscolaire, les autorités du MEBAPLN ont développé des alternatives qui ont permis pour l'année 2025 d'ouvrir plus de 499 CEEP dans la quasi-totalité du territoire national. Dans le souci d'une gestion efficace de l'existant, il est prévu l'ouverture progressive de CEEP pour les prochaines années avec une programmation de 50 structures en 2026.

La consommation, la commercialisation de la drogue et des autres stupéfiants sont une réalité en milieu scolaire. Pour juguler ce fléau, des cellules de veille et des clubs de citoyenneté sont mis en place dans les écoles dans le but de protéger les apprenant(e-s) et de servir d'alerte aux autorités compétentes. Aussi, des activités d'éducation à la citoyenneté et de promotion du civisme sont organisées chaque année à travers la SeSECi pour compléter la formation du jeune burkinabè.

AVANT-PROJET DE BUDGET 2026-2028

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT DE BASE, DE L'ALPHABETISATION ET DE LA PROMOTION DES LANGUES NATIONALES

Tableau n° 7.058 : matrice du cadre logique du programme 058

Programme/ Objectifs	Nom de l'indicateur	Définition (Formule de calcul)	Fréquence de parution	Niveau de désagrégation si possible	Sources de données et méthodes de collecte	Risques	Structure responsable de la production
Programme 058 : Accès à l'éducation préscolaire et à l'enseignement primaire							
Objectif stratégique : Accélérer le développement quantitatif de l'offre d'éducation formelle	Taux brut de préscolarisation	Rapport entre le nombre d'enfants admis au préscolaire sur l'effectif total des enfants en âge de préscolarisation (3-5 ans) Calcul : nouveaux admis au préscolaire/Population d'enfants en âge de préscolarisation (3-5ans)	Annuelle	Sexe, Région	Annuaire statistique du préscolaire Enquêtes statistiques rapides	Fermeture des CEEP et des Bisongo à cause de l'insécurité	DGESS
	Taux Brut d'admission (TBA) au primaire	Rapport entre le nombre d'élèves nouvellement admis en première année de l'enseignement primaire et la population ayant l'âge officiel d'admission dans ce cycle (6ans), pour une année scolaire donnée. Calcul : nouveaux inscrits au CP1 de tout âge confondu /Population d'enfants ayant l'âge d'admission au primaire multiplié par cent	Annuelle	Sexe, Région	Annuaire statistique du primaire Enquêtes statistiques rapides	Fermeture des écoles à cause de l'insécurité	DGESS
Objectif opérationnel : Accroître les capacités d'accueil	Nombre de nouvelles salles de classe construites et équipées pour le préscolaire	Somme des salles de classe construites et équipées dans l'année au profit du préscolaire	Annuelle	Région, province, commune	Rapport de suivi des infrastructures Rapports d'activités	Défaillance des entreprises	DGESS
	Nombre de nouvelles salles de classe construites et équipées pour le primaire	Somme des salles de classe construites et équipées dans l'année au profit du primaire	Annuelle	Région, province, commune	Rapport de suivi des infrastructures Rapports d'activités	Défaillance des entreprises	DGESS
Objectif opérationnel : Assurer les besoins en personnels enseignants à tous les niveaux	Nombre d'enseignants mis à disposition à tous les niveaux	Nombre de sortants de l'INFPE par an au préscolaire et au primaire Calcul : somme de sortants de l'INFPE	Annuelle	Sexe, Région	Rapport d'activité de la DRH/MEBAPLN, Collecte administrative	Régulation budgétaire	DRH

AVANT-PROJET DE BUDGET 2026-2028

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT DE BASE, DE L'ALPHABETISATION ET DE LA PROMOTION DES LANGUES NATIONALES

Programme/ Objectifs	Nom de l'indicateur	Définition (Formule de calcul)	Fréquence de parution	Niveau de désagrégation si possible	Sources de données et méthodes de collecte	Risques	Structure responsable de la production
Objectif opérationnel : Renforcer la participation communautaire à la gestion des structures éducatives	Proportion de structures éducatives publiques et privées disposant d'un conseil de l'école	Rapport entre le nombre de structures éducatives publiques et privées (écoles, CEEP, Bisongo) disposant d'un conseil de l'école et le nombre total des structures éducatives publiques et privées (écoles, CEEP, Bisongo) fonctionnelles Calcul : Nombre structures éducatives publiques et privées (écoles, CEEP, Bisongo) disposant d'un conseil de l'école divisé par le nombre total de structures éducatives publiques et privées (écoles, CEEP, Bisongo) fonctionnelles multiplié par cent	Annuelle	Écoles primaires publiques et privées CEEP, Bisongo, Régions Provinces Communes	Annuaire statistique du pré scolaire et du primaire Enquêtes statistiques rapides, Rapport d'activités	Faible adhésion	DGAEP
Objectif opérationnel : renforcer le partenariat entre l'État et les promoteurs d'établissements privés d'enseignement de base	Proportion de structures éducatives privées de l'enseignement de base ayant fait l'objet de suivi	Le rapport entre le nombre d'écoles et de CEEP privés suivis et le nombre total d'écoles et de CEEP privés Calcul : le nombre d'écoles et de CEEP privés suivis divisé par le nombre total d'écoles et de CEEP privés multiplié par cent	Annuelle	Région Province	Rapport d'activités Collecte administrative	Régulation budgétaire	DGAEP
Objectif opérationnel : promouvoir le civisme et la lutte contre les violences en milieu scolaire	Proportion d'écoles primaires n'ayant enregistré aucun cas de violence	Le rapport entre le nombre d'écoles primaires n'ayant enregistré aucun cas de violence et le nombre total d'écoles primaires Calcul : le nombre d'écoles primaires n'ayant enregistré aucun cas de violence divisé par le nombre total d'écoles primaires multiplié par cent	Annuelle	Région Province	Rapport d'activités Collecte de données administratives	Régulation budgétaire	DGAEP

AVANT-PROJET DE BUDGET 2026-2028

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT DE BASE, DE L'ALPHABETISATION ET DE LA PROMOTION DES LANGUES NATIONALES

Programme/ Objectifs	Nom de l'indicateur	Définition (Formule de calcul)	Fréquence de parution	Niveau de désagrégation si possible	Sources de données et méthodes de collecte	Risques	Structure responsable de la production
Objectif opérationnel : Assurer la généralisation progressive de l'éducation bimultilingue	Nombre de nouvelles écoles bilingues ouvertes	Nombre de nouvelles écoles bilingues primaires publiques Calcul : Somme des nouvelles écoles bilingues primaires publiques ouvertes par an	Annuelle	Écoles primaires publiques	Annuaire statistique Collecte de données administratives	Régulation budgétaire	DGAEP

Source : PAP 2025-2027 du MEBAPLN

II. PRÉSENTATION DES CREDITS DU PROGRAMME 058

2.1. La synthèse des coûts du programme par action (milliers F CFA)

Tableau N°8.058: Récapitulatif du coût du programme 058 par action (en milliers de F CFA)

Libellé des actions du programme	Réalisé		En cours		Programmation					
	2024		2025		2026		2027		2028	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
05801 : Développement et gestion des infrastructures d'accueil	2 956 514	309 804 574	12 073 138	241 403 650	7 163 000	38 496 952	8 473 170	41 543 480	16 028 976	50 368 753
05802 : Offre d'enseignants	-	1 484 425	-	391 647	-	32 128 185	-	32 847 115	-	33 660 191
05803 : Santé-hygiène-nutrition et prévention contre le VIH/SIDA en milieu scolaire	-	131 734	-	-	-	-	-	-	-	-
05804 : Maintien dans l'éducation formelle	214 520	29 245 269	-	-	-	-	-	-	-	-
05805 : Egalité et équité d'accès pour tous	-	210 120	-	-	-	-	-	-	-	-
05806 : Mobilisation sociale et implication des parties prenantes	-	143 033	12 250	272 876	14 000	31 895 829	14 000	32 614 759	14 000	33 427 835
05807 : Développement de l'éducation inclusive	-	122 435	-	-	-	-	-	-	-	-
05808 : Partenariat avec les structures privées d'éducation et d'enseignement	-	11 445 345	-	4 263 000	-	36 111 829	-	36 830 759	-	37 643 835
05809 : Education à la citoyenneté	-	-	-	40 000	-	31 859 829	-	32 578 759	-	33 391 835
05810 : Promotion de l'éducation bimultilingue	-	-	-	350 000	10 000	32 194 829	10 000	32 677 759	10 000	33 490 835
Total Programme	3 171 034	352 586 935	12 085 388	246 721 173	7 187 000	202 687 453	8 497 170	209 092 631	16 052 976	221 983 284

Source : SI N@folo

AVANT-PROJET DE BUDGET 2026-2028**MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT DE BASE, DE L'ALPHABETISATION ET DE LA PROMOTION DES LANGUES NATIONALES**

Sur la période 2026-2028, le coût cumulé de la dotation du programme 058 « Accès à l'éducation formelle » s'élève à environ 633,76 milliards de F CFA.

Pour l'année 2026, sur une dotation prévisionnelle d'environ 202,69 milliards de F CFA du programme, l'action « Développement et gestion des infrastructures d'accueil » représente 18,99%.

2.2. La synthèse des coûts du programme par nature de dépense (en milliers F CFA)

Tableau n°9.058 : Récapitulatif du coût du programme par nature de dépense (milliers F CFA)

Nature de dépenses	Réalisé		En cours		Programmation					
	2024		2025		2026		2027		2028	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Dépenses ordinaires	-	335 413 298	-	237 563 878	-	195 985 330	-	200 062 910	-	204 941 366
Dépenses de personnel		290 886 270		231 855 723		190 912 974	0	195 226 554		200 105 010
Dépenses de biens et services	-	5 609 514		1 325 441	-	743 356	0	507 356		507 356
Dépenses de transferts courants	-	38 917 514		4 382 714	-	4 329 000	0	4 329 000		4 329 000
Dépenses en capital	3 171 034	17 173 637	12 085 388	9 157 295	7 187 000	6 702 123	8 497 170	9 029 721	16 052 976	17 041 918
Dépenses d'investissements exécutés par l'Etat	3 171 034	17 173 637	12 085 388	9 157 295	7 187 000	6 702 123	8 497 170	9 029 721	16 052 976	17 041 918
Etat	3 171 034	4 570 219	6 732 250	6 251 856	7 187 000	6 702 123	8 497 170	9 029 721	16 052 976	17 041 918
Subventions	-	12 603 418	154 558	213 539						
Prêts			5 198 580	2 691 900						
Transfert en capital										
TOTAL	3 171 034	352 586 935	12 085 388	246 721 173	7 187 000	202 687 453	8 497 170	209 092 631	16 052 976	221 983 284

Source: SI N@folo

Pour l'année 2026, les ressources affectées au programme « Accès à l'éducation formelle » par nature de dépenses se chiffrent à 202,69 milliards de FCFA. Les dépenses ordinaires s'élèvent à 195,98 milliards de F CFA (96,69%) contre 6,70 milliards de FCFA pour les dépenses en capital, soit 3,31%.

2.3. Les échéanciers des crédits de paiement associés aux autorisations d'engagement

Tableau n°10.058 : Échéanciers des CP associés aux AE du programme (milliers F CFA)

Action	Intitulé du projet d'invest	Coût global de l'investissement estimé (classe 2)	Montant cumulé des engagements antérieurs au 31 déc. 2024	Montant cumulé des paiements au 31 déc. 2024	Reste à payer	2025		AE à demander	CP restant	2026		2027		2028		
						AE	CP			AE	CP	AE	CP	AE	CP	
		(a)	(b)	(c)	(d=b-c)	(e)	(f)	(g=a-(b+e))	(h=a-(c+f))	i	j	k	l	m	n	
05801 : Développement et gestion des infrastructures d'accueil	18 261 243	2 477 127	12 031 966	- 9 554 839	6 713 138	4 020 348	9 070 978	2 208 929	7 163 000	6 678 123	8 473 170	9 005 721	16 028 976	17 017 918		
Améliorat ⁰ Accès & Qualité de l'Éducat (PAAQE)	9 255 709	-	9 255 709	- 9 255 709	154 558	161 058	9 101 151	- 161 058								
Projet de développement de l'éducation de base, Phase V-BID	6 193 765	1 090 105	1 090 105	-	5 358 580	2 759 290	-254 920	2 344 370								
Réhabiliter les infrastructures du système éducatif	350 000	237 770	219 090	18 680	300 000	200 000	-187 770	-69 090	360 000	252 523	360 000	360 000	360 000	360 000		
appurement arriérés infrastructures éducadives	121 573		121 572	-121 572	900 000	900 000	-778 427	-899 999	900 000	800 000	900 000	905 000	900 000	905 000		
Achèvement des travaux de construction des infrastructures en cours	149 067	9 410	147 433	-138 023			139 657	1 634								
Désengorger les écoles à larges effectifs pour augmenter les capacités d'accueil au profit des EDI	2 059 149	1 139 842	1 198 056	- 58 215			919 307	861 092								
Mettre en œuvre	131 980			-			131 980	131 980								

AVANT-PROJET DE BUDGET 2026-2028

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT DE BASE, DE L'ALPHABETISATION ET DE LA PROMOTION DES LANGUES NATIONALES

Action	Intitulé du projet d'invest	Coût global de l'investissement estimé (classe 2)	Montant cumulé des engagements antérieurs au 31 déc. 2024	Montant cumulé des paiements au 31 déc. 2024	Reste à payer	2025		AE à demander	CP restant	2026		2027		2028	
						AE	CP			AE	CP	AE	CP	AE	CP
	le Projet d'amélioration de l'éducation des enfants en situation de handicap														
	Mettre en œuvre les activités d'éducation en situation d'urgence (ESU)									800 000	979 000	1 100 000	2 083 950	1 200 000	2 183 950
	Doter les structures éducatives en mobilier scolaire									100 000	100 000	300 000	300 000	500 000	500 000
	Transfert aux collectivités pour constructions d'Adduction d'eau potable simplifiée (AEPS)									360 000	360 000	619 200	619 200	1 102 176	1 102 176
	Transfert aux collectivités pour constructions de latrines									243 000	243 000	313 470	313 471	633 510	633 511
	Transfert aux collectivités pour la réalisation des salles de classe de l'éducation de base									4 000 000	3 543 600	4 000 000	3 543 600	10 000 000	10 000 000
	Transfert aux collectivités pour la réalisation des salles de classe de l'ENF									270 000	270 000	580 500	580 500	1 033 290	1 033 281

AVANT-PROJET DE BUDGET 2026-2028

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT DE BASE, DE L'ALPHABETISATION ET DE LA PROMOTION DES LANGUES NATIONALES

Action	Intitulé du projet d'invest	Coût global de l'investissement estimé (classe 2)	Montant cumulé des engagements antérieurs au 31 déc. 2024	Montant cumulé des paiements au 31 déc. 2024	Reste à payer	2025		AE à demander	CP restant	2026		2027		2028	
						AE	CP			AE	CP	AE	CP	AE	CP
	Transfert aux collectivités pour les réhabilitations des infrastructures								130 000	130 000	300 000	300 000	300 000	300 000	
05804 : Maintien dans l'éducation formelle		178 856	123 353	175 257	- 51 904	372 000	372 000	- 316 498	- 368 402	-	-	-	-	-	-
	Mettre en œuvre les activités d'éducation en situation d'urgence (ESU) en lien avec l'accès à l'éducation formelle	178 856	123 353	175 257	- 51 904	372 000	372 000	- 316 498	- 368 402						
05806 Mobilisation sociale et implication des parties prenantes										14 000					
	Coordonner les activités de la DGAEP									14 000	14 000	14 000	14 000	14 000	14 000
05810 Promotion de l'éducation bi-multilingue										10 000					
	Coordonner les activités de l'éducation bi-multilingue									10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000

Source : SI N@folo

Le cumul des montants des actions 05801 « Développement et gestion des infrastructures d'accueil », 05806 « Mobilisation sociale et implication des parties prenantes » et 05810 « Promotion de l'éducation bi-multilingue » du programme 058 s'élève respectivement à 7,19 milliards de F CFA en AE et à 6,70 milliards de F CFA en CP au titre de l'année 2026.

L'action 05801 enregistre un grand taux d'absorption de 99,67% en AE et de 99,64% en CP tandis que l'action 05810 présente un faible taux de 0,14% en AE et de 0,15% en CP.

2.4. Les opérateurs du programme

Tableau n°11.058 : Récapitulatif des crédits du programme 058 consacrés aux opérateurs ou catégories d'opérateurs par nature de dépenses (milliers F CFA)

Nature de dépenses	Réalisé		En cours		Programmation					
	2024		2025		2026		2027		2028	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Dépenses de transferts courants										
Dépenses d'investissements exécutés par l'Etat										
Dépenses de transferts en capital										
TOTAL	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Le programme 058 n'a pas d'opérateurs ou catégories d'opérateurs par nature de dépenses.

Tableau n°12.58 : Récapitulatif des crédits du programme 058 consacrés aux opérateurs ou catégorie d'opérateurs par action (milliers F CFA)

Libelle des Actions	Réalisé		En cours		Programmation					
	2024		2025		2026		2027		2028	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Total Programme	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Le programme 058 n'a pas d'opérateurs ou catégories d'opérateurs par actions.

2.5. Les transferts aux collectivités territoriales

Tableau n°13.058 : Récapitulatif des crédits du programme transférés aux collectivités territoriales (milliers F CFA)

Activités de destination	Réalisé	En cours	Programmation			Extrants attendus en 2026
	2024	2025	2026	2027	2028	
Transfert aux collectivités pour la réalisation des salles de classe de l'éducation de base	4 590 000		-	-	-	NEANT

Activités de destination	Réalisé	En cours	Programmation			Extrants attendus en 2026
	2024	2025	2026	2027	2028	
Transfert aux collectivités pour la réalisation des salles de classe du secondaire	385 000					
Transfert aux collectivités pour constructions de latrines	225 000					
Transfert aux collectivités pour constructions de forage	357 000					
Transfert aux collectivités pour les réhabilitations des infrastructures	328 000					
TOTAL	5 885 000	-	-	-	-	

Source : SI N@folo

Il n'est pas prévu le transfert de ressources aux collectivités.

III. PLAFOND D'EMPLOI ET JUSTIFICATION DES COUTS DU PROGRAMME 058

3.1. Les dépenses de personnel de l'année 2026

Tableau n°14.058 : Eléments justificatifs des dépenses de personnel du programme 058 de l'année 2026

	Emplois rémunérés du programme	Effectifs par catégorie d'emploi (a)			Coût prévisionnel par catégorie d'emploi (b)	Coûts moyens par catégorie d'emploi rémunéré (c = b/a)
		F	H	Total		
1	Fonctionnaires	22450	28596	51 046	191 768 040 306	
	Catégorie P	6	48	54	203 777 631	3 756 741
	Catégorie I	0	0	0		
	Catégorie II	0	0	0		
	Catégorie III	0	0	0		
	Catégorie A	12057	14157	26 214	98 477 754 995	3 756 741
	Catégorie B	7650	10270	17 920	67 321 927 245	3 756 741
	Catégorie C	2713	4035	6 748	25 350 380 250	3 756 741
	Catégorie D	23	36	59	221 497 425	3 756 741
	Catégorie E	2	50	51	192 702 760	3 756 741
2	Contractuels	0	0	0	0	
	1 ^{ère} Catégorie	0	0	0	0	
	2 ^{ème} Catégorie	0	0	0	0	
	3 ^{ème} Catégorie	0	0	0	0	
	4 ^{ème} Catégorie	0	0	0	0	
	5 ^{ème} Catégorie	0	0	0	0	
3	Temporaires	0	0	0	0	

AVANT-PROJET DE BUDGET 2026-2028

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT DE BASE, DE L'ALPHABETISATION ET DE LA PROMOTION DES LANGUES NATIONALES

	Emplois rémunérés du programme	Effectifs par catégorie d'emploi (a)			Coût prévisionnel par catégorie d'emploi (b)	Coûts moyens par catégorie d'emploi rémunéré (c = b/a)
		F	H	Total		
TOTAL		22450	28596	51 046	191 768 040 306	

Sources : Budget programme 2025-2027, effectifs au 31/12/2024, SIGASPE au 28/04/2025; Tableau de bord pour le suivi des recrutements actualisé en mars 2025, DRH/MEBAPLN projection DPBEP 2026-2028.

Le budget notifié pour 2026 est de 191 768 040 306 F CFA. Il représente 58,95% des prévisions globales des dépenses du personnel du ministère. Il est essentiellement impacté par la masse salariale allouée aux titulaires des emplois des catégories A, B et C dont la majorité est affectée aux tâches d'enseignement.

Tableau n°15.058 : Structures des dépenses de personnel

Composantes des dépenses	Montant en F CFA
1. Salaires indiciaire	86 627 818 233
2. Salaire de base	0
3. Indemnités	91 054 098 207
4. Charges sociales	13 231 057 644
5. Autres dépenses de personnel	855 066 221
Total	191 768 040 306

Sources : Budget programme 2025-2027, effectifs au 31/12/2024, SIGASPE au 28/04/2025; Tableau de bord pour le suivi des recrutements actualisé en mars 2025, DRH/MEBAPLN projection DPBEP 2026-2028.

Le coût alloué au programme 058 au titre des dépenses du personnel a été évalué sur la base des effectifs et de la rémunération moyenne par emploi, soit un montant de 191,76 milliards. Il est essentiellement impacté par les salaires indiciaires et les indemnités du personnel. Il est constaté que le montant des indemnités dépasse celui des salaires indiciaires.

3.2. Les dépenses de biens et services

Tableau n°16.058 : Structures des dépenses de biens et services

Articles	Libellés	Montant en milliers F CFA
60	Achats de biens	73 000
61	Acquisitions de services	296 356
62	Autres services	374 000
Total		743 356

Source : SI N@folo

Le montant alloué à cette nature de dépense de l'exercice 2026 est de 743,356 millions de FCFA et est dominé par l'article 62 « autres services » 50,31%. Les dépenses liées avec cette nature de dépense sont essentiellement le paiement des indemnités CMG et bilingues (150 millions FCFA), la formation des acteurs chargés de la mise en œuvre des activités liées à la formule harmonisée de l'éducation bi-plurilingue (356 millions de FCFA)...

3.3. Les dépenses de transferts courants

Tableau n°17.058 : Éléments justificatifs des dépenses de transferts courants

Paragraphes	Catégories de bénéficiaires	Montant par catégorie en milliers F CFA
632	Subventions aux entreprises publiques	
633	Subventions aux entreprises privées	4 250 000
634	Subventions aux institutions financières	
639	Subventions à d'autres catégories de bénéficiaires	79 000
641	Transferts aux établissements publics nationaux	
642	Transferts aux collectivités territoriales	
643	Transferts aux autres administrations publiques	
644	Transferts aux institutions à but non lucratif	
645	Transferts aux ménages	
646	Transferts aux autorités supranationales et contributions aux organisations internationales	
647	Transferts à d'autres budgets	
648	Pensions de retraite des fonctionnaires et autres agents de l'Etat	
649	Autres transferts	
TOTAL		4 329 000

Source : SI N@folo

En 2026, les dépenses de transferts courants s'élèvent à 4,33 milliards de F CFA. Le paragraphe 633 « Subventions aux entreprises privées » absorbe 98,18% de ce montant et est destiné à l'appui aux faîtières de l'enseignement privé.

3.4. Les dépenses d'investissements exécutés par l'État

Tableau n°18.058 : éléments justificatifs des dépenses d'investissements exécutés par l'Etat

Dépenses d'investissements	Intitulé du projet d'investissements	Montant en milliers F CFA	
		Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Action '05801 : Développement et gestion des infrastructures d'accueil		7 163 000	6 678 123
<i>1802700311 Transferts Secteur Education/ Nouvelles infrastructures scol</i>			
	Transfert aux collectivités pour constructions d'Adduction d'eau potable simplifiée (AEPS)		
235 Infrastructures		360 000	342 000
622 Prestation de services		-	18 000
	Transfert aux collectivités pour constructions de latrines		
235 Infrastructures		243 000	230 850
622 Prestation de services		-	12 150
	Transfert aux collectivités pour la réalisation des salles de classe de l'éducation de base		
233 Bâtiments administratifs à usage technique		4 000 000	3 366 420
622 Prestation de services		-	177 180
	Transfert aux collectivités pour la réalisation des salles de classe de l'ENF		
233 Bâtiments administratifs à usage technique		270 000	256 500
622 Prestation de services		-	13 500
	Transfert aux collectivités pour les réhabilitations des infrastructures		
233 Bâtiments administratifs à usage technique		130 000	123 500
622 Prestation de services		-	6 500
1803700311 Réhabilitation et infrastructures d'Accompagnement			
	Apurer les arriérées sur les travaux de construction des infrastructures		
233 Bâtiments administratifs à usage technique		900 000	760 000
622 Prestation de services		-	40 000
	Doter les structures éducatives en mobilier scolaire		
244 Matériel et outillages techniques		100 000	100 000
	Réhabiliter les infrastructures du système éducatif		

AVANT-PROJET DE BUDGET 2026-2028

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT DE BASE, DE L'ALPHABETISATION ET DE LA PROMOTION DES LANGUES NATIONALES

Dépenses d'investissements	Intitulé du projet d'investissements	Montant en milliers F CFA	
		Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
233 Bâtiments administratifs à usage technique		360 000	239 897
622 Prestation de services		-	12 626
1804100311 ESU			
	Mettre en œuvre les activités d'éducation en situation d'urgence (ESU)		
233 Bâtiments administratifs à usage technique		700 000	455 050
244 Matériel et outillages techniques		100 000	100 000
622 Prestation de services		-	23 950
629 Autres acquisitions de services		-	200 000
639 Subventions à d'autres catégories de bénéficiaires		-	200 000
05806 : Mobilisation sociale et implication des parties prenantes		14 000	14 000
029000311 DGAEP			
	Coordonner les activités de la DGAEF		
241 Mobilier et matériel de logement et de bureau		4 000	4 000
242 Matériel informatique de bureau		10 000	10 000
05810 : Promotion de l'éducation bi-multilingue		10 000	10 000
1029000311 DGAEP			
241 Mobilier et matériel de logement et de bureau		2 000	2 000
242 Matériel informatique de bureau		8 000	8 000
TOTAL		7 187 000	6 702 123

Source : SI N@folo

Les dépenses d'investissements exécutés par l'Etat au profit du programme 058 s'élèvent à 7,19 milliards en AE et à 6,70 milliards en CP.

L'action 05801 « Développement et gestion des infrastructures d'accueil » enregistre un grand taux d'absorption de 99,67% en AE et de 99,64% en CP tandis que l'action 05810 « Promotion de l'éducation bi-multilingue » présente un faible taux de 0,14% en AE et de 0,15% en CP.

CONCLUSION

Le Burkina Faso démontre son attachement à l'éducation à travers ses orientations politiques nationales et sectorielles, qui visent à élargir l'offre éducative et à améliorer la qualité des enseignements et des apprentissages.

Dans le cadre de la mise en œuvre du programme **058 intitulé « Accès à l'éducation formelle »**, une enveloppe budgétaire globale de 633,76 milliards de F CFA est prévue pour la période 2026-2028, contre 1 024,00 milliards de F CFA pour 2025-2027, soit une réduction de 390,24 milliards de F CFA, ce qui représente 38,11%.

Cette diminution s'explique par la redirection partielle des ressources vers le nouveau programme 161, consacré à la fourniture des services sociaux dans le secteur éducatif.

Malgré cette situation, plusieurs réalisations sont à l'actif du programme. Il s'agit : (i) de la réhabilitation et l'équipement des structures éducatives dans les zones reconquises, (ii) de la construction de salles de classe pour le désengorgement et l'accueil des élèves déplacés internes, (iii) de la mise en place de dispositifs alternatifs pour le préscolaire et (iv) du suivi des structures privées d'éducation préscolaire et d'enseignement primaire sur le respect de la réglementation.

Pour l'exercice budgétaire de 2026, le financement du programme 058 est de 202,69 milliards de F CFA. Il est en deçà de celui de l'année 2025 qui s'élevait à 325,81 milliards de F CFA , soit une baisse de 123,12 milliards de F CFA ce qui équivaut à 37,79%.

Toutefois, plusieurs contraintes risquent de freiner la mise en œuvre efficace du programme, notamment les délais dans l'exécution des activités, le suivi budgétaire insuffisant et l'environnement sécuritaire.

Afin de minimiser les difficultés et garantir l'atteinte des objectifs fixés, il est impératif de prévoir des mesures adaptées, telles qu'une meilleure allocation des ressources, un suivi rigoureux de l'exécution budgétaire et une planification rigoureuse des activités permettant leur réalisation dans les délais requis.

LE PROGRAMME 059 « QUALITÉ DE L'ÉDUCATION FORMELLE »

I. PRÉSENTATION DU PROGRAMME 058 « ACCÈS À L'ÉDUCATION FORMELLE »

1.1. Description du programme 059 « qualité de l'éducation formelle »

Le Ministère de l'Enseignement de Base, de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues nationales (MEBAPLN), conformément à la loi organique n°073-2015/CNT du 6 novembre 2015 relative aux lois de finances obligeant le Gouvernement à s'engager dans le processus du budget programme, s'est doté de programmes budgétaires dont le programme 059 « Qualité de l'Éducation formelle ». Ainsi, le Projet annuel de Performance (PAP) 2026-2028 de ce programme permettra de mettre en place l'outil de gestion budgétaire et de contrôle des dépenses publiques. Celui-ci a pour objectif de mettre en exergue les indicateurs d'impact et d'effets à même de justifier les requêtes financières et les objectifs poursuivis par le MEBAPLN. Aussi, le PAP décline l'ensemble des paramètres permettant de cerner les éléments qui peuvent rendre visible la performance du système éducatif. Toutefois, le présent PAP intervient dans un contexte essentiellement marqué par une crise sécuritaire avec des répercussions humanitaires, sociales et économiques.

L'objectif stratégique du programme 059 « Qualité de l'Éducation formelle » est d'améliorer la qualité, la pertinence et l'efficacité du système éducatif formel. Il s'articule autour de cinq (5) actions. Ce sont :

- ❖ **Action 05901 : formation du personnel enseignant et d'encadrement**

Cette action vise à assurer une formation initiale et continue du personnel enseignant et d'encadrement ;

- ❖ **Action 05902 : suivi et encadrement pédagogique**

L'objectif de cette action est de développer chez les enseignants, des connaissances et des compétences nécessaires à un enseignement/apprentissage de qualité ;

- ❖ **Action 05903 : curricula et programmes d'enseignement/formation**

Cette action a pour objectif de doter les élèves de connaissances et de compétences de vie susceptibles de les aider à réussir leur cursus scolaire ;

- ❖ **Action 05904 : matériels ludiques, pédagogiques et didactiques**

C'est une action qui a pour objectif d'assurer la couverture des besoins des apprenants en matériels ludiques, pédagogiques et didactiques ;

- ❖ **Action 05907 : recherche-action**

L'objectif de cette action est d'améliorer la performance du système éducatif à travers la promotion de la recherche-action en éducation.

Le Programme 059 « Qualité de l'Éducation formelle » tire ses fondements d'un certain nombre de référentiels et de politiques opérationnels.

Au titre de l'Agenda de la Transition, le programme 059 « Qualité de l'Éducation formelle » relève de l'Objectif stratégique 4, intitulé « Refonder l'État et améliorer la gouvernance ». Dans les actions d'opérationnalisation de cet objectif stratégique, au titre de la « gouvernance des secteurs sociaux et culturels », il est recommandé « la poursuite de la réforme du système éducatif en intégrant les valeurs socioculturelles et républicaines et le renforcement de la professionnalisation ».

Dans le domaine de la qualité de l'éducation, le pilier 3 du Plan d'Action pour la Stabilisation et le Développement (PA-SD) 2025-2027, intitulé « Refonder l'État et améliorer la gouvernance », les actions prioritaires en lien avec l'objectif stratégique 3.2. « Accroître l'offre et améliorer la qualité de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la formation en adéquation avec les besoins de l'économie » corroborent celles du programme 059 « Qualité de l'Éducation formelle ».

Pour l'Étude nationale prospective (ENP) « Burkina 2025 », « la qualité du système éducatif renvoie à l'efficacité interne, externe et à l'efficience. Elle est tributaire de la qualité des curriculums, du matériel didactique et pédagogique, de la formation des enseignants/formateurs, de l'employabilité ainsi que de la fourniture des services sociaux ». Cela nécessite entre autres, un important investissement dans l'éducation et la formation. De même, sur le plan social, l'un des défis majeurs de l'ENP est « l'amélioration de la qualité des ressources humaines en termes d'éducation/formation et de santé ».

Pour atteindre la vision du Plan sectoriel de l'Éducation et de la Formation (PSEF) 2017-2030, trois (3) programmes stratégiques ont été définis dont le programme « Amélioration de la qualité de l'éducation et de la formation » qui renvoie au renforcement des enseignements-apprentissages scolaires et universitaires ainsi que de la formation technique et professionnelle. Le PSEF vise à améliorer l'efficacité interne et externe de l'éducation et de la formation. Le Plan stratégique de Développement de l'Éducation de Base et de l'Enseignement secondaire (PSDEBS) qui tire son fondement principalement du PSEF prend ces programmes en compte. Pour réaliser la vision de ce référentiel sous sectoriel, quatre (4) axes stratégiques ont été déclinés dont l'axe stratégique « Amélioration de la qualité des enseignements/apprentissages dans l'éducation formelle ».

Au sujet des priorités du programme 059 « Qualité de l'Éducation formelle », elles sont en rapport avec celles du gouvernement sur la période, et déclinées dans le Plan d'Action Triennal (PAT) du MEBAPLN. En effet, elles portent sur l'expérimentation des curricula des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC), la digitalisation de nouveaux manuels scolaires, des guides pédagogiques et des cours. En outre, figurent en bonne place l'opérationnalisation du cadre d'orientation de la formation continue et de l'encadrement pédagogique (COFCEP) (en présentiel et à distance), la construction des curricula en langues nationales et l'expérimentation des curricula d'anglais pour le primaire. À cela, s'ajoutent la mise en œuvre du document d'orientation juridique, pédagogique et didactique sur l'initiation aux métiers dans l'enseignement primaire, l'opérationnalisation du mécanisme de mise à disposition à temps de manuels scolaires et guides pédagogiques et du plan d'action pluriannuel de mise en œuvre de la réforme curriculaire. Au regard du contexte sécuritaire,

l'accent doit être mis entre autres sur l'approche Safe School et sur les curricula de l'Éducation en Situation d'Urgence (ESU). Toutes ces priorités doivent obéir au principe de la budgétisation sensible à la qualité.

Concernant les réformes engagées au profit du programme 059, on peut citer (i) la généralisation des nouveaux curricula bâtis selon l'Approche pédagogique intégratrice (API) avec l'introduction des TIC au préscolaire et au primaire, de l'anglais et de l'initiation aux métiers au primaire, (ii) la formation continue et l'encadrement pédagogique à distance et (iii) la digitalisation de nouveaux manuels scolaires, des guides pédagogiques et des curricula.

L'Initiative Présidentielle pour une Éducation de Qualité pour tous (IPEQ-composantes 1 et 6), le plan d'action triennal (PAT) du ministère, les programmes d'activités des structures intervenant dans l'amélioration de la qualité de l'éducation formelle, le plan d'investissement prioritaire, la Stratégie nationale de l'Éducation en Situation d'Urgence (SN-ESU), le plan annuel de travail des ONG et projets sont des instruments de référence et opérationnels du programme 059.

Tous ces instruments et réformes contribueront à améliorer la performance du programme.

Dès lors, la mise en œuvre du programme 059 est assurée par les structures indiquées dans le tableau ci-dessous.

Tableau N°5.059 : Structures, Unités de gestion de projets, opérateurs et ONG intervenant dans la mise en œuvre du programme 059

Directions	Unités de Gestion de Projets	Opérateurs étatiques	Opérateurs non étatiques
DGQEP	REPAIR	INFPE	Enfants du Monde (EdM)
DGACEVS (DAMSSE)	PACDIGITAL	ENS	UNICEF
DGAEP (DEBM)	PUDTR		Lux-Dev
ST-ESU			DDC
DREPPNF			CCEB
DPEPPNF			CN/EPT
			JICA
			Aide à l'enfance Canada
			Consortium INCE
			UNFPA
			PAM
			ODE
			Intégration régionale et Inclusion en Afrique (WURI)
			Compassion International
			PGCD-REED+
			Plan International
			Save the Children International
			Planète Enfants & Développement,

Directions	Unités de Gestion de Projets	Opérateurs étatiques	Opérateurs non étatiques
			Association Sœur Emmanuelle (ASMAE)
			Action éducation/BURKINA
			EDUCO Burkina/Niger
			Réseau de l'Éducation de Qualité Biplurilingue (REB)
			Children believe
			CRS
			UNESCO
			Humanité et Inclusion (HI)

Le tableau ci-dessus indique que trois (3) Directions générales, trois (3) Unités de gestion de projets, un (1) Secrétariat technique, 13 Directions régionales, 45 Directions provinciales, deux (2) Opérateurs étatiques et 26 opérateurs non étatiques travaillent à améliorer la performance du programme 059.

1.2. Analyse diagnostique du programme 059

1.2.1. Contraintes

Les principales contraintes de la mise en œuvre du programme 059 « Qualité de l'Éducation formelle » sont :

- la faible maîtrise du budget-programme ;
- l'insuffisance de formation des acteurs sur la réforme curriculaire ;
- la faible opérationnalisation des cadres et espaces de formation continue et d'encadrement pédagogique ;
- l'insuffisance des intrants pédagogiques, notamment les manuels scolaires ;
- l'insuffisance de personnels spécifiques de la chaîne d'édition des manuels scolaires et de la gestion de l'imprimerie ;
- la faible exploitation des technologies de l'information et de la communication dans le dispositif de formation et d'enseignement/apprentissage ;
- l'insuffisance du matériel informatique adapté et la vétusté des équipements existants dans le cadre de la digitalisation des manuels scolaires, des guides pédagogiques et des curricula.

De ce constat, il est évident que des défis sont à relever pour permettre au programme 059 « Qualité de l'Éducation formelle » d'atteindre les objectifs escomptés.

1.2.2. Défis

Les principaux défis du programme 059 « Qualité de l'Éducation formelle » sont :

- la mise en œuvre des actions contenues dans le cadre d'orientation de la formation continue et de l'encadrement pédagogique ;

- la mise en œuvre des actions contenues dans le cadre d'orientation du curriculum (COC) et de son plan d'action ;
- l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie de production de manuels scolaires et de matériels didactiques ;
- le renforcement de la continuité éducative dans les zones à forts défis sécuritaires ;
- la digitalisation du système éducatif à travers les manuels scolaires, les guides pédagogiques et les curricula.

1.3. La situation d'exécution du programme

De 2022 à 2024, l'exécution du programme budgétaire 059 « Qualité de l'Éducation formelle » a connu des résultats probants malgré les défis liés aux crises (sécuritaire et humanitaire) et aux contraintes financières. L'analyse de la mise en œuvre des actions fait ressortir plusieurs effets obtenus ces trois dernières années.

Dans le cadre de la formation initiale, 3 326 enseignants, soit 795 du préscolaire et 2 531 du primaire ont bénéficié de la formation initiale. Au niveau de la formation continue, l'on note que 93,78% des enseignants ont été formés à l'appropriation des contenus des nouveaux curricula et à leur mise en œuvre pratique dans les classes. L'exécution de l'action a permis non seulement de renforcer la qualité des enseignements/apprentissages par la mise à disposition d'enseignants dotés de compétences mais aussi de relever le défi de la généralisation progressive de la réforme curriculaire car les apprenants des classes de CP1, CP2 et CE1 reçoivent les cours, dispensés sur la base des nouveaux curricula.

Le déroulement des activités d'encadrement a concerné en moyenne 1 652 éducateurs de la petite enfance et 79 231 enseignants du primaire. Tous ont bénéficié d'un renforcement de compétences pédagogiques ayant permis d'améliorer leurs connaissances disciplinaires, toute chose qui influence qualitativement les enseignements/apprentissages.

L'expérimentation des nouveaux curricula dans les structures éducatives a permis d'adopter 27 référentiels de l'EFTP. La mise en œuvre de ces référentiels a permis d'adapter les méthodes pédagogiques aux besoins actuels des apprenants en lien avec les impératifs de l'économie, d'améliorer leurs performances scolaires et d'optimiser leurs compétences professionnelles et citoyennes.

Durant les trois dernières années, la mise à disposition des manuels scolaires aux apprenants n'a pas permis d'atteindre le ratio d'un (1) manuel de lecture/élève au primaire. Ce ratio est resté à 0,64 manuel de lecture/élève en 2022 et 2023 et a baissé à 0,55 manuel de lecture/élève en 2024. Afin d'optimiser les chances d'atteindre le ratio d'un (1) manuel de lecture/élève au primaire, la digitalisation des manuels scolaires se présente comme une alternative. On note toutefois que sur la période de 2022 à 2024, un total de 20 817 matériels pédagogiques et ludiques et 1 200 000 manuels du préscolaire, 12 793 392 manuels du primaire et 1 796 495 manuels du post-primaire et du secondaire ont été mis à la disposition des élèves de ces niveaux d'enseignement. Aussi, une moyenne de 3 305 502 élèves du primaire a bénéficié du cartable minimum au cours de la même période.

Au titre de l'amélioration des apprentissages par l'introduction des langues nationales dans l'enseignement, sur les trois dernières années, sa mise en œuvre a permis à 846 structures éducatives d'utiliser effectivement les langues nationales comme langues d'enseignement. Cette introduction impacte positivement la qualité des enseignements-apprentissages, contribue à la promotion du bilinguisme, à la valorisation de la culture locale et au renforcement de l'estime de soi des apprenants.

Concernant les passerelles entre les différents niveaux d'enseignement, de 2022 à 2024, un total de 35 029 apprenants a intégré le système éducatif formel. Ces enfants déscolarisés ou non scolarisés ont pu reprendre le chemin de l'école où ils suivent un parcours scolaire normal.

La promotion de la recherche-action en éducation s'est réalisée à travers plusieurs activités au cours des trois dernières années et a permis d'implémenter 18 innovations. La mise en œuvre de ces innovations a eu pour effet entre autres, le développement du numérique éducatif, le renforcement des capacités des acteurs pour la conception de supports d'enseignement, la diffusion et l'écoute d'émissions du Programme d'Éducation par la Radio (PER) et l'expérimentation du e-encadrement.

Pour ce qui est de l'évaluation des connaissances acquises, sur la période, tous les examens et concours scolaires ont été effectivement organisés. Cela a permis la certification et la promotion de 1 289 531 candidats admis aux différents examens scolaires.

1.4. Les principaux indicateurs du programme

Tableau n°6.059 : Principaux indicateurs du programme 059 assortis de cibles

Objectifs	Indicateurs	Référence			2025	Valeurs cibles			Responsables
		Unité	Année	Valeur		2026	2027	2028	
Objectif stratégique : Améliorer la qualité, la pertinence et l'efficacité du système éducatif	Indicateur 1 : Taux d'achèvement au primaire (TAP)	%	2024	54,5	79,5	54,5	54,5	54,5	DGQEP
Action 05901 : Formation du personnel enseignant et d'encadrement									
Objectif Opérationnel : Assurer une formation initiale et continue du personnel enseignant et d'encadrement	Proportion du personnel enseignant et d'encadrement du préscolaire et du primaire ayant bénéficié d'une session de formation continue	%	2024	94,23	95	95	95	95	DGQEP
	Proportion des stagiaires du préscolaire et du primaire certifiés aux examens de fin de formation	%	2024	99,89	100	100	100	100	INFPE

AVANT-PROJET DE BUDGET 2026-2028

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT DE BASE, DE L'ALPHABETISATION ET DE LA PROMOTION DES LANGUES NATIONALES

Objectifs	Indicateurs	Référence			2025	Valeurs cibles			Responsables
		Unité	Année	Valeur		2026	2027	2028	
Action 05902 : Suivi et encadrement pédagogique									
Objectif Opérationnel : Développer chez les enseignants des connaissances et des compétences nécessaires à un enseignement/apprentissage de qualité	Proportion d'enseignants du préscolaire et du primaire ayant reçu une visite de classe	%	2024	100	100	100	100	100	DGQEP
Action 05903 : curricula et programmes d'enseignement/formation									
Objectif Opérationnel : Doter les élèves de connaissances et de compétences susceptibles de les aider à réussir leur cursus scolaire	Nombre de nouveaux programmes adoptés	Nouveau programme adopté	2024	0	2	2	2	2	DGQEP
Action 05904 : matériels ludiques, pédagogiques et didactiques									
Objectif Opérationnel : Assurer la couverture des besoins en matériels ludiques, pédagogiques et didactiques	Ratio manuel de lecture /élève au primaire	Manuel de lecture/ élève	2024	0,55	1	1	1	1	DGQEP
Action 05907 : Recherche-action									
Objectif Opérationnel : Promouvoir la recherche action en éducation	Nombre de recherches-actions menées en éducation	Recherche-action menée	2024	8	2	2	2	2	DGQEP

Le taux d'achèvement au primaire (TAP) est l'indicateur de l'objectif stratégique du programme 059 « Qualité de l'Éducation formelle ». En 2024, sa valeur était de 54,5%. L'ambition affichée pour 2025 est de 79,5%. Le modèle de simulation du Plan stratégique de Développement de l'Éducation de Base et de l'Enseignement secondaire (SP-PSDEBS) couvrant seulement la période de 2021 à 2025, les projections de la période de 2026 à 2028 ne sont pas encore disponibles. Elles seront définies à l'occasion de l'élaboration d'un nouveau référentiel au cours de l'année 2025.

Au titre de l'**action 05901**, deux indicateurs sont retenus. Il s'agit de la proportion du personnel enseignant et d'encadrement du préscolaire et du primaire ayant bénéficié d'au moins une session de formation continue et la proportion des stagiaires du préscolaire et du primaire certifiés aux examens de fin de formation. S'agissant de la formation continue, en 2024, on note que 94,23% des acteurs concernés ont bénéficié d'une session de formation continue. Pour les trois

prochaines années, il est prévu une cible de 95% l'an. Les activités de formation continue seront réalisées à travers les conférences pédagogiques, l'opérationnalisation du dispositif de formation continue en présentiel et en ligne décrit dans le COFCEP et les activités spécifiques de formation des personnels de l'éducation.

Quant à la certification des stagiaires, il faut rappeler que les examens de fin de formation du DEEPE et du CAPPE de l'année 2024 ont vu 99,89% des stagiaires déclarés certifiés, donc aptes à prendre en charge des structures éducatives. La cible de certification visée pour les trois prochaines années (2026, 2027 et 2028) est de 100%.

S'agissant de l'**action 05902**, la proportion d'enseignants du préscolaire et du primaire ayant reçu une visite de classe était de 100% en 2024. Cette proportion sera maintenue durant les trois prochaines années. Les nouvelles orientations sur la stratégie de l'encadrement pédagogique au primaire caractérisée par la création des zones et unités d'encadrement pédagogique sera un atout qui va contribuer à accroître le nombre de visites de classes. En plus, l'expérimentation de la digitalisation de l'encadrement pédagogique et le e. encadrement en mode synchro au préscolaire et au primaire sont également des stratégies dont la mise en œuvre contribuera à renforcer le suivi-encadrement pédagogique sur le terrain. On note qu'une stratégie de collecte de données est déjà opérationnelle. Cela permettra à la DGQEP de centraliser les données collectées afin d'établir des bilans trimestriels des activités de suivi-encadrement sur le terrain.

Au titre de l'**action 05903**, le focus sera mis sur l'initiation aux métiers au primaire. Cette option participe à la mise en œuvre des orientations politiques relatives à la promotion de l'insertion socio-professionnelle des jeunes. Pour ce faire, il est prévu l'élaboration de deux (02) modules spécifiques pour l'initiation aux métiers au primaire par an, de 2026 à 2028. Chaque module sera accompagné d'un guide spécifique en vue de faciliter sa mise en œuvre.

Pour ce qui est de l'**action 05904**, le ratio manuel de lecture /élève au primaire était de 0,55 en 2024, ce qui est en deçà de la cible escomptée qui était de 1 manuel de lecture /élève au primaire. Une projection d'un (01) manuel de lecture/élève en valeur cible est envisagée pour la période de 2026 à 2028. Cela requerra une allocation budgétaire conséquente par l'État et ses partenaires afin de combler le déficit qui se présente chaque année alors que le ministère est dans la dynamique de la généralisation de la réforme curriculaire.

Relativement à l'**action 05907**, le PAP 2026-2028 se fixe pour ambitions de conduire chaque année deux (02) activités de recherche-action. Cette cible est fonction de l'enveloppe financière du général de l'État. Toutefois, elle pourrait connaître une nette évolution avec l'apport des partenaires techniques et financiers. C'est d'ailleurs ce qui explique la valeur de référence de huit (08) réalisations en 2024.

Les cinq (5) extrants / produits / livrables majeurs attendus du programme en 2026

Extrants / produits / livrables	Indicateurs d'extrants	Cibles 2026
1. Les nouveaux manuels scolaires sont digitalisés	Nombre de nouveaux manuels scolaires digitalisés	10

2. Les cours sont digitalisés	Nombre de cours digitalisés	500
3. Les élèves des classes du CE2 disposent d'un nouveau manuel de français	Nombre d'élèves des classes du CE2 disposant d'un nouveau manuel de français	482 000
4. Les curricula d'anglais de la classe de CE2 sont expérimentés	Nombre de curricula d'anglais de la classe de CE2 expérimentés	1
5. Le module sur les symboles de la Nation et les valeurs citoyennes est enseigné et évalué dans les DRINFPE	Nombre de modules sur les symboles de la Nation et les valeurs citoyennes enseignés et évalués	1

À l'horizon 2026, il est prévu la digitalisation de dix (10) nouveaux manuels scolaires, soit quatre (04) du préscolaire et six (6) du primaire. Il est aussi envisagé la digitalisation de 500 cours, soit 160 du préscolaire et 340 du primaire.

Les élèves des classes du CE2 bénéficieront également de 482 000 nouveaux manuels de français.

La mise en œuvre de l'expérimentation des curricula de l'anglais au CE2 débutera à la rentrée scolaire 2025-2026. Elle concerne deux (2) écoles par Circonscription d'Éducation de Base (CEB), soit théoriquement 824 écoles pour 412 CEB.

Dans le cadre de la promotion de l'éducation civique et des valeurs citoyennes, il sera introduit à partir de 2026, un module spécifique sur les symboles de la Nation et les valeurs citoyennes dans les programmes de formation initiale des éducateurs de la petite enfance et des professeurs des écoles. Ce module a un caractère contraignant et devra faire l'objet d'évaluation sur table assortie de notes individuelles pour chaque stagiaire.

Tableau n°7.059 : matrice du cadre logique du programme 059

Nom de l'indicateur	Définition (Formule de calcul)	Fréquence de parution	Niveau de désagrégation si possible	Source de vérification	Risques	Structure responsable
Objectif stratégique : Améliorer la qualité, la pertinence et l'efficacité du système éducatif						
Indicateur 1 : Taux d'achèvement au primaire (TAP)	<p>Il s'agit du rapport entre le nombre total des nouveaux inscrits en dernière année de l'enseignement primaire, quel que soit leur âge, exprimé en pourcentage du nombre total des enfants en âge théorique d'accès à la dernière année du primaire.</p> <p>Calcul : Diviser le nombre des nouveaux inscrits en dernière année du primaire (CM2), quel que soit leur âge, par l'effectif de la population ayant l'âge théorique d'entrer en dernière année du primaire (11 ans), puis multiplier le résultat par 100.</p>	Annuelle	Par sexe, par situation géographique (région, province)	Annuaires statistiques DGESS/MEBAP LN	-	DGQEP

AVANT-PROJET DE BUDGET 2026-2028

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT DE BASE, DE L'ALPHABETISATION ET DE LA PROMOTION DES LANGUES NATIONALES

Nom de l'indicateur	Définition (Formule de calcul)	Fréquence de parution	Niveau de désagrégation si possible	Source de vérification	Risques	Structure responsable
Objectif Opérationnel 1 : Assurer une formation initiale et continue du personnel enseignant et d'encadrement						
Indicateur 1 : Proportion du personnel enseignant et d'encadrement du préscolaire et du primaire ayant bénéficié d'une session de formation continue	Rapport entre le nombre d'enseignants et d'encadreurs pédagogiques du préscolaire et du primaire ayant bénéficié d'au moins une session de formation continue au cours d'une année t et le nombre total d'enseignants et d'encadreurs pédagogiques du même niveau de l'année t Calcul : diviser le nombre d'enseignants et d'encadreurs pédagogiques du préscolaire et du primaire ayant bénéficié d'au moins une session de formation continue au cours d'une année t par le nombre total d'enseignants et d'encadreurs pédagogiques du même niveau de l'année t multiplié par 100	Annuelle	Région, Sexe	Rapport annuel consolidé du MEBAPLN	- insuffisance de ressources financières, - non disponibilité d'un dispositif de formation continue en ligne	DGQEP
Indicateur 2 : Proportion des stagiaires du préscolaire et du primaire certifiés aux examens de fin de formation	Il s'agit du rapport entre le nombre total des stagiaires du préscolaire et du primaire admis à la certification à la dernière année de formation, exprimé en pourcentage et le nombre total des stagiaires inscrits en fin de formation Calcul : Diviser le nombre total des stagiaires du préscolaire et du primaire admis à la certification à la dernière année de formation par le nombre total des stagiaires candidats à la certification du même niveau en fin de formation et multiplier par 100.	Annuelle	Par sexe, par filières	Rapport annuel consolidé du MEBAPLN, Rapport annuel de suivi du PSDEBS	-	INFPE
Objectif Opérationnel 2 : Développer chez les enseignants des connaissances et des compétences nécessaires à un enseignement/apprentissage de qualité						
Indicateur : Proportion d'enseignants du préscolaire et du primaire ayant reçu une visite de classe	Rapport entre le nombre d'enseignants du préscolaire et du primaire ayant reçu une visite de classe au cours d'une année t et le nombre total d'enseignants des mêmes niveaux Calcul : Nombre d'enseignants du préscolaire et du primaire ayant reçu une visite de classe au cours d'une année t divisé par le nombre total	Annuelle	Région ; Sexe	Rapport annuel consolidé du MEBAPLN, Rapport annuel de suivi du PSDEBS	- insuffisance de ressources financières, - non disponibilité d'un	DGQEP

AVANT-PROJET DE BUDGET 2026-2028

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT DE BASE, DE L'ALPHABETISATION ET DE LA PROMOTION DES LANGUES NATIONALES

Nom de l'indicateur	Définition (Formule de calcul)	Fréquence de parution	Niveau de désagrégation si possible	Source de vérification	Risques	Structure responsab le
	d'enseignants des mêmes niveaux de la même année multiplié par 100				dispositif de suivi-encadrement en ligne	
Objectif Opérationnel 3 : Doter les élèves de connaissances et de compétences de vie susceptibles de les aider à réussir leur cursus scolaire						
Indicateur : Nombre de nouveaux programmes adoptés	Nombre de nouveaux modules spécifiques pour l'initiation aux métiers dans l'enseignement primaire adoptés au cours d'une année t. Calcul : Somme des nouveaux modules spécifiques pour l'initiation aux métiers dans l'enseignement primaire adoptés au cours d'une année t	Annuelle	Par ordre d'enseignement, par type d'enseignement	Rapport annuel consolidé du MEBAPLN, Rapport annuel de suivi du PSDEBS	– insuffisance de ressources financières,	DGQEP
Objectif Opérationnel 4 : Assurer la couverture des besoins en matériels ludiques, pédagogiques et didactiques						
Indicateur 1: Ratio manuel de lecture/ élève au primaire	Rapport entre le nombre de manuels de lecture du CP et le nombre d'élèves du CP. Calcul : Nombre total de manuels de lecture distribués divisé par le nombre total d'élèves du CP	Annuelle	Région, province	Annuaire statistique de la DGESS	– insuffisance de ressources financières, – les aléas des marchés publics	DGQEP
Objectif Opérationnel 7 : Promouvoir la recherche-action en éducation						
Indicateur : Nombre de recherches-actions menées en éducation	Nombre d'activités de recherche-action réalisées au cours d'une année t. Calcul : Somme des activités de recherche-action menées au cours d'une année t	Annuelle	Par thèmes	Rapport annuel consolidé du MEBAPLN	La non disponibilité des ressources financières	DGQEP

En 2026, plusieurs activités pourraient se réaliser dans la mesure où les actions de sécurisation du territoire national en cours permettront de minimiser l'impact de la crise sécuritaire. Aussi, la stabilité des dotations budgétaires couvrant les périodes concernées serait une condition sine qua non pour la réussite de la

généralisation des nouveaux curricula, la digitalisation des manuels scolaires, l'opérationnalisation de la stratégie du numérique éducatif et ce, pour l'amélioration de la qualité, la pertinence et l'efficacité du système éducatif.

II. PRÉSENTATION DES CREDITS DU PROGRAMME 059

2.1. La synthèse des coûts du programme par action (milliers F CFA)

Tableau N°8.059: Récapitulatif du coût du programme 059 par action (en milliers de F CFA)

Libellé des actions du programme	Réalisé		En cours		Programmation					
	2024		2025		2026		2027		2028	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
05901 : Formation du personnel enseignant et d'encadrement	510 000	60 579 330	-	33 383 894	-	12 637 978	-	12 719 499	-	12 822 600
05902 : Suivi et encadrement pédagogique	1 249 950	4 425 083	450 000	2 422 362	450 000	6 588 683	445 500	6 690 204	450 000	6 803 305
05903 : Curricula et programme d'enseignement /Formation	-	407 318	10 000	350 500	-	4 274 411	-	4 355 932	-	4 459 033
05904 : Matériels ludiques, pédagogiques et didactiques	155 598	3 990 038	207 000	4 945 000	470 000	8 745 411	470 000	8 871 932	570 000	9 075 033
05905 : Promotion des activités sportives, culturelles, et de loisirs dans l'éducation	-	270 284	-	33 000	-	-	-	-	-	-
05906 : Opérationnalisation des passerelles	-	26 650	-	-	-	-	-	-	-	-
05907 : Recherche -Action	-	226 578	5 000	85 000	-	4 494 910	-	4 576 430	-	4 679 531
05908 : Évaluation des connaissances apprises	216 435	23 394 834			-	-	-	-	-	-
Total Programme	2 131 983	93 320 114	672 000	41 219 756	920 000	36 741 393	915 500	37 213 997	1 020 000	37 839 502

Source: SI N@folo

Sur la période 2026-2028, le programme « Qualité de l'éducation formelle » sera exécuté à travers 05 actions identifiées. Le coût total du programme s'élève à environ 111 milliards de F CFA au cours de cette période, soit environ 9,15% du budget global du ministère. La période 2025-2027 comparée à celle de 2026-2028 laisse apparaître une baisse du budget du programme de 0,46%.

2.2. La synthèse des coûts du programme par nature de dépense (en milliers F CFA)

Tableau n°9.059 : Récapitulatif du coût du programme par nature de dépense (milliers F CFA)

Nature de dépenses	Réalisé		En cours		Programmation					
	2024		2025		2026		2027		2028	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Dépenses ordinaires	-	90 767 009	-	40 297 756	-	36 126 393	-	36 553 997	-	37 079 502
Dépenses de personnel		49 678 013		24 728 604	-	21 047 054	-	21 454 658	-	21 970 163
Dépenses de biens et services		34 030 836		7 976 150	-	7 467 757	-	7 487 757	-	7 497 757
Dépenses de transferts courants		7 058 160		7 593 002	-	7 611 582	-	7 611 582	-	7 611 582

AVANT-PROJET DE BUDGET 2026-2028

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT DE BASE, DE L'ALPHABETISATION ET DE LA PROMOTION DES LANGUES NATIONALES

Nature de dépenses	Réalisé		En cours		Programmation					
	2024		2025		2026		2027		2028	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Dépenses en capital	2 131 983	2 553 105	672 000	922 000	920 000	615 000	915 500	660 000	1 020 000	760 000
Dépenses d'investissements exécutés par l'Etat	2 131 983	2 553 105	672 000	922 000	920 000	615 000	915 500	660 000	1 020 000	760 000
Etat	2 131 983	2 553 105	672 000	922 000	920 000	615 000	915 500	660 000	1 020 000	760 000
Subventions										
Prêts										
Transfert en capital										
TOTAL	2 131 983	93 320 114	672 000	41 219 756	920 000	36 741 393	915 500	37 213 997	1 020 000	37 839 502

Source: SI N@folo

Sur la période 2026-2028, les dépenses du programme 059 « Qualité de l'éducation formelle » s'établissent par nature en : (i) dépenses courantes qui se chiffrent à 109 759 892 000FCFA et (ii) dépenses en capital de 2 035 000 000FCFA. Le poids des dépenses courantes sur le budget du programme est 98,18% contre 1,82% en dépenses en capital. Les dépenses de personnel occupent 57,67% du budget sur la même période.

2.3. Les échéanciers des crédits de paiement associés aux autorisations d'engagement

Tableau n°10.059 : Échéanciers des CP associés aux AE du programme (milliers F CFA)

Action	Intitulé du projet d'invest	Coût global de l'investissement estimé (classe 2)	Montant cumulé des engagements antérieurs au 31 déc. 2024	Montant cumulé des paiements au 31 déc. 2024	Reste à payer	2025		AE à demander	CP restant	2026		2027		2028	
		(a)	(b)	(c)	(d=b-c)	(e)	(f)	g=a-(b+e)	h=a-(c+f)	i	j	k	l	m	n
05901:Formation du personnel enseignant et d'encadrement		1 161 593 000	510 000 000	346 421 636	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Construire la DR/INFPE du Centre nord/Kaya	600 000 000	510 000 000	346 421 636	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	METTRE EN ŒUVRE LE PARITE	561 593 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
05902:Suivi et encadrement pédagogique		1 331 442 100	1 227 942 957	1 239 822 773	11 879 816	450 000	450 000	103 049 143	91 169 327	450 000	450 000	450 000	450 000	450 000	450 000
	Suivre l'encadrement de proximité	1 331 442 100	1 227 942 957	1 239 822 773	11 879 816	450 000	450 000	103 049 143	91 169 327	450 000	450 000	450 000	450 000	450 000	450 000
05904: Matériels ludiques,		197 202 000	78 142 196	35 980 090	42 162 106	200 000	200 000	118 859 804	161 021 910	470 000	165 000	470 000	210 000	570 000	310 000

AVANT-PROJET DE BUDGET 2026-2028

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT DE BASE, DE L'ALPHABETISATION ET DE LA PROMOTION DES LANGUES NATIONALES

Action	Intitulé du projet d'invest	Coût global de l'investissement estimé (classe 2)	Montant cumulé des engagements antérieurs au 31 déc. 2024	Montant cumulé des paiements au 31 déc. 2024	Reste à payer	2025		AE à demander	CP restant	2026		2027		2028	
pédagogiques et didactiques															
	Équiper l'imprimerie du CENAMAFS et de la DGQEF	89 704 000	66 700 796	24 538 690	42 162 106			23 003 204	65 165 310						
	Renforcer les capacités opérationnelles de la radio télévision éducative	107 498 000	II 441 400	II 441 400	-	200 000	200 000	95 856 600	95 856 600						
	Doter la DGQEP d'équipements adaptés pour la digitalisation des ressources éducatives	-	-	-	-			-	-	120 000	65 000	120 000	110 000	220 000	210 000
	Doter la DGQEP d'équipements adaptés pour la télé éducative	-	-	-	-			-	-	350 000	100 000	350 000	100 000	350 000	100 000
05903:Evaluation des connaissances apprises		375 007 000	210 665 354	331 608 854	120 943 500	-	-	164 341 646	43 398 146	-	-	-	-	-	-
	Organiser les examens et concours	375 007 000	210 665 354	331 608 854	120 943 500			164 341 646	43 398 146						
Total		3 065 244 100	2 026 750 507	1 953 833 353	90 661 210	650 000	650 000	386 250 593	295 589 383	920 000	615 000	920 000	660 000	1 020 000	760 000

Source: SI N@folo

Pour l'année 2025, l'autorisation d'engagement (AE) se chiffre à 650 000 000FCFA pour un crédit de paiement (CP) de 650 000 000FCFA. L'AE en 2026 est de 750 000 000FCFA contre un CP de 615 000 000FCFA. En 2027, l'AE est de 750 000 000FCFA pour un CP de 660 000 000FCFA. En 2028, l'AE est de 850 000 000FCFA contre un CP de 760 000 000FCFA.

2.4. Les opérateurs du programme

Tableau n°11.059 : Récapitulatif des crédits du programme 059 consacrés aux opérateurs ou catégories d'opérateurs par nature de dépenses (milliers F CFA)

Nature de dépenses	Réalisé		En cours		Programmation			
	2024		2025		2026		2027	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Dépenses de transferts courants		4 815 000		4 700 000		4 700 000		4 700 000
Dépenses d'investissements exécutés par l'Etat								
Dépenses de transferts en capital								
TOTAL	-	4 815 000	-	4 700 000	-	4 700 000	-	4 700 000

Source: SI N@folo

Le coût global de l'opérateur du programme « Qualité de l'éducation formelle » sur la période 2026-2028 s'élève 14 100 000 000FCFA. Les dépenses de transfert courants prévues pour l'année 2026 s'élèvent à 4 700 000 000FCFA.

Tableau n°12.059 : Récapitulatif des crédits du programme 059 consacrés aux opérateurs ou catégorie d'opérateurs par action (milliers F CFA)

Libelle des Actions	Réalisé		En cours		Programmation			
	2024		2025		2026		2027	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
05901: Formation du personnel enseignant et d'encadrement		3 815 000		4 700 000		4 700 000		4 700 000
05904: Matériels ludiques, pédagogiques et didactiques		1 000 000		-		-		-
Total Programme	-	4 815 000	-	4 700 000	-	4 700 000	-	4 700 000

Source: SI N@folo

Pour l'année 2025, au titre des transferts courants, l'action 05901 a bénéficié de crédits à hauteur de 4 700 000 000FCFA. En 2026, les crédits alloués à l'action 05901 s'élèvent à 4 700 000 000FCFA pour l'INFPE.

2.5. Les transferts aux collectivités territoriales

Tableau n°13.059 : Récapitulatif des crédits du programme transférés aux collectivités territoriales (milliers F CFA)

Activités de destination	Réalisé		En cours		Programmation			Extrants attendus en 2026
	2024	2025	2026	2027	2028			
Cartable minimum	-	-	-	-	-	-	-	NEANT
Fonctionnement courant des salles de classe	576 658	-	-	-	-	-	-	
TOTAL	576 658	-	-	-	-	-	-	

Source : SI N@folo

Au titre de la qualité, pour l'année 2026, des ressources n'ont pas été transférées aux collectivités territoriales.

III. PLAFOND D'EMPLOI ET JUSTIFICATION DES COUTS DU PROGRAMME 059

III.1 Les dépenses de personnel de l'année 2026

Tableau n°14.059 : Eléments justificatifs des dépenses de personnel du programme 059 de l'année 2026

	Emplois rémunérés du programme	Effectifs par catégorie d'emploi (a)			Coût prévisionnel par catégorie d'emploi (b)	Coûts moyens par catégorie d'emploi rémunéré (c = b/a)
		F	H	Total		
1	Fonctionnaires	2475	3153	5 628	21 141 320 590	
	Catégorie P	1	5	6	22 465 309	3 756 741
	Catégorie I	0	0	0	0	
	Catégorie II	0	0	0	0	
	Catégorie III	0	0	0	0	
	Catégorie A	1329	1561	2 890	10 856 604 604	3 756 741
	Catégorie B	843	1132	1 976	7 421 854 259	3 756 741
	Catégorie C	299	445	744	2 794 733 237	3 756 741
	Catégorie D	3	4	7	24 418 814	3 756 741
	Catégorie E	0	5	6	21 244 368	3 756 741
2	Contractuels	0	0	0	0	
	1 ^{ère} Catégorie	0	0	0	0	
	2 ^{ème} Catégorie	0	0	0	0	
	3 ^{ème} Catégorie	0	0	0	0	
	4 ^{ème} Catégorie	0	0	0	0	
	5 ^{ème} Catégorie	0	0	0	0	
3	Temporaires	0	0	0	0	
TOTAL		2475	3153	5 628	21 141 320 590	

Sources : DRH/MEBAPLN, effectifs au 31/12/2024, SIGASPE au 28/04/2025; Tableau de bord pour le suivi des recrutements actualisé en mars 2025.

Pour l'année 2026, les effectifs du programme budgétaire 059 attendus sont de 5628 agents, soit 6,50% de l'effectif global du Ministère.

Tableau n°15.059 : Structures des dépenses de personnel

Composantes des dépenses	Montant en F CFA
1. Salaires indiciaires	9 550 217 410
2. Salaires de base	0
3. Indemnités	10 038 189 253
4. Charges sociales	1 458 647 807
5. Autres dépenses de personnel	94 266 120
Total	21 141 320 590

Sources : Budget programme 2025-2027, effectifs au 31/12/2024, SIGASPE au 28/04/2025; Tableau de bord pour le suivi des recrutements actualisé en mars 2025, DRH/MEBAPLN projection DPBEP 2026-2028.

III.2 Les dépenses de biens et services

Tableau n°16.059 : Structures des dépenses de biens et services

Articles	Libellés	Montant en milliers F CFA
60	Achats de biens	709 738
61	Acquisitions de services	517 456
62	Autres services	6 240 563
Total		7 467 757

Source : SI N@folo

En 2026, les dépenses de biens et services du programme 059 « Qualité de l'Education Formelle » s'élèvent à 7 467 757 000FCFA contre 15 514 091 000FCFA en 2025 soit une baisse de 52%. Comparativement à l'année 2025, les crédits alloués aux différents articles des dépenses des biens et services ont connu une baisse significative. Ainsi, les dépenses de biens passent de 1 309 130 000FCFA à 709 738 000FCFA, les acquisitions de services de 1 917 456 000FCFA à 517 456 000FCFA et les autres services de 12 287 505 000FCFA à 6 240 563 000FCFA.

III.3 Les dépenses de transferts courants

Tableau n°17.059 : Éléments justificatifs des dépenses de transferts courants

Paragraphes	Catégories de bénéficiaires	Montant par catégorie en milliers F CFA
632	Subventions aux entreprises publiques	3 100 000
633	Subventions aux entreprises privées	
634	Subventions aux institutions financières	
639	Subventions à d'autres catégories de bénéficiaires	50 000
641	Transferts aux établissements publics nationaux	
642	Transferts aux collectivités territoriales	
643	Transferts aux autres administrations publiques	1 199 652
644	Transferts aux institutions à but non lucratif	
645	Transferts aux ménages	2 836 930
646	Transferts aux autorités supranationales et contributions aux organisations internationales	
647	Transferts à d'autres budgets	25 000
648	Pensions de retraite des fonctionnaires et autres agents de l'Etat	
649	Autres transferts	400 000
TOTAL		7 611 582

Source : SI N@folo

En 2026, les dépenses de transferts courants du programme 059 « Qualité de l'Éducation Formelle » s'élèvent à 7 611 582 000FCFA contre 9 500 812 000FCFA en 2025 soit une baisse de 20%.

III.4 Les dépenses d'investissements exécutés par l'Etat

Tableau n°18.059 : Eléments justificatifs des dépenses d'investissements exécutés par l'État

Dépenses d'investissements	Intitulé du projet d'investissements	Montant en milliers F CFA

AVANT-PROJET DE BUDGET 2026-2028

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT DE BASE, DE L'ALPHABETISATION ET DE LA PROMOTION DES LANGUES NATIONALES

		Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
'05902 : Suivi et encadrement pédagogique		450 000	450 000
Ensemble DPEPPNF		450 000	450 000
<i>Parag: 231</i>	Renforcer les capacités opérationnelles de la Direction	16 000	16 000
<i>Parag: 241</i>	Renforcer les capacités opérationnelles de la Direction	189 470	189 470
<i>Parag: 242</i>	Renforcer les capacités opérationnelles de la Direction	178 020	178 020
<i>Parag: 243</i>	Renforcer les capacités opérationnelles de la Direction	22 300	22 300
<i>Parag: 244</i>	Renforcer les capacités opérationnelles de la Direction	44 210	44 210
05904: Matériels ludiques, pédagogiques et didactiques		470 000	165 000
1030000311: DGQEP		470 000	165 000
<i>Parag: 236</i>	Doter la DGQEP d'équipements adaptés pour la digitalisation des ressources éducatives	20 000	10 000
<i>Parag: 242</i>	Doter la DGQEP d'équipements adaptés pour la digitalisation des ressources éducatives	100 000	55 000
<i>Parag: 236</i>	Doter la DGQEP d'équipements adaptés pour la télé éducative	100 000	10 000
<i>Parag: 241</i>	Doter la DGQEP d'équipements adaptés pour la télé éducative	100 000	20 000
<i>Parag: 242</i>	Doter la DGQEP d'équipements adaptés pour la télé éducative	150 000	70 000
Total		920 000	615 000

Source : SI N@folo

CONCLUSION

De ce qui précède, le coût global des crédits de paiement de la période 2026-2028, du programme 059 « Qualité de l'Éducation formelle » est de 111, 795 milliards de FCFA pour la mise en œuvre des 05 actions dudit programme. Elle se répartit respectivement comme suit : 36, 74 milliards de FCFA en 2026, un montant de 37, 21 milliards de FCFA en 2027 et 37,84 milliards de FCFA en 2028.

Le programme a pu conduire l'expérimentation des réformes pédagogiques relatives à l'introduction des TIC au préscolaire et au primaire, l'initiation aux métiers dans l'enseignement primaire et la digitalisation des ressources pédagogiques.

LE PROGRAMME 060 « EDUCATION NON FORMELLE ET PROMOTION DES LANGUES NATIONALES »

I. PRESENTATION DU PROGRAMME 060 « EDUCATION NON FORMELLE ET PROMOTION DES LANGUES NATIONALES»

1.1. description du programme 060 « éducation non formelle et promotion des langues nationales »

Le Programme 060 « Éducation non formelle et Promotion des Langues nationales » constitue l'un des programmes budgétaires créés par le MEBAPLN. Ce programme vise à promouvoir l'Education non formelle (ENF) et les langues nationales. Pour ce faire, il poursuit un certain nombre d'objectifs qui sont entre autres la réduction de la population d'analphabètes, l'amélioration de l'efficacité de l'ENF, l'établissement des passerelles entre les différents niveaux d'enseignement ainsi que l'instrumentation et l'instrumentalisation des langues nationales pour leur meilleur emploi. Il est composé de quatre actions qui sont :

- L'Action 06001 : « Offre et demande en éducation non formelle ». Cette première action consiste à mettre à la disposition des apprenants des structures d'ENF des infrastructures adéquates, un personnel qualifié et du matériel didactique, toute chose qui favorise l'accès à une éducation de qualité et la satisfaction de la demande en matière d'ENF.
- L'action 06002 : « Qualité de l'éducation non formelle ». Elle est celle à travers laquelle le programme 060 recherche la performance par l'efficacité interne. Elle se traduit par les renforcements des capacités des acteurs, les suivis/supervisions des activités, la mise en œuvre de programmes et approches de formation efficace.
- L'action 06004 : « Opérationnalisation des passerelles ». Elle consiste à établir des passerelles entre l'éducation non formelle et celle formelle en vue de permettre la continuité éducative pour les apprenants. Il s'agit de veiller à l'opérationnalisation efficace des passerelles au niveau des centres d'éducation de base non formelle (CEBNF) et structures apparentées en fin de cycle, ainsi qu'au niveau des centres de la stratégie de scolarisation accélérée/Passerelle (SSA/P).
- L'action 06005 : « Valorisation des langues nationales ». Cette action a pour objectif d'instrumenter et instrumentaliser les langues nationales afin de favoriser leur utilisation efficace dans les apprentissages scolaires, les services publics et dans les communautés.

Le programme 060 s'inscrit en droite ligne dans l'objectif stratégique 1 « Accroître l'offre à tous les niveaux et réduire les disparités » du Plan Sectoriel de l'Éducation et de la Formation (PSEF 2017-2030). Ce plan stipule que pour le développement de l'éducation non formelle des adolescents, des jeunes et des adultes, il s'agira de satisfaire la demande, de mettre en place les passerelles fonctionnelles entre l'éducation de base non formelle et l'éducation formelle. Ce choix devrait permettre de ne laisser aucun enfant en dehors du système éducatif. De plus, le Plan stratégique de Développement de l'Éducation de Base et de l'Enseignement secondaire (PSDEBS 2021-2025) octroie une place de choix au programme 060 en son axe stratégique 2 qui souligne la nécessité de promouvoir les langues nationales et en son axe stratégique 3 consacré au développement de l'Éducation non formelle.

L'une des priorités du gouvernement étant la valorisation des langues nationales déclinée dans la politique linguistique, le programme 060 se trouve être la cheville ouvrière qui met en œuvre cette vision. Pour une bonne opérationnalisation dudit programme, la contribution des structures centrales et déconcentrées du MEBAPLN, des collectivités territoriales, du Fonds pour l'Alphabétisation et l'Education non formelle (FONAENF), des Associations de développement et Fondations (ADF) et des partenaires techniques et financiers demeure indispensable.

Comme réformes permettant une mise en œuvre efficace du programme 060, nous retiendrons la Stratégie nationale de Développement de l'Éducation non formelle (SNDENF 2021-2025), le Programme d'Alphabétisation/Formation en faveur des Adolescents, des Jeunes et des Adultes (PAFAJA 2019-2024) et la stratégie nationale de promotion des langues nationales (2021-2025).

Cette stratégie et ce programme tantôt nommés contribuent à l'élargissement des possibilités de financement des activités de l'ENF et de la promotion des langues nationales. Lesdits documents dressent des orientations dont il est impérieux de mettre l'accent dans la mise en œuvre, en vue de diversifier les sources de financement et de soutenir durablement les activités, toute chose qui améliore l'accès et la qualité de l'ENF et de la promotion des langues nationales.

Les structures, les unités de gestion de projets et les opérateurs intervenant dans la mise en œuvre du programme 060 sont présentés comme suit (confère tableau n°5j).

Tableau N°5.060 : Structures, Unités de gestion de projets et opérateurs intervenant dans la mise en œuvre du programme

Structures	Unités de Gestion de Projets	Opérateurs étatiques	Opérateurs non étatiques
1. Direction générale de l'Education non formelle (DGENF) 2. Direction générale des études et des Statistiques sectorielles (DGESS) 3. Direction générale des Examens et Concours de l'Education préscolaire, primaire et non formelle (DGEC-EPPNF) 4. Secrétariat permanent de la Promotion des Langues nationales (SP-PLN) 5. Secrétariat technique de l'Education en Situation d'Urgence (ST-ESU) 6. Directions régionales de l'Éducation préscolaire, primaire et non formelle (DREPPNF) 7. Collectivités territoriales	1. Projet d'Apprentissage accéléré pour Enfants et Adolescents non scolarisés du Burkina Faso (PAAENS/BFA) 2. Projet Entrepreneurial Compétences et Technologies (ECOTEC)	Fonds pour l'Alphabétisation et l'Education non formelle (FONAENF)	FDC, A&P, TinTua, APENF, Solidar Suisse EdM, ADEFAD, AFDR, REPROSO, ANTBA, Association Salaki, SOSEO, REB, sous-commission des langues nationales Etc.



➤ **Les structures**

La Direction générale de l'Education non formelle (DGENF) comprend quatre (04) directions de services : la Direction de l'Alphabétisation et de la Formation des Adultes (DAFA), la Direction de l'Education non formelle des Adolescents (DENFA), la Direction de la Recherche en Education non formelle (DRENF) et la Direction de la Stratégie de Scolarisation accélérée/Passerelle (D-SSA/P). La DGENF est responsable du programme 060. Pour la mise en œuvre des activités dudit programme, elle est appuyée par des structures centrales, déconcentrées et décentralisées.

- Au niveau central :

La DGESS : elle est chargée entre autres de l'élaboration de l'annuaire statistique du secteur de l'Education en général et de l'ENF en particulier. L'annuaire statistique fournit des informations sur l'état de l'éducation non formelle et constitue de ce fait la pierre angulaire servant à l'élaboration des divers outils de planification (tableaux de bord, plan d'action, étude thématique...) qui orienteront les décideurs, dans un contexte où les défis à relever se posent en termes d'exigence de la qualité du service éducatif et de la quantité de l'offre. Son élaboration requiert la contribution des directions régionales.

La DGEC-EPPNF : elle est chargée de l'évaluation des acquis des enseignements/apprentissages et de la certification.

Le SP-PLN : c'est une structure de mission chargé de la coordination et du suivi de l'exécution des activités de promotion des langues nationales.

Le ST-ESU : il accompagne la mise en œuvre des activités du programme 060 à travers la prise en compte des activités de l'ENF dans la stratégie nationale de l'éducation en situation d'urgence.

- Au niveau déconcentré

Les DREPPNF : elles suivent et appliquent les orientations définies au niveau national. A ce titre, elles développent une politique de partenariat avec les divers organismes de développement implantés dans leur ressort territorial. Elles élaborent leurs programmes et se font appuyer par les directions techniques au niveau central. Au sein de ces directions, il existe des services d'Education non formelle et de la promotion des langues nationales qui sont techniquement mandatés pour gérer les programmes liés à l'Education non formelle et à la promotion des langues nationales (PLN). Elles supervisent les activités de l'ENF et de PLN dans les DPEPPNF et les CEB.

- Au niveau décentralisé

Les collectivités territoriales veillent à l'application des politiques d'Education non formelle et contribuent à la mobilisation sociale autour du programme 060.



➤ **Les unités de gestion**

Le Projet d'Appui à l'Entrepreneuriat, au Développement des Compétences et à l'Adoption Technologique (ECOTEC, 2023-2029) est une initiative lancée par le gouvernement en partenariat avec la banque mondiale et vise à renforcer le tissu économique du pays en soutenant les micro, petites et moyennes entreprises (MPME). La composante 3 intitulée les compétences s'engage à adapter la formation professionnelle au besoin du marché du travail notamment au profit des jeunes, des femmes et des personnes défavorisées. C'est en cela le projet ECOTEC apporte une plus-value significative à l'ENF dans les CEBNF.

Le PAAENS/BFA est un projet financé par la BID et la fondation « Education Above all (EAA) » à travers le programme « Educate a Child ». Il vise en quatre ans à permettre à 80 190 enfants (9 -12 ans) hors école de six (06) régions affectées par la crise sécuritaire à réintégrer le système éducatif classique.

➤ **Les opérateurs étatiques**

Le FONAENF est la faïtière où se trouve les acteurs de l'ENF afin d'assurer le financement de l'alphabétisation dans la perspective du partage des responsabilités où la stratégie du faire faire est la boussole. A ce titre, il bénéficie annuellement d'une subvention de la part de l'Etat et des partenaires techniques et financiers pour le financement de l'ENF.

➤ **Les opérateurs non étatiques**

Les opérateurs non étatiques intervenant dans la mise en œuvre du programme 060 sont entre autres l'ONG Faso Action pour le Développement communautaire (FDC), l'Association Andal et Pinal (A&P), l'ONG Tin-Tua, l'Association pour la promotion de l'Education non formelle (APENF), l'ONG Solidar Suisse, l'ONG Enfant du Monde (EdM), l'Association d'Aide aux Enfants et aux Familles démunies (ADEFAD), l'Association Formation, Développement et Ruralité (AFDR), le Réseau pour la Promotion sociale (REPROSO), le Réseau de l'Education de Qualité par le bi-plurilingue (REB) et les sous-commissions des langues nationales.

1.2. Analyse diagnostique du programme 060

L'analyse diagnostique du programme s'articule autour de deux (2) volets, notamment les contraintes et les défis.

1.2.1. Contraintes

La mise en œuvre des activités de l'ENF en 2024 a été marquée par la baisse des ressources financières.

Au niveau de l'offre et de la demande en ENF, cette situation a occasionné la suspension de certaines activités avec pour conséquence la diminution du nombre de structures d'ENF réduisant ainsi les effectifs des apprenants. Aussi, la fermeture de certaines structures d'ENF, la vétusté des équipements des CEBNF, l'inadaptation/insuffisance des offres de formations n'ont pas permis d'atteindre les résultats escomptés.

En ce qui concerne la qualité de l'ENF, nous notons une absence des documents didactiques conformes à l'Approche Pédagogique intégratrice (API) et à l'Approche par les Compétences (APC) comme recommandées par la réforme curriculaire. A cela, il faut ajouter l'insuffisance de qualification des animateurs due à la faible qualité de la formation initiale et continue des acteurs de l'ENF. Pire, les formateurs aux métiers ne disposent d'aucun mécanisme en la matière.

S'agissant des passerelles, leur faible opérationnalisation due la faible expansion de la SSA/P limitent le passage des apprenants de l'ENF vers l'éducation formelle.

Pour ce qui est des langues nationales, on note leur faible usage dans les activités d'enseignements/apprentissages. En effet, environ 68 % des langues nationales ne disposent pas d'un code de transcription orthographique stabilisé. En outre, les possibilités d'utilisation des langues nationales restent relativement méconnues du public.

1.2.2. Défis

Les défis majeurs qui découlent de l'analyse diagnostique se résument comme suit :

- Accroître l'offre et satisfaire la demande de l'ENF

Pour l'accès à l'ENF, il s'agira d'accroître l'offre éducative à travers la réhabilitation, la construction de nouvelles infrastructures, la mise à disposition des structures d'ENF de ressources humaines qualifiées, matérielles adéquates et en nombre suffisant. Par conséquent le rehaussement des ressources financières allouées à la mise en œuvre des activités du programme 060 s'avère donc nécessaire.

- Améliorer la qualité de l'ENF

En ce qui concerne la qualité, ces différentes activités devraient être réalisées, à savoir : (i) élaborer des curricula et des manuels adaptés (ii) digitaliser les ressources pédagogiques du l'ENF (iii) promouvoir le triptyque « Education de base, Formation professionnelle et Insertion socioéconomique » au bénéfice des adolescents, des jeunes, des adultes (iv) promouvoir les passerelles (v) promouvoir les initiatives éducatives au profit des groupes spécifiques (vi) développer un mécanisme de suivi/supervision adapté au contexte de crise sécuritaire et (vii) élaborer un plan de formation initiale et continue au profit des animateurs et formateurs du cycle des métiers.

- Favoriser la passerelle entre les différents niveaux d'enseignement/apprentissages

Pour faciliter la réalisation des activités d'enseignement/apprentissage et de formation des apprenants, il est nécessaire d'opérationnaliser les passerelles entre l'éducation non formelle et celle formelle afin de permettre une flexibilité de parcours scolaire des apprenants en fonction de leurs besoins de formation.

- Promouvoir l'emploi des langues nationales

La réussite de cette promotion passe nécessairement par : (i) l'instrumentation et l'instrumentalisation des langues nationales afin de faciliter leur utilisation dans les enseignements/apprentissages et les formations dans les centres de l'ENF, (ii) l'adaptation des documents d'usage public, (iii) la promotion de l'usage des langues nationales dans les enseignements/apprentissages comme dans l'administration, (iv) la promotion d'un environnement lettré en langues nationales, (v) le développement d'un système d'apprentissage des langues nationales et (vi) le renouvellement, la mise en place et la dynamisation des bureaux des sous-commissions des langues nationales (vii) la sauvegarde des langues minoritaires, (viii) la concrétisation de l'officialisation des langues nationales, (ix) le fonctionnement de la commission nationale des langues nationales .

1.3. La situation d'exécution du programme

De 2022 à 2024, l'exécution du programme budgétaire 060 « Offre et qualité de l'Éducation non formelle » a connu des résultats probants malgré les défis liés aux crises (sécuritaire et humanitaire) et aux contraintes financières. L'analyse de la mise en œuvre des actions fait ressortir plusieurs effets escomptés ces trois dernières années.

Sur la période, le programme a enregistré 131 Centres d'Education de Base non formelle (CEBNF) ouverts et fonctionnels. Toute chose qui a permis le recrutement et la formation d'un nombre non négligeable d'adolescents non scolarisés et déscolarisés.

Aussi, 109 666 apprenants ont été déclarés alphabétisés dont 17 856 adolescents. Ce qui a permis de réduire l'analphabétisme au niveau des populations cibles.

Afin d'améliorer l'employabilité et l'insertion socioéconomiques des apprenants, le programme 060 a assuré des formations techniques spécifiques (FTS) aux adultes et formé des adolescents et jeunes dans des métiers divers. Ainsi, 59 935 apprenants adultes ont bénéficié de FTS tandis que 24 419 adolescents et jeunes ont été formés dans les structures d'ENF.

Aux termes de ces trois dernières, l'ensemble des résultats enregistrés ont contribué à une amélioration significative de l'offre et de la qualité de l'Education non formelle.

1.4. Les principaux indicateurs du programme

Le tableau n° 6 présente les principaux indicateurs du programme.

Tableau n°6.060 : Principaux indicateurs du programme 060 assortis de cibles

Objectifs	Indicateurs	Référence			2025	Valeurs cibles			Responsables
		Unité	2024	Valeur		2026	2027	2028	
Objectif stratégique : Promouvoir l'éducation non formelle et les langues nationales	Nombre d'apprenants tous cycles confondus	Nombre		57 804	69 943	73 966	74 556	75 152	DGENF
Action 06001 : Offre et demande en éducation non formelle									
Objectif Opérationnel 1 :	Proportion des %			68%	83,31%	85,31	87,31	89,31	DGENF

AVANT-PROJET DE BUDGET 2026-2028
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT DE BASE, DE L'ALPHABÉTISATION ET DE LA PROMOTION DES LANGUES NATIONALES

Objectifs	Indicateurs	Référence		2025	Valeurs cibles			Responsables
		Unité	2024		Valeur	2026	2027	
réduire la population d'analphabètes	apprenants déclarés alphabétisés							
Action 06002 : Qualité de l'éducation non formelle								
Objectif Opérationnel 2 : Améliorer l'efficacité de l'ENF	Nombre d'adolescents et de jeunes formés	Nombre		8 311	3 649	5 966	6 541	7 182
Action 06004 : Opérationnalisation des passerelles								
Objectif Opérationnel 4 : Établir des passerelles entre les différents niveaux d'enseignement	Nombre d'élèves/apprenants étant passés par les passerelles	Nombre		12 747	16 704	16 943	17 143	17 343
Action 06005 : Valorisation des langues nationales								
Objectif Opérationnel 5 : Instrumenter les langues nationales pour une meilleure utilisation	Nombre de langues instrumentées à travers l'élaboration de guides de transcription orthographique et de lexiques spécialisés	Nombre		10	13	16	19	21
Cinq (05) extrants / produits / livrables majeurs attendus du programme en 2025								
Extrants / produits / livrables	Indicateurs d'extrants				Cibles 2026			
Les effectifs des apprenants se sont accrus	Nombre d'apprenants				73 966			
Le ratio manuel de lecture/apprenant est amélioré	Ratio manuel de lecture/apprenant				1			
L'effectif des apprenants étant passé par les passerelles s'est accru	Nombre d'apprenants				16 943			
Le nombre de lexiques spécialisés élaborés	Nombre de lexiques spécialisés élaborés				3			
L'effectif des formateurs formés en transcription et/ou en suivi des centres s'est accru	Nombre de formateurs formés				100			

En 2024, sur une prévision de 88 333 apprenants tous cycles confondus, 57 804 bénéficiaires ont été enregistrés soit un écart négatif de 30 529.

Cette situation s'explique par la fermeture de certains centres due au déplacement des populations. A cette raison s'ajoute la réduction du nombre de centres financés par le Fonds pour l'Alphabétisation et l'Éducation non formelle (FONAENF) due à la faiblesse des dotations budgétaires allouées à l'ENF et la difficulté de mobilisation des financements extérieurs par les opérateurs pour la mise en œuvre du continuum éducatif, qui est un nouveau dispositif qui exige que chaque

AVANT-PROJET DE BUDGET 2026-2028**MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT DE BASE, DE L'ALPHABETISATION ET DE LA PROMOTION DES LANGUES NATIONALES**

centre de formule enchaînée (FE) ouvert soit accompagné d'une formation technique spécifique (FTS). À cet effet, le fonctionnement d'un centre FE a nécessité le double du budget initial d'un centre. Pour l'année 2025, le nombre d'apprenants attendu est de 69 943.

En ce qui concerne la proportion des apprenants déclarés alphabétisés, on enregistre 68% pour une cible de 55%, soit un dépassement de 13%. Cette performance s'explique par le fait que les principaux acteurs (candidats et encadreurs) répondent de mieux en mieux aux exigences pratiques de l'évaluation certificative. Pour l'année 2024, il est prévu une cible de 60% de taux de déclarés alphabétisés.

En 2024, le nombre d'adolescents et de jeunes formés est de 8 311 sur une prévision 299 apprenants formés aux métiers, soit un écart positif de 8 012.

Cet écart s'explique par la prise en compte dans le calcul de l'indicateur du nombre des adolescents formés aux métiers dans les Centres d'Education de Base non formelle (CEBNF) et les structures apparentées. En effet, des activités de formation ont été déroulées au profit des adolescents dans ces structures. Ces formations ont porté sur la couture, la coiffure, la teinture, la mécanique, la menuiserie, la soudure, le tissage, la maçonnerie, etc.

S'agissant du nombre d'apprenants étant passés par les passerelles en 2024, sur une cible prévisionnelle de 24 088 apprenants, 12 747 dont 5 732 filles ont été transférés dans les écoles primaires classiques, soit un écart négatif de 11 341 apprenants. Cet état de fait s'explique entre autres par le non démarrage du Projet d'Apprentissage accéléré pour les Enfants et les Adolescents non scolarisés (PAAENS-BFA) en 2023-2024. Ce projet prévoyait l'ouverture de 420 centres SSA/P. Cela a occasionné un déficit d'enrôlement de 13 554 enfants non scolarisés, ce qui n'a pas permis d'atteindre la cible de 24 088 apprenants transférés.

Il sera suivi à partir de 2025 avec une cible de 12 086.

Quant au nombre de langues nationales instrumentées, c'est un indicateur qui sera suivi annuellement à partir de 2025 avec une cible de 3 langues.

Le tableau n° 7 présente la matrice du cadre logique du programme 060

Tableau n°7.060 : matrice du cadre logique du programme 060

Nom de l'indicateur	Définition (formule de calcul)	Fréquence de parution	Niveau de désagrégation si possible	Source de vérification	Risques	Structure responsable
Objectif stratégique : Améliorer l'accès, la qualité et la pertinence de l'ENF						
Nombre d'apprenants tous cycles confondus	L'ensemble des apprenants tous cycles confondus Calcul : Somme des apprenants Adolescents, jeunes et adultes tous cycles confondus au cours d'une année n	Annuelle	Sexe, Région	Annuaires statistiques, Rapport d'activité de la DGENF, collecte administrative	Mobilité des acteurs ; déplacement des populations	DGENF
Objectif Opérationnel 1 : réduire la population d'analphabètes						
Proportion des apprenants déclarés alphabétisés	Rapport entre le nombre d'apprenants (adolescents et adultes du cycle de base ou 1 ^{er} cycle) déclarés alphabétisés à l'année n et le nombre total d'apprenants évalués au niveau 2 (adolescents et adultes du cycle de base ou de 1 ^{er} cycle) de l'année n.	Annuelle	Sexe, Région	Annuaires statistiques, Rapport d'activité de la DGENF, collecte	Mobilité des acteurs ; déplacement des populations	DGENF

AVANT-PROJET DE BUDGET 2026-2028

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT DE BASE, DE L'ALPHABÉTISATION ET DE LA PROMOTION DES LANGUES NATIONALES

Nom de l'indicateur	Définition (formule de calcul)	Fréquence de parution	Niveau de désagrégation si possible	Source de vérification	Risques	Structure responsable
	Calcul : Nombre d'apprenants (adolescents et adultes cycle de base ou 1 ^{er} cycle et du second cycle) déclarés alphabétisés à l'année n divisé par le nombre total d'apprenants évalués (adolescents et adultes cycle de base ou 1 ^{er} cycle et du second cycle) de l'année n multiplié par cent.			administrative		
Objectif opérationnel 2 : Améliorer l'efficacité de l'ENF						
Nombre d'adolescents et de jeunes formés	Effectif des adolescents et des jeunes formés (inscrits en dernière année de formation préprofessionnelle, formation modulaire de courte durée). Calcul : Somme des adolescents et de jeunes formés au cours de l'année n	Annuelle	Sexe, Région	Annuaires statistiques, Rapport d'activité de la DGENF, collecte administrative	Mobilité des acteurs ; déplacement des populations	DGENF
Objectif opérationnel 3 : Établir des passerelles entre les différents niveaux d'enseignement						
Nombre d'élèves/apprenants étant passés par les passerelles	Effectif des apprenants et élèves étant passés par les passerelles (formel vers ENF, ENF et passerelles vers primaire, ENF et passerelles vers post-primaire et secondaire) Calcul : somme des apprenants de l'ENF et des élèves de l'Education formelle étant passés par les passerelles au cours de l'année n	Annuelle	Sexe, Région	Annuaires statistiques, Rapport d'activité de la DGENF, collecte administrative	Mobilité des acteurs ; déplacement des populations	DGENF
Objectif opérationnel 4 : Instrumenter les langues nationales pour une meilleure utilisation						
Nombre de langues instrumentées	L'ensemble des langues nationales qui possèdent des règles orthographiques, grammaticales et phonétiques Calcul : somme des langues nationales qui possèdent des règles orthographiques, grammaticales et phonétiques de l'année n	Annuelle	Langue	Rapport d'activité de la DGENF, collecte administrative	Non disponibilité des experts	SP-PLN

Les indicateurs de la matrice du cadre logique du programme 060 se présentent comme suit : le nombre d'apprenants tous cycles confondus, la proportion des apprenants déclarés alphabétisés, le nombre d'adolescents et de jeunes formés, le nombre d'apprenants/élèves passés par les passerelles et le nombre de langues nationales instrumentées.

Le nombre d'apprenants tous cycles confondus est la somme des apprenants inscrits au cours d'une année n de tous les cycles.

La proportion des apprenants déclarés alphabétisés est le rapport entre le nombre d'apprenants (adolescents et adultes du cycle de base ou 1^{er} cycle) déclarés alphabétisés à l'année n et le nombre total d'apprenants évalués au niveau 2 (adolescents et adultes du cycle de base ou 1^{er} cycle) de l'année n.

S'agissant du nombre d'adolescents et de jeunes formés, c'est l'effectif des adolescents et des jeunes formés (inscrits en dernière année de formation préprofessionnelle, formation modulaire de courte durée).

Concernant le nombre d'apprenants/élèves passés par les passerelles, il s'agit de l'ensemble des apprenants de l'ENF et des élèves de l'éducation formelle qui sont passés par les passerelles de l'année n.

Quant au nombre de langues instrumentées, c'est l'ensemble des langues nationales qui possèdent des règles orthographiques, grammaticales et phonétiques à l'année n.

II. PRÉSENTATION DES CREDITS DU PROGRAMME 060

2.1. La synthèse des coûts du programme par action (milliers F CFA)

Tableau N°8.060: Récapitulatif du coût du programme 060 par action (en milliers de F CFA)

Libellé des actions du programme	Réalisé		En cours		Programmation					
	2024		2025		2026		2027		2028	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
06001: Offre et demande en éducation non formelle	25 471	2 225 775	-	21 084 764	90 000	4 613 970	90 000	4 659 147	90 000	4 710 240
06002: Qualité de l'éducation non formelle	-	139 866	183 000	148 000	-	2 098 070	-	2 143 247	-	2 194 340
06003: Evaluation des acquis des apprentissages	-	318 921	-	-						
06004: Opérationnalisation des passerelles	-	-	3 590 954	4 013 440	-	2 209 470	-	2 254 647	-	2 305 740
06005: Valorisation des langues nationales	-	-	-	100 000	-	2 069 470	-	2 114 647	-	2 165 740
Total Programme	25 471	2 684 562	3 773 954	25 346 204	250 000	10 990 980	250 000	11 171 688	250 000	11 376 060

Source: SI N@folo

Sur la période 2026-2028, les crédits à allouer au programme 060 sont estimés à 33,54 milliards de FCFA.

Pour l'exercice 2026, les crédits du programme se chiffrent à 10,99 milliards de FCFA. L'action 06001 « Offre et demande en éducation non formelle » représente 41,98% des prévisions budgétaires suivi respectivement de l'action 06004 « Opérationnalisation des passerelles » (20,10%), l'action 06002 « Qualité de l'éducation non formelle » (19,09%) et l'action 06005 « Valorisation des langues nationales » (18,83%).

2.2. La synthèse des coûts du programme 060 par nature de dépense (en milliers F CFA)

Tableau n°9.060 : Récapitulatif du coût du programme par nature de dépense (milliers F CFA)

Nature de dépenses	Réalisé		En cours		Programmation					
	2024		2025		2026		2027		2028	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Dépenses ordinaires	0	2 458 787	0	21 331 764	0	10 700 980	0	10 881 688	0	11 086 060
Dépenses de personnel				18 469 764		7 997 880	-	8 178 588	-	8 382 960
Dépenses de biens et services		458 787		312 000		257 100	-	257 100	-	257 100
Dépenses de transferts courants		2 000 000		2 550 000		2 446 000	-	2 446 000	-	2 446 000
Dépenses en capital	25 471	225 775	3 773 954	4 014 440	90 000	290 000	90 000	290 000	90 000	290 000
Dépenses d'investissements exécutés par l'Etat	25 471	225 775	3 773 954	4 014 440	90 000	290 000	90 000	290 000	90 000	290 000
<i>Etat</i>	25 471	225 775	191 000	284 000	90 000	290 000	90 000	290 000	90 000	290 000
<i>Subventions</i>			2 252 650	2 868 652						
<i>Prêts</i>			1 330 304	861 788						
Transfert en capital										
TOTAL	25 471	2 684 562	3 773 954	25 346 204	250 000	10 990 980	250 000	11 171 688	250 000	11 376 060
Source: SI N@folo										

Par nature de dépense pour l'exercice 2026, les dépenses ordinaires représente 97,36% des crédits alloués contre 2,64% pour les dépenses en capital.

Les dépenses de personnel représentent 72,77% des prévisions budgétaires suivi des dépenses de transferts courants (22,25%) et des dépenses d'acquisitions de biens et de services (2,34%).

2.3. Les échéanciers des crédits de paiement associés aux autorisations d'engagement

Tableau n°10.060 : Échéanciers des CP associés aux AE du programme (milliers F CFA)

Action	Intitulé du projet d'invest	Coût global de l'investissement estimé (classe 2)	Montant cumulé des engagements antérieurs au 31 déc. 2024	Montant cumulé des paiements au 31 déc. 2024	Reste à payer	2025		AE à demander	CP restant	2026		2027		2028			
						AE	CP			AE	CP						
						(a)	(b)	(c)	(d=b-c)	(e)	(f)	g= a-(b+c)	h= a- (c+f)	i	j	k	l
06001: Offre et demande en éducation non formelle		200 000	25 471	89 841	- 64 370	-	-	174 529	110 159	250 000	90 000	250 000	90 000	250 000	90 000	250 000	90 000

AVANT-PROJET DE BUDGET 2026-2028

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT DE BASE, DE L'ALPHABETISATION ET DE LA PROMOTION DES LANGUES NATIONALES

Action	Intitulé du projet d'invest	Coût global de l'investissement estimé (classe 2)	Montant cumulé des engagements antérieurs au 31 déc. 2024	Montant cumulé des paiements au 31 déc. 2024	Reste à payer	2025		AE à demander	CP restant	2026		2027		2028	
			(a)	(b)											
	PAFAJA	200 000	25 471	89 841	- 64 370	0	0	174 529	110 159	-	-	-	-	-	-
	Renforcer les capacités opérationnelles de la DGENF									100 000	20 000	100 000	20 000	100 000	20 000
	Apporter un appui au fonctionnement courant des CEBNF									150 000	70 000	150 000	70 000	150 000	70 000
06004: Opérationnalisation des passerelles		1 330 304	-	-	-	1 330 304	665 152	-	665 152	-	-	-	-	-	-
	PROJET D'APPRENTISSAGE ACCELÉRÉ POUR LES ENFANTS ET LES ADOLESCENT(E)S NON SCOLARISÉ(E)S AU BURKINA FASO (PAAENS /BFA)	1 330 304	0	0	0	1 330 304	665 152	0	665 152	-	-	-	-	-	-
Total		1 530 304	25 471	89 841	- 64 370	1 330 304	665 152	174 529	775 311	250 000	90 000	250 000	90 000	250 000	90 000

Source : SI N@folo

Au titre des CP associés aux AE du programme 060, il n'existe que le Programme d'Alphabétisation/Formation en faveur des Adolescents, Jeunes et Adultes (PAFAJA) qui relève de l'action 06001 « Offre et demande en éducation non formelle ».

En 2024, les autorisations d'engagement (AE) du PAFAJA s'élevaient à 25 471 000 de francs CFA tandis que la situation des crédits de paiements (CP) est de 2 684 562 000 de francs CFA. En 2025, les AE sont de 3 773 954 000 de francs CFA alors que les CP s'établissent à 25 348 204 000 de francs CFA.

La programmation des CP associés aux AE sur les trois (03) prochaines années s'établit à 90 000 000 de francs CFA chaque année pour la période de 2026 à 2028, soit un cumul de 270 000 000 de francs CFA.

Le tableau n°11 présente le récapitulatif des crédits du programme 060 consacrés aux opérateurs ou catégories d'opérateurs par nature de dépenses (milliers F CFA).

2.4. Les opérateurs du programme

Tableau n°11.060 : Récapitulatif des crédits du programme 060 consacrés aux opérateurs ou catégories d'opérateurs par nature de dépenses (milliers F CFA)

Nature de dépenses	Réalisé		En cours		Programmation			
	2024		2025		2026		2027	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Dépenses de transferts courants	-	2 000 000	-	2 000 000		2 000 000		2 000 000
Dépenses d'investissements exécutés par l'Etat								
Dépenses de transferts en capital								
TOTAL	-	2 000 000	-	2 000 000	-	2 000 000	-	2 000 000

Source : SI N@folo

L'unique opérateur hors collectivités territoriales intervenant dans le programme 060 est le Fonds pour l'Alphabétisation et l'Education non formelle (FONAENF).

Le montant des crédits alloués au FONAENF est de 2 000 000 000 de francs CFA en 2024 et de 2 000 000 000 de francs CFA en 2025.

Au titre des crédits accordés au FONAENF, il est prévu pour la période de 2026 à 2028, une allocation budgétaire de 6 000 000 000 de F CFA, soit un montant de 2 000 000 000 de francs CFA par an. Il faut relever néanmoins que la convention qui lie le gouvernement à ce fonds prévoit un montant d'au moins 3 milliards.

Le tableau n°12 présente le récapitulatif des crédits du programme 060 consacrés aux opérateurs ou catégorie d'opérateurs par action

Tableau n°12.60 : Récapitulatif des crédits du programme 060 consacrés aux opérateurs ou catégorie d'opérateurs par action (milliers F CFA)

Libelle des Actions	Réalisé		En cours		Programmation			
	2024		2025		2026		2027	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
06001: Offre et demande en éducation non formelle	-	2 000 000	-	2 000 00		2 000 00		2 000 000
Total Programme	-	2 000 000		2 000 000	-	2 000 000	-	2 000 000

Source : SI N@folo

Le tableau 12 présente le récapitulatif des crédits du programme 060 alloués au FONAENF. Les différentes allocations aussi bien de 2024 que de 2025 sont exclusivement destinées à la mise en œuvre de l'action « offre et demande en éducation non formelle ».

Pour la période de 2026 à 2028, cette allocation est de 2 000 000 000 de francs CFA chaque année et est toujours consacrée à la mise en œuvre des activités en lien avec l'offre et la demande en éducation non formelle.

2.5. Les transferts aux collectivités territoriales

Le tableau n°13 présente le récapitulatif des crédits du programme 060 consacrés aux collectivités territoriales par nature de dépenses.

Tableau n°13.i : Récapitulatif des crédits du programme 060 consacrés aux collectivités territoriales par nature de dépenses (milliers F CFA)

Activités de destination	Réalisé	En cours	Programmation			Extrants attendus en 2026
	2024	2025	2026	2027	2028	
Fonctionnement courant des CEBNF		-				
Réalisation des salles de classe de l'ENF		-				
TOTAL	-	-	-	-	-	

Source: SI N@folo

Au titre de 2024, le cumul des crédits de paiement du programme 060 destinés aux collectivités territoriales (CT) toutes natures confondues, s'élève à 500 000 000 de francs CFA. Ces crédits ont été consacrés au fonctionnement courant des CEBNF pour un montant de 500 000 000 de francs CFA. Et un montant de 46 millions destinés à la réalisation de deux centres permanents d'alphabétisation fonctionnel (CPAF) dans deux communes. S'agissant de l'exercice budgétaire 2025, aucun fond n'a été transféré dans les collectivités suite à la décision gouvernementale.

Pour la période (2026-2028), il n'est pas prévu de transfert aux collectivités.

III. PLAFOND D'EMPLOI ET JUSTIFICATION DES COUTS DU PROGRAMME 060

3.1. Les dépenses de personnel de l'année 2026

Tableau n°14.060 : Eléments justificatifs des dépenses de personnel du programme 060 de l'année 2026

	Emplois rémunérés du programme	Effectifs par catégorie d'emploi (a)			Coût prévisionnel par catégorie d'emploi (b)	Coûts moyens par catégorie d'emploi rémunéré (c = b/a)
		F	H	Total		
1	Fonctionnaires	940	1198	2 138	8 033 701 824	
	Catégorie P	0	2	2	8 536 817	3 756 741
	Catégorie I	0	0	0	0	0
	Catégorie II	0	0	0	0	0
	Catégorie III	0	0	0	0	0
	Catégorie A	505	593	1 098	4 125 509 750	3 756 741

	Emplois rémunérés du programme	Effectifs par catégorie d'emploi (a)			Coût prévisionnel par catégorie d'emploi (b)	Coûts moyens par catégorie d'emploi rémunéré (c = b/a)
	Catégorie B	320	430	751	2 820 304 618	3 756 741
	Catégorie C	114	169	283	1 061 998 630	3 756 741
	Catégorie D	1	2	2	9 279 149	3 756 741
	Catégorie E	0	2	2	8 072 860	3 756 741
2	Contractuels	0	0	0	0	0
	1 ^{ère} Catégorie	0	0	0	0	0
	2 ^{ème} Catégorie	0	0	0	0	0
	3 ^{ème} Catégorie	0	0	0	0	0
	4 ^{ème} Catégorie	0	0	0	0	0
	5 ^{ème} Catégorie	0	0	0	0	0
3	Temporaires	0	0	0	0	0
TOTAL		940	1198	2 138	8 033 701 824	

Sources : Budget programme 2025-2027, effectifs au 31/12/2024, SIGASPE au 28/04/2025; Tableau de bord pour le suivi des recrutements actualisé en mars 2025, DRH/MEBAPLN projection DPBEP 2026-2028.

Tableau n°15.060 : Structures des dépenses de personnel

Composantes des dépenses	Montant en F CFA
1. Salaires indiciaires	3 629 082 616
2. Salaires de base	0
3. Indemnités	3 814 511 916
4. Charges sociales	554 286 167
5. Autres dépenses de personnel	35 821 126
Total	8 033 701 824

Sources : Budget programme 2025-2027, effectifs au 31/12/2024, SIGASPE au 28/04/2025; Tableau de bord pour le suivi des recrutements actualisé en mars 2025, DRH/MEBAPLN projection DPBEP 2026-2028.

Il est constaté que le montant des indemnités dépasse celui des salaires indiciaires.

3.2. Les dépenses de biens et services

Le tableau n°16 présente les Structures des dépenses de biens et services

Tableau n°16.060 : Structures des dépenses de biens et services

Articles	Libellés	Montant en milliers F CFA
60	Achats de biens	20 000
61	Acquisitions de services	213 800
62	Autres services	23 300
Total		257 100

Source : SI N@folo

En 2026, les dépenses d'acquisitions des biens et services du programme 060 s'élèvent à 257 100 000 de francs CFA . Il servira à doter le programme de biens à l'effet d'assurer son fonctionnement.

3.3. Les dépenses de transferts courants

Tableau n°17.060 : Éléments justificatifs des dépenses de transferts courants

Paragraphes	Catégories de bénéficiaires	Montant par catégorie en milliers F CFA
632	Subventions aux entreprises publiques	
633	Subventions aux entreprises privées	
634	Subventions aux institutions financières	
639	Subventions à d'autres catégories de bénéficiaires	446 000
641	Transferts aux établissements publics nationaux	
642	Transferts aux collectivités territoriales	
643	Transferts aux autres administrations publiques	
644	Transferts aux institutions à but non lucratif	
645	Transferts aux ménages	
646	Transferts aux autorités supranationales et contributions aux organisations internationales	
647	Transferts à d'autres budgets	
648	Pensions de retraite des fonctionnaires et autres agents de l'Etat	
649	Autres transferts	2 000 000
TOTAL		2 446 000

Source : SI N@folo

Au titre des dépenses de transferts courants en 2026, il est prévu pour le programme 060 une allocation budgétaire de 2 670 000 000 de francs CFA. Ce montant se décompose comme suit (i) paragraphe 649 (autres transferts) pour un montant de 2 000 000 000 de francs CFA soit 74 ,9% entièrement consacré à la subvention accordée au FONAENF pour la mise en œuvre de ses activités ; un montant de 470 000 000 de francs CFA soit 17,6% destiné à apporter un appui au fonctionnement courant des CEBNF et à la promotion des langues nationales.

3.4. Les dépenses d'investissements exécutés par l'État

Le tableau n°18 présente les éléments justificatifs des dépenses d'investissements exécutés par l'État

Tableau n°18.060 : Eléments justificatifs des dépenses d'investissements exécutés par l'Etat

Dépenses d'investissements	Intitulé du projet d'investissements	Montant en milliers F CFA	
		Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
06001 Offre et demande en éducation non formelle		250 000	90 000
1019000311 DGENF			
244 Matériel et outillages techniques	Apporter un appui au fonctionnement courant des CEBNF	150 000	70 000
		150 000	70 000
	Renforcer les capacités opérationnelles de la DGENF	100 000	20 000
242 Matériel informatique de bureau		100 000	20 000
TOTAL		250 000	90 000

En 2026, il est prévu au profit du programme 060 un montant de 90 000 000 de francs CFA. Ces crédits de paiement sont destinés à l'équipement des CEBNF et de la Direction.

CONCLUSION

Le programme 060 « Accès et qualité de l'Éducation Non Formelle » poursuit un certain nombre d'objectifs qui sont entre autres la réduction de la population d'analphabètes, l'amélioration de l'efficacité de l'ENF ainsi que du niveau des apprentissages. Les quatre actions de ce programme sont l'offre et la demande en éducation non formelle, la qualité de l'éducation non formelle, l'opérationnalisation des passerelles, et la valorisation des langues nationales.

L'élaboration du PAP 2026-2028 permet de décrire le dispositif de performance en présentant entre autres la stratégie, les objectifs, les indicateurs de performance et les résultats attendus en lien avec la politique éducative et les ressources allouées au programme.

En 2025, le montant des ressources financières allouées au programme 060 s'est élevé à 25 346 204 000 de francs CFA. Il est de 10 990 980 000 de francs CFA en 2026, soit une baisse de 14 355 224 000 par rapport à 2025.

La mise en œuvre du programme « 060 » s'appuie sur un certain nombre de structures, notamment les structures centrales et déconcentrées du MEBAPLN, des opérateurs et ONG ainsi que les structures décentralisées.

En 2024 tout comme en 2025, les activités du programme ont été exécutées dans un contexte particulièrement difficile, les crises sécuritaire et humanitaire.

A ces difficultés s'ajoutent entre autres l'insuffisance des infrastructures de formation, les difficultés financières de la communauté à faire face aux charges de fonctionnement des structures pour adolescents, et à la valorisation des compétences des sortants des structures d'ENF.

AVANT-PROJET DE BUDGET 2026-2028

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT DE BASE, DE L'ALPHABETISATION ET DE LA PROMOTION DES LANGUES NATIONALES

En dépit de ces difficultés, il est à noter que les activités majeures des différentes actions ont été mises en œuvre.

Pour la période de 2026 à 2028, le montant des ressources allouées au programme 060 est de 33 538 728 000 de francs CFA.

**LE PROGRAMME 160 « EVALUATION ET CERTIFICATION DANS L'EDUCATION FORMELLE ET NON
FORMELLE »**

I. PRESENTATION DU PROGRAMME 160 « EVALUATION ET CERTIFICATION DANS L'EDUCATION FORMELLE ET NON FORMELLE »

1.1. Description du programme 160 « évaluation et certification dans l'éducation formelle et non formelle »

Conformément à la loi organique n° 073-2015/CNT du 06 novembre 2015 relative aux lois de finances, le Burkina Faso s'est engagé dans un processus de budgétisation par programme. C'est ainsi que le Ministère de l'Enseignement de Base, de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues nationales (MEBAPLN) s'est doté de programmes budgétaires. Le programme 160 « Évaluation et certification dans l'éducation formelle et non formelle » est un programme budgétaire né de la relecture des programmes budgétaires du MEBAPLN en 2024.

Le Projet annuel de Performance (PAP) 2026-2028 permet de mettre en place un cadre de performance du programme qui est composé d'indicateurs d'impacts et d'effets à même de justifier les dotations financières et les objectifs poursuivis par le MEBAPLN. Il décline l'ensemble des actions, des indicateurs et les résultats majeurs attendus qui permettent de mesurer la performance du programme. Sa mise en œuvre intervient dans un contexte essentiellement marqué par une crise sécuritaire éprouvante, et ce, avec des répercussions humanitaires, sociales et économiques.

La création de ce programme devrait permettre de relever le défi de la réussite de l'organisation des examens et concours scolaires ainsi que les évaluations certificatives.

L'objectif stratégique du programme vise à assurer l'évaluation des connaissances et des apprentissages dans les structures éducatives. Le programme 160 s'articule autour des trois (03) actions suivantes :

3. coordination et pilotage de l'organisation des examens et concours de l'éducation formelle et non formelle ;
4. examens et concours de l'éducation formelle ;
5. certification dans l'éducation non formelle.

❖ Action 16001 : coordination et pilotage de l'organisation des examens et concours de l'éducation formelle et non formelle

L'objectif opérationnel de cette action est de coordonner l'organisation des examens et concours de l'éducation formelle et non formelle à travers la mise en place d'un cadre formel de concertation en vue de mettre en œuvre la politique et les orientations du département en matière d'évaluation et de certification des apprentissages.

❖ Action 16002 : examens et concours de l'éducation formelle

Cette action a pour objectif opérationnel d'assurer les évaluations entrant dans le cadre des examens et concours de l'éducation formelle. Il s'agira de prendre les dispositions utiles pour réussir l'organisation du Certificat d'études primaires (CEP) et du concours d'entrée en sixième ainsi que des examens professionnels et des examens de fin de formation.

Aussi des dispositions devront-ils prises pour réussir le tirage et le conditionnement des épreuves du CEP et du concours d'entrée en 6^e par les Directions régionales de l'Education préscolaire, primaire et non formelle (DREPPNF).

❖ Action 16003 : certification dans l'éducation non formelle

Cette action vise à assurer les évaluations en vue de la certification dans l'éducation non formelle. Il s'agira de prendre les dispositions utiles pour réussir l'organisation des évaluations certificatives des activités d'éducation non formelle des adolescents, des jeunes et des adultes.

Le programme 160 « Évaluation et certification dans l'éducation formelle et non formelle » participe de l'atteinte de l'objectif spécifique (OS) 3.2 du pilier 3 « refonder l'État et améliorer la gouvernance » du Plan d'Action pour la Stabilisation et le Développement (PA-SD). En effet cet OS est intitulé « accroître l'offre et améliorer la qualité de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la formation en adéquation avec les besoins de l'économie ».

Le programme intervient dans la mise en œuvre du Plan Sectoriel de l'Education et de la Formation (PSEF) 2017-2030 au niveau du Programme 2 intitulé « qualité de l'éducation et de la formation » dont l'objectif stratégique vise à améliorer l'efficacité interne et externe du système éducatif et de formation à travers l'action 8 : « Evaluation et certification des connaissances et des compétences dans le formel » et l'action 11 : « Evaluation et certification des acquis et des apprentissages en ENF et dans la formation professionnelle ».

Quant aux priorités du programme en lien avec celles du gouvernement sur la période 2026-2028, elles portent sur l'organisation régulière de tous les examens et concours scolaires sur toute l'étendue du territoire national et la déconcentration de l'exécution de certaines activités de l'organisation de l'examen du CEP et du concours d'entrée en classe de 6^e dans toutes les régions.

Il s'agira également de poursuivre la dématérialisation des procédures administratives à travers le Système intégré de Gestion des Examens et Concours (SIGEC). Ce système prend en compte tous les aspects des examens et concours, allant de la phase des inscriptions à l'administration des différentes épreuves en passant par l'organisation et la répartition des candidats et des membres des jurys dans les différents centres de composition.

Aussi, dans le cadre de la déconcentration, cette dématérialisation se fera à travers la connexion des salles de tirage des sujets du CEP au Réseau Informatique National de l'Administration (RESINA) et l'implémentation d'une solution applicative sécurisée pour la transmission, la gestion et l'impression des sujets du CEP dans les bassins.

En outre, il faut poursuivre le renforcement des capacités des différents acteurs à l'appropriation du logiciel SIGEC. Il sera nécessaire de poursuivre la relecture des manuels de procédures à toutes les étapes du processus de gestion des examens et concours scolaires.

Le plan d'action triennal (PAT) du ministère, les programmes d'activités des structures intervenant dans l'organisation et la certification des examens et concours scolaires à tous les niveaux et le plan d'investissement prioritaire (PIP) sont des instruments opérationnels du programme 160.

Ces réformes et instruments contribueront à améliorer l'évaluation et la certification des examens et concours scolaires du formel et du non formel.

Tableau N°5.160 : Structures, Unités de gestion de projets et opérateurs intervenant dans la mise en œuvre du programme

Directions	Unités de Gestion de Projets	Opérateurs étatiques	Opérateurs non étatiques
<ul style="list-style-type: none"> - Direction générale des Examens et Concours de l'Education préscolaire, primaire et non formelle (DGEC-EPPNF) - Direction des Systèmes d'Information (DSI) - Directions régionales de l'Education préscolaire, primaire et non formelle (DREPPNF) - Directions provinciales de l'Education préscolaire, primaire et non formelle (DPEPPNF) 		<ul style="list-style-type: none"> - L'Institut national de Formation des Personnels de l'Education (INFPE) - Fonds national pour l'Alphabétisation et l'Education non Formelle (FONAENF) 	

Le tableau ci-dessus indique que 01 direction générale, 01 direction transversale, 13 Directions régionales, 45 directions provinciales et 02 opérateurs étatiques interviennent dans la mise en œuvre du programme 160.

1.2. Analyse diagnostique du programme 160

1.2.1. Contraintes

Les principales contraintes de la mise en œuvre du programme 160 « Évaluation et Certification dans l'Education formelle et non formelle » sont :

- la crise sécuritaire ;
- la crise humanitaire ;
- l'instabilité institutionnelle ;
- l'instabilité ou la mobilité des acteurs formés commis aux tâches informatiques dans l'évaluation des apprentissages ;
- la délocalisation de certains jurys d'examen ;
- le manque d'espaces adéquats pour la conservation des matériels et fournitures de la DGEC-EPPNF ; (manque de magasins de stockage) ;
- le sous-équipement de la DGEC-EPPNF (machines de reprographie, véhicules, camions, machines informatiques, autonomie énergétique).

De ce constat, des défis sont à relever pour permettre au programme 160 « Évaluation et certification dans l'éducation formelle et non formelle » d'atteindre les objectifs escomptés.

1.2.2. Défis

Les principaux défis du programme 160 « Évaluation et certification dans l'Education formelle et non formelle » sont :

- l'évaluation des élèves/apprenants déplacés ;

- la digitalisation des procédures administratives dans l'organisation des examens et concours scolaires ;
- la déconcentration de l'exécution de certaines activités de l'organisation de l'examen du CEP et du concours d'entrée en classe de 6^e dans les régions ;
- le renforcement des capacités des acteurs impliqués dans l'organisation des examens et concours à l'utilisation du logiciel SIGEC ;
- l'amélioration des pratiques organisationnelles ;
- la tenue régulière des examens et concours scolaires sur toute l'étendue du territoire ;
- le renforcement du dispositif ou de l'encadrement juridique pour l'organisation des examens ;
- la délivrance de diplômes de qualité dans les délais ;
- la construction de magasins de stockage pour la DGEC-EPPNF.

1.3. La situation d'exécution du programme

Le programme 160 « Évaluation et certification dans l'éducation formelle et non formelle » est un programme budgétaire né de la relecture des programmes budgétaires du MEBAPLN en 2024.

1.4. Les principaux indicateurs du programme

Tableau n°6.160 : Principaux indicateurs du programme 160 assortis de cibles

Objectifs	Indicateurs	Référence			2025 (en cours)	Valeurs cibles			Responsables
		Unité	Année	Valeur		2026	2027	2028	
Objectif stratégique : Assurer l'évaluation des connaissances et des apprentissages dans les structures éducatives	Taux de réussite au CEP	%	2024	82,03	-	86,2	86,9	87,3	DGEC-EPPNF
Action 16001 : Coordination et pilotage de l'organisation des examens et concours de l'éducation formelle et non formelle									
Objectif opérationnel : Coordonner l'organisation des examens et concours de l'éducation formelle et non formelle	Nombre de rencontres de concertations tenues dans le cadre de l'organisation des examens	Nombre	2024	4	-	4	4	4	DGEC-EPPNF
Action 16002 : Examens et concours de l'éducation formelle									
Objectif opérationnel 1 : Assurer les évaluations entrant dans le cadre des examens et concours de l'éducation formelle	Taux de participation des inscrits au CEP	%	2024	97,41	-	98,40	98,70	99	DGEC-EPPNF
Action 16003 : Certification dans l'éducation non formelle									

AVANT-PROJET DE BUDGET 2026-2028

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT DE BASE, DE L'ALPHABETISATION ET DE LA PROMOTION DES LANGUES NATIONALES

Objectifs	Indicateurs	Référence			2025 (en cours)	Valeurs cibles			Responsables
		Unité	Année	Valeur		2026	2027	2028	
Objectif opérationnel : Assurer les évaluations et la certification dans l'éducation non formelle	Taux de participation des inscrits à l'évaluation certificative de l'éducation non formelle	%	2024	88,06	-	91,40	91,90	92,20	DGEC-EPPNF

Le taux de participation des inscrits au CEP en 2023 était de 95,98% et de 97,41% en 2024.

La continuité éducative mise en œuvre par le MEBAPLN pourrait expliquer l'accroissement du taux de participation. Même si on constate une hausse du taux de participation, il est à signaler que le nombre de candidats inscrits en 2024 (360 308) a connu une baisse par rapport à 2023 (375 295).

Les cinq (05) extrants / produits / livrables majeurs attendus du programme en 2026

Extrants / produits / livrables	Indicateurs d'extrants	Cibles 2026
1. Les examens et concours scolaires sont organisés	Nombre d'examens et concours scolaires organisé	2
2. Les examens professionnels sont organisés	Nombre d'examens professionnels organisé	6
3. L'outil de gestion (SIGEC) des examens et concours est stabilisé et maîtrisé	Taux de satisfaction des utilisateurs	100%
4. La délivrance des diplômes dans les délais est effective	Pourcentage des diplômes délivrés dans les délais	100%
5. L'évaluation certificative des apprenants de l'ENF est organisée	Nombre d'évaluation certificative de l'ENF organisé	1

La coordination et le pilotage de l'organisation des examens et concours de l'éducation formelle et non formelle sont assurés par la DGEC-EPPNF. Elle est appuyée dans cette mission par les structures déconcentrées.

En 2026, il est prévu quatre (04) rencontres de concertation avec l'ensemble des acteurs impliqués dans l'organisation des examens et concours du préscolaire, du primaire et de l'éducation non formelle. Des rencontres préparatoires dans le cadre de la déconcentration de certaines activités de l'organisation de l'examen du CEP et du concours d'entrée en classe de 6e dans les régions et de bilan sont tenues à tous les échelons de la hiérarchie administrative dans le but d'une part, de prendre les dispositions nécessaires pour réussir les sessions et d'autre part, de faire le bilan desdites sessions.

Des missions de supervision et d'évaluation sont aussi organisées à tous les niveaux de coordination pour un appui-conseils des acteurs.

L'organisation des examens et concours de l'enseignement de base et des évaluations certificatives est assurée au niveau déconcentré et est capitalisée par la DGEC-EPPNF.

L'organisation pratique au niveau central concerne la mise à disposition de matériels spécifiques, des sujets de composition, le renforcement des capacités acteurs, l'appui technique des structures déconcentrées, la supervision et le traitement des données statistiques.

Quant au niveau déconcentré, il s'occupe des inscriptions des candidats et de l'organisation pratique de l'examen et des évaluations certificatives, en prenant toutes les dispositions nécessaires pour garantir la réussite de l'organisation qui sont entre autres : la création des centres et des jurys, la désignation des différents acteurs, la disponibilisation du matériel nécessaire, le tirage, le conditionnement et l'administration des épreuves ainsi que la sécurisation de l'ensemble du processus.

Tableau n°7.160 : matrice du cadre logique du programme 160

Nom de l'indicateur	Définition (Formule de calcul)	Fréquence de parution	Niveau de désagrégation si possible	Source de vérification	Risques	Structure responsable
Objectif stratégique : Assurer l'évaluation des connaissances et des apprentissages dans les structures éducatives						
Indicateur 1 : Taux de réussite au CEP	La proportion des élèves ayant réussi à l'examen du CEP. Formule : Le nombre de candidats admis divisé par le nombre de candidats présents multiplié par 100	Annuelle	Sexe, Région	Annuaires statistique DGEES / MEBAPLN	Crise sécuritaire	DGEC-EPPNF
Objectif Opérationnel 1 : Coordonner l'organisation des examens et concours de l'éducation formelle et non formelle						
Indicateur : Nombre de rencontres de concertations tenues dans le cadre de l'organisation des examens	Le nombre de rencontres de concertations statutaires tenues dans le cadre de l'organisation des examens Formule : Somme des rencontres tenues	Annuelle	Région	Rapport annuel consolidé du MEBAPLN	Crise sécuritaire	DGEC-EPPNF
Objectif Opérationnel 2 : Examens et concours de l'éducation formelle						
Indicateur 1 : Taux de participation des inscrits au CEP	La proportion des élèves ayant pris part à l'examen du CEP. Formule : Le nombre des candidats présents divisé par le nombre des candidats inscrits à l'examen du CEP multiplié par 100	Annuelle	Sexe, Région	Rapport annuel consolidé du MEBAPLN	Crise sécuritaire	DGEC-EPPNF
Objectif Opérationnel 3 : Certification dans l'éducation non formelle						
Indicateur 1 : Taux de participation des inscrits à l'évaluation certificative de l'éducation non formelle	La proportion des apprenants ayant pris part à l'évaluation certificative de l'ENF. Formule : Le nombre des candidats présents divisé par le nombre des candidats inscrits à l'évaluation certificative de l'éducation non formelle multiplié par 100	Annuelle	Sexe, Région	Rapport annuel consolidé du MEBAPLN	Crise sécuritaire	DGENF

Les indicateurs de la matrice du cadre logique du programme 160 « Evaluation et certification dans l'éducation formelle et non formelle » se présentent comme suit : le taux de réussite au CEP, le nombre de rencontres de concertation tenues dans le cadre de l'organisation des examens et concours scolaires, le taux de participation des inscrits au CEP et le taux de participation des inscrits à l'évaluation certificative de l'éducation non formelle.

II. PRÉSENTATION DES CREDITS DU PROGRAMME 160

2.1. La synthèse des coûts du programme par action (milliers F CFA)

Tableau N°8.160: Récapitulatif du coût du programme 160 par action (en milliers de F CFA)

Libellé des actions du programme	Réalisé		En cours		Programmation					
	2024		2025		2026		2027		2028	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
16001: Coordination et pilotage de l'organisation des examens et concours de l'éducation formelle et non formelle			30 000	10 224 171	490 000	3 504 663	566 003	3 811 070	737 105	4 059 389
16002: Examens et concours de l'éducation formelle			129 485	8 309 383	170 000	10 859 224	170 000	10 943 571	170 000	11 020 788
16003: Certification dans l'éducation non formelle					-	3 080 720	-	3 165 067	-	3 242 284
Total Programme	-	-	159 485	18 533 554	660 000	17 444 607	736 003	17 919 708	907 105	18 322 461

Source: SI N@folo

Les prévisions budgétaires du programme sur la période 2026-2028 s'élèvent à 53,69 milliards de FCFA.

Le cout du programme 160 se décline ainsi qu'il suit pour l'année 2026 : 433 943 en AE et 17444 607 en CP. Nous constatons une légère hausse du budget par rapport au budget 2025. Une augmentation due à la réforme entreprise à savoir la déconcentration de certaines activités de l'organisation du certificat d'études primaires et du concours d'entrée en sixième.

2.2. La synthèse des coûts du programme 160 par nature de dépense (en milliers F CFA)

Tableau n°9.160 : Récapitulatif du coût du programme par nature de dépense (milliers F CFA)

Nature de dépenses	Réalisé		En cours		Programmation					
	2024		2025		2026		2027		2028	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Dépenses ordinaires	-	-	-	18 374 069	-	17 150 664	-	17 403 705	-	17 635 356
Dépenses de personnel				9 616 671	0	8 192 160	0	8 445 201	-	8 676 852
Dépenses de biens et services				8 757 398	0	8 898 504	0	8 898 504	-	8 898 504
Dépenses de transferts courants					0	60 000	0	60 000	-	60 000
Dépenses en capital	-	-	159 485	159 485	660 000	293 943	736 003	516 003	907 105	687 105
Dépenses d'investissements exécutés par l'Etat	-	-	159 485	159 485	660 000	293 943	736 003	516 003	907 105	687 105
<i>Etat</i>			159 485	159 485	660 000	293 943	736 003	516 003	907 105	687 105
<i>Subventions</i>										
<i>Prêts</i>										
Transfert en capital										
TOTAL	-	-	159 485	18 533 554	660 000	17 444 607	736 003	17 919 708	907 105	18 322 461

Source: SI N@folo

AVANT-PROJET DE BUDGET 2026-2028

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT DE BASE, DE L'ALPHABETISATION ET DE LA PROMOTION DES LANGUES NATIONALES

Le cout du programme 160 se décline ainsi qu'il suit pour l'année 2026 : 433 943 en AE et 17444 607 en CP. Les dépenses en AE ont connu une hausse en 2026 due aux investissements engendrés par la mise en œuvre de la déconcentration notamment l'acquisition des machines dupli copieurs riso par les régions.

2.3. Les échéanciers des crédits de paiement associés aux autorisations d'engagement

Tableau n°10.160 : Échéanciers des CP associés aux AE du programme (milliers F CFA)

Action	Intitulé du projet d'invest	Coût global de l'investissement estimé (classe 2)	Montant cumulé des engagements antérieurs au 31 déc. 2024	Montant cumulé des paiements au 31 déc. 2024	Reste à payer	2025		AE à demander	CP restant	2026		2027		2028	
						AE	CP			AE	CP	AE	CP	AE	CP
		(a)	(b)	(c)	(d=b-c)	(e)	(f)	(g=a-(b+e))	(h=a-(c+f))	i	j	k	l	m	n
16001: Coordination et pilotage de l'organisation des examens et concours de l'éducation formelle et non formelle						30 000	30 000			490 000	123 943	566 003	346 003	737 105	517 105
	Assurer la coordination de l'organisation des examens et concours de l'éducation formelle et non formelle					30 000	30 000			290 000	70 000	290 000	70 000	290 000	70 000
	Doter les jurys des examens et concours scolaires en équipements spécifiques									200 000	53 943	276 003	276 003	447 105	447 105
16002: Examens et concours de l'éducation formelle						129 485	129 485			170 000	170 000	251 009	170 000	170 000	170 000
	Organiser les examens et concours de l'enseignement primaire					129 485	129 485			170 000	170 000	251 009	170 000	170 000	170 000
Total		-	-	-	-	159 485	159 485	-	-	660 000	293 943	817 012	516 003	907 105	687 105

Source : SI N@folo

2.4. Les opérateurs du programme

Tableau n°11.160 : Récapitulatif des crédits du programme 160 consacrés aux opérateurs ou catégories d'opérateurs par nature de dépenses (milliers F CFA)

Nature de dépenses	Réalisé		En cours		Programmation							
	2024		2025		2026		2027		2028			
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP		
Dépenses de transferts courants												
Dépenses d'investissements exécutés par l'Etat												
Dépenses de transferts en capital												
TOTAL												

Source : SI N@folo

Il n'y a pas d'opérateur pour ce programme.

Le tableau n°12 présente le récapitulatif des crédits du programme 160 consacrés aux opérateurs ou catégorie d'opérateurs par action

Tableau n°12.160 : Récapitulatif des crédits du programme 160 consacrés aux opérateurs ou catégorie d'opérateurs par action (milliers F CFA)

Libelle des Actions	Réalisé		En cours		Programmation			
	2024		2025		2026		2027	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Action 1 :								
Action 2 :								
Action :								
Total Programme								

Source : SI N@folo

Pas d'opérateur pour ce programme.

2.5. Les transferts aux collectivités territoriales

Le tableau n°13 présente le récapitulatif des crédits du programme 160 consacrés aux collectivités territoriales par nature de dépenses

Tableau n°13.160 : Récapitulatif des crédits du programme, transférés aux collectivités territoriales (milliers F CFA)

Actions de destination	Réalisé	En cours	Programmation			extrants attendus en 2025
	2024	2025	2026	2027	2028	

Pas de ressources transférées aux collectivités pour ce programme

III. PLAFOND D'EMPLOI ET JUSTIFICATION DES COUTS DU PROGRAMME 160

III.1. Les dépenses de personnel de l'année 2026

Tableau n°14.160 : Eléments justificatifs des dépenses de personnel du programme 160 de l'année 2026

	Emplois rémunérés du programme	Effectifs par catégorie d'emploi (a)			Coût prévisionnel par catégorie d'emploi (b)	Coûts moyens par catégorie d'emploi rémunéré (c = b/a)
		F	H	Total		
1	Fonctionnaires	963	1227	2 190	8 228 852 476	
	Catégorie P	0	2	2	8 744 189	3 756 741
	Catégorie I	0	0	0	0	0
	Catégorie II	0	0	0	0	0
	Catégorie III	0	0	0	0	0
	Catégorie A	517	607	1 125	4 225 724 561	3 756 741
	Catégorie B	328	441	769	2 888 814 042	3 756 741
	Catégorie C	116	173	290	1 087 796 167	3 756 741
	Catégorie D	1	2	3	9 504 554	3 756 741
	Catégorie E	0	2	2	8 268 962	3 756 741
2	Contractuels	0	0	0	0	
	1 ^{ère} Catégorie	0	0	0	0	0
	2 ^{ème} Catégorie	0	0	0	0	0
	3 ^{ème} Catégorie	0	0	0	0	0
	4 ^{ème} Catégorie	0	0	0	0	0
	5 ^{ème} Catégorie	0	0	0	0	0
3	Temporaires	0	0	0	0	
TOTAL		963	1227	2 190	8 228 852 476	

Sources : Budget programme 2025-2027, effectifs au 31/12/2024, SIGASPE au 28/04/2025; Tableau de bord pour le suivi des recrutements actualisé en mars 2025, DRH/MEBAPLN projection DPBEP 2026-2028.

Le budget notifié pour 2026 est de 8 228 852 476 F CFA.

Tableau n°15.160 : Structures des dépenses de personnel

Composantes des dépenses	Montant en milliers F CFA
1. Salaires indiciaires	3 717 238 469
2. Salaires de base	0
3. Indemnités	3 907 172 125
4. Charges sociales	567 750 608
5. Autres dépenses de personnel	36 691 274
Total	8 228 852 476

Sources : Budget programme 2025-2027, effectifs au 31/12/2024, SIGASPE au 28/04/2025; Tableau de bord pour le suivi des recrutements actualisé en mars 2025, DRH/MEBAPLN projection DPBEP 2026-2028.

Il est constaté que le montant des indemnités dépasse celui des salaires indiciaires.

III.2. Les dépenses de biens et services

Le tableau n°16 présente les Structures des dépenses de biens et services

Tableau n°16.160 : Structures des dépenses de biens et services

Articles	Libellés	Montant en milliers F CFA
60	Achats de biens	771 000
61	Acquisitions de services	547 150
62	Autres services	7 580 354
Total		8 898 504

Source : SI N@folo

L'article 60 du programmes 160 constitue les acquisitions indispensables pour l'organisation des examens et concours scolaire et professionnel. L'ensemble constitué des entretiens, des frais de missions, de la communication se fait à travers l'exécution de l'article 61. L'article 62 est uniquement consacré aux prises en charges pour l'organisation des activités. Il convient de noter qu'il représente 85,18% des dépenses du programmes.

III.3. Les dépenses de transferts courants

Tableau n°17.160 : Éléments justificatifs des dépenses de transferts courants

Paragraphes	Catégories de bénéficiaires	Montant par catégorie en milliers F CFA
632	Subventions aux entreprises publiques	-
633	Subventions aux entreprises privées	-
634	Subventions aux institutions financières	-
639	Subventions à d'autres catégories de bénéficiaires	60 000
641	Transferts aux établissements publics nationaux	-
642	Transferts aux collectivités territoriales	-
643	Transferts aux autres administrations publiques	-
644	Transferts aux institutions à but non lucratif	-
645	Transferts aux ménages	-
646	Transferts aux autorités supranationales et contributions aux organisations internationales	-
647	Transferts à d'autres budgets	-
648	Pensions de retraite des fonctionnaires et autres agents de l'Etat	-
649	Autres transferts	-
TOTAL		60 000

Source : SI N@folo

La spécificité du programme 160 commande le paragraphe 639 d'un montant de 60 000 000 pour les dépenses suivantes : dépenses et frais liées au personnel, fournitures, matières et matériel, fonctionnement, investissement, organisation et charges diverses.

III.4. Les dépenses d'investissements exécutés par l'État

Le tableau n°18 présente les éléments justificatifs des dépenses d'investissements exécutés par l'État

Tableau n°18.160 : Eléments justificatifs des dépenses d'investissements exécutés par l'Etat

Dépenses d'investissements	Intitulé du projet d'investissements	Montant en milliers F CFA	
		Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
16001: Coordination et pilotage de l'organisation des examens et concours de l'éducation formelle et non formelle		490 000	123 943
1018000311: DGEC-EPPNF		490 000	123 943
<i>Parag:232</i>	Assurer la coordination de l'organisation des examens et concours de l'éducation formelle et non formelle	100 000	20 000

Dépenses d'investissements	Intitulé du projet d'investissements	Montant en milliers F CFA	
		Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<i>Parag:233</i>	Assurer la coordination de l'organisation des examens et concours de l'éducation formelle et non formelle	3 000	3 000
<i>Parag:241</i>	Assurer la coordination de l'organisation des examens et concours de l'éducation formelle et non formelle	17 000	17 000
<i>Parag:242</i>	Assurer la coordination de l'organisation des examens et concours de l'éducation formelle et non formelle	70 000	10 000
<i>Parag:244</i>	Assurer la coordination de l'organisation des examens et concours de l'éducation formelle et non formelle	100 000	20 000
<i>Parag:242</i>	Doter les jurys des examens et concours scolaires en équipements spécifiques	200 000	53 943
16002: Examens et concours de l'éducation formelle		170 000	170 000
Ensemble DREPPNF		170 000	170 000
<i>Parag:241</i>	Organiser les examens et concours de l'enseignement primaire	37 000	37 000
<i>Parag:242</i>	Organiser les examens et concours de l'enseignement primaire	124 000	124 000
<i>Parag:244</i>	Organiser les examens et concours de l'enseignement primaire	9 000	9 000
Total		660 000	293 943

Source : SI N@folo

La classe 2 relatif aux investissements sont pour la plupart liés à l'acquisition d'équipement divers (matériel informatique, dupli copieur riso et copieur...) et dans une moindre mesure à des réfections et ou entretiens et maintenance de bâtiment.

CONCLUSION

L'enveloppe budgétaire allouée au programme 160 en 2026 hors dépenses de personnel est estimée 9,25 milliards FCFA.

Les principales difficultés de préparation et d'exécution budgétaire sont : l'insuffisance de ressources allouées, particulièrement pour les investissements, l'exécution groupée des commandes, la faiblesse des liens entre la planification et la budgétisation.

Au regard de la spécificité des examens, il conviendrait de séparer les certains marchés d'acquisition au profit de la DGEC-EPPNF. Aussi conviendrait-il d'assouplir les circuits des dépenses.

En termes de performance enregistrée, les résultats du certificat d'étude primaire (CEP) ont atteint un taux record provisoire de 89,82% à la session de 2025.

LE PROGRAMME 161 « AMELIORATION DES CONDITIONS D'ENSEIGNEMENT ET DE LA VIE SCOLAIRE »

I. PRESENTATION DU PROGRAMME 161 « AMELIORATION DES CONDITIONS D'ENSEIGNEMENT ET DE LA VIE SCOLAIRE »

1.1. Description du programme 161 « amélioration des conditions d'enseignement et de la vie scolaire »

Le programme 161 « Amélioration des conditions d'enseignement et de la vie scolaire » fait partie des six (06) programmes budgétaires du MEBAPLN. Il vise à offrir aux élèves et au personnel des services qui favorisent leur maintien dans le système éducatif Burkinabè. A cet effet, il convient non seulement d'améliorer l'offre de service à travers la promotion de la santé-hygiène-nutrition et la prévention contre le VIH/Sida et les infections sexuellement transmissibles des élèves, mais aussi d'apporter des appuis divers dans les structures éducatives en termes de moyens spécifiques y compris la cantine scolaire et la prise en charge psychologique des personnes affectées par la crise sécuritaire.

L'objectif stratégique du programme 161 est de « créer des conditions favorables aux activités d'enseignement/apprentissage dans les structures éducatives ».

Pour l'atteinte de cette objectif stratégique, 4 actions sont déclinées ainsi qu'il suit :

- ✓ Santé-hygiène-nutrition dans les structures éducatives dont l'objectif est d'assurer la santé-hygiène-nutrition dans les structures éducatives ;
- ✓ Maintien dans l'éducation formelle qui permet d'améliorer le maintien des élèves dans l'éducation formelle;
- ✓ Égalité, équité et inclusion dans l'éducation qui a pour objectif d'assurer l'égalité, l'équité et l'inclusion dans l'éducation;
- ✓ Promotion des activités sportives, culturelles et de loisirs qui a pour mission d'assurer la promotion du sport, de la culture et des loisirs dans l'éducation par l'organisation de compétitions.

Le programme « Amélioration des conditions d'enseignement et de la vie scolaire » contribue à la mise en œuvre du pilier 2 du PA-SD :« répondre à la crise humanitaire » à travers la réalisation de l'objectif stratégique 1.1 qui vise à : « renforcer la résilience des populations et des communautés » contenu dans l'axe 1 : « consolider la résilience, la sécurité, la cohésion sociale et la paix ».

Sur la période 2026-2028, les priorités du programme en lien avec celles du Gouvernement sont entre autres :

- les subventions octroyées aux apprenants à besoins spécifiques;
- l'octroi de matériels spécifiques aux apprenants à besoins spécifiques;
- l'appui psychosocial (APS) apporté aux élèves/apprenants déplacés internes et aux personnels;
- les subventions apportées à la scolarisation des filles et enfants vulnérables déplacés ;
- La dotation en kits scolaires des élèves des zones de repli des populations déplacées internes ;
- La dotation en kits de dignité aux filles vulnérables ;
- la promotion de la cantine endogène, des jardins et des champs scolaires ;
- la promotion des activités de la santé-hygiène-nutrition en milieu scolaire
- la dotation de toutes les structures éducatives en vivres pour la cantine scolaire
- La dotation des élèves des écoles primaires publiques en cartable minimum
- la promotion des activités sportives, culturelles et des loisirs de l'éducation.

Pour ce faire, une attention particulière sera accordée aux questions liées au genre, au handicap, à la vulnérabilité et aux disparités de toutes sortes.

AVANT-PROJET DE BUDGET 2026-2028**MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT DE BASE, DE L'ALPHABETISATION ET DE LA PROMOTION DES LANGUES NATIONALES**

A cet effet, les grandes orientations retenues en matière d'amélioration des conditions d'enseignement et de la vie scolaire portent sur :

- la promotion de la cantine scolaire endogène ;
- la promotion de la santé-hygiène-nutrition en milieu scolaire ;
- les appuis spécifiques aux élèves/apprenants ;
- la promotion du sport, de la culture et des loisirs en milieu scolaire.

Tableau n°5.161: Les intervenants au programme 161

Directions	Unités de Gestion de Projets	Opérateurs étatiques	Opérateurs non étatiques
DGACEVS ST-ESU DREPPNF	1. Projet Cantines Scolaires/Programme Alimentaire Mondial (PCS/PAM)		Fundación Educación Cooperación (EDUCO) Plan International Action et Education UNICEF Humanité et Inclusion CRS ASAO Save the Children International Enfants du Monde (EdM) ONG Light for the world Projet CONVOY OF HOPE Organisation Néerlandaise de Développement (SNV) Fonds Enfants Nestlé Lux-DEV Réseau Africain jeunesse Santé et Développement (RAJS) Children Believe Planète enfants et développement UNESCO Banque mondiale Africa action Bureau international des droits des enfants (IBCR)

Directions	Unités de Gestion de Projets	Opérateurs étatiques	Opérateurs non étatiques
			PDEB V Sensoriel handicap cooperation (SHC) Association Sœur Marie Emmanuel (ASMAE) OCADES Programme d'Urgence de Développement territorial et de Résilience (PUDTR) Projet d'Amélioration de la situation nutritionnelle à travers l'agriculture (PASNA) Projet Béogo biiga IV Union nationale des Assoicaitons burkinabè pour la promotion des aveugles et malvoyants (UNABPAM) HELVETAS Terre des Hommes Programme pour la Résilience, la Gouvernance locale et les Services de Base (PREGOLS) Programme alimentaire mondial Croix rouge Organisation mondiale de la Santé Water Aid Association pour un monde sans violence au Burkina Faso (APNV)

1.2. Analyse diagnostique du programme 161

1.2.1. Contraintes

Le programme 161 « Amélioration des conditions d'enseignement et de la vie scolaire » fait face à de nombreuses contraintes. Il s'agit principalement de :

- ❖ l'inaccessibilité de certaines zones due à la crise sécuritaire ;
- ❖ la mobilité des élèves/apprenants dans certaines zones due à la situation sécuritaire ;
- ❖ la faible capacité du système éducatif à prendre en charge tous les enfants à besoins spécifiques ;
- ❖ la faiblesse des ressources allouées à l'acquisition des vivres pour la cantine scolaire et du cartable minimum;
- ❖ les pesanteurs socio-culturelles (image et rôle assignés à la femme dans la société, mariage d'enfants ou forcé, stéréotypes sexistes) ;
- ❖ les grossesses en milieu scolaire ;

1.2.2. Défis

Les principaux défis du programme 161 sont :

- ❖ assurer la prise en charge de tous les enfants à besoins spécifiques ;
- ❖ assurer la continuité éducative des élèves déplacés internes ;
- ❖ assurer la santé-hygiène-nutrition en milieu scolaire;
- ❖ assurer l'égalité et l'équité d'accès des élèves au système éducatif ;
- ❖ couvrir les besoins en vivres des structures éducatives pendant l'année scolaire ;
- ❖ allouer conséquemment des ressources pour l'acquisition des vivres et du cartable minimum ;
- ❖ promouvoir la cantine endogène ;
- ❖ promouvoir les activités sportives, culturelles et des loisirs.

1.3. La situation d'exécution du programme

Le programme 161 « Amélioration des Conditions d'Enseignement et de la Vie scolaire » est un nouveau programme, créé à la fin de l'année 2024. Donc, il serait difficile de faire la situation d'exécution du programme au cours des trois (03) dernières années

1.4. Les principaux indicateurs du programme

Tableau n°6.161 : Principaux indicateurs du programme 161 assortis de cibles

Objectifs	Indicateurs	Référence		Cible PAP	Prévisions			Responsables
		Unité	2024		2025	2026	2027	
Objectif stratégique : améliorer le maintien des élèves dans le système éducatif à travers des prestations spécifiques propices aux études et à l'épanouissement des élèves et du personnel de l'éducation	Taux Brut de Scolarisation (TBS) au primaire	%	78,2	80,1	82,1	84,0	85,9	DGESS
<u>Action 16101 : Santé-hygiène-nutrition dans les structures éducatives</u>								
Objectif opérationnel : Assurer la santé-hygiène-	Nombre d'élèves du primaire ayant bénéficié d'une sensibilisation sur la Santé-hygiène-nutrition	Nombre	200 000	550 000	50 000	50 000	50 000	DGACEVS

AVANT-PROJET DE BUDGET 2026-2028

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT DE BASE, DE L'ALPHABETISATION ET DE LA PROMOTION DES LANGUES NATIONALES

Objectifs	Indicateurs	Référence		Cible PAP	Prévisions			Responsables
		Unité	2024		2025	2026	2027	
nutrition dans les structures éducatives	Nombre d'élèves du préscolaire et du primaire ayant bénéficié d'une visite médicale	Nombre	-	150 000	200 000	250 000	300 000	DGACEVS
Action 16102 : Maintien dans l'éducation formelle								
Objectif opérationnel : Améliorer le maintien des élèves dans l'éducation formelle	Proportion de structures éducatives ayant été dotées en vivres pour la cantine scolaire au cours de l'année	%	-	85	100	100	100	DGACEVS
Action 16104 : Promotion de l'égalité, de l'équité et de l'éducation inclusive								
Objectif opérationnel : Assurer l'égalité, l'équité d'accès à l'éducation, le genre et l'inclusion en milieu scolaire	Nombre d'élèves filles et de garçons à besoins spécifiques pris en charge	Nombre	162 612	10 000	10 000	10 000	10 000	DGACEVS
Action 16105 : promotion des activités sportives, culturelles et de loisirs								
Objectif opérationnel : Assurer la promotion du sport, de la culture et des loisirs dans l'éducation par l'organisation de compétitions	Tenue régulière du Festival des Arts et de la culture pour l'Education	Festival	1	1	1	1	1	DGACEVS

Source : RAP 2024, PAP 2025-2027.

Le programme 161 « Amélioration des conditions d'enseignement et de la vie scolaire » a un objectif stratégique et quatre (4) objectifs opérationnels. L'objectif stratégique comporte un (1) indicateur d'impact et pour chaque objectif opérationnel, au moins un indicateur d'effet a été défini.

Pour l'atteinte de l'objectif du programme, des cibles ont été assignées à chaque indicateur. Le choix des indicateurs, leurs cibles et les effets attendus ont été décrits.

Pour ce qui concerne le taux brut de scolarisation, le choix se justifie par le fait que cet indicateur mesure le niveau de maintien des enfants aux différents cycles du système primaire.

Quant à l'indicateur portant sur le « Nombre d'apprenants du primaire et du non formel ayant bénéficié d'une sensibilisation sur la Santé-hygiène-nutrition », il a été retenu en raison de la vulnérabilité des adolescents et des jeunes face aux nombreux problèmes de santé, d'hygiène, de mariages précoces auxquels ils sont confrontés. Ainsi, sur la période 2026-2028, au moins 250 000 élèves seront sensibilisés chaque année afin d'améliorer leurs connaissances sur la santé,

l'hygiène et la nutrition et de renforcer leurs capacités à adopter des comportements à moindre risque. Ces mesures contribueront sans doute à travers des activités de sensibilisation au maintien des bénéficiaires à l'école.

Pour l'indicateur « Nombre d'élèves du préscolaire et du primaire ayant bénéficié d'une visite médicale », il a été retenu en raison de l'existence de nombreuses pathologies susceptibles d'engendrer des difficultés d'apprentissage qui entravent la croissance et le développement mental des apprenants. Ainsi, sur la période 2026-2028, au moins 750 000 enfants nouvellement recrutés au préscolaire et au CP1, bénéficieront d'un examen médical qui permettra de faire un dépistage précoce des problèmes de santé et de nutrition susceptibles d'entraver leur scolarisation et leur développement harmonieux et de les orienter pour une meilleure prise en charge sanitaire. Cet examen médical permettra également de détecter des apprenants handicapés visuels et auditifs ainsi que des enfants ayant des troubles du langage en vue de leur meilleure prise en charge dans le cadre de l'éducation inclusive.

Pour l'indicateur « Proportion de structures éducatives ayant été dotées en vivres pour la cantine scolaire au cours de l'année », le choix de la cible de 100% sur la période 2026-2028 tient compte du fait que toutes les structures éducatives reconnues doivent être dotées en vivres pour le fonctionnement de la cantine scolaire. Cela permettra d'améliorer le maintien des apprenants, d'accroître les taux de fréquentation et de relever les indicateurs d'accès et d'achèvement.

Toutefois, la couverture des besoins alimentaires des élèves pendant toute l'année scolaire reste un défi. A cet effet, des efforts doivent être faits dans la mobilisation de la communauté éducative pour accroître sa contribution en cantine endogène en vue d'accompagner les efforts de l'Etat et ses partenaires notamment avec la collecte des vivres locaux et la mise en place des jardins et des champs scolaires.

Afin d'assurer la scolarisation des enfants à besoins spécifiques, le ministère avec l'appui de ses partenaires entend octroyer des kits scolaires, des subventions, des appuis aux familles d'accueil des apprenants et des soutiens divers. Sur la période 2026-2028, il est prévu la prise en charge annuelle de 10 000 apprenants.

L'atteinte de la cible permettra d'augmenter le taux d'accès, le maintien et l'amélioration des conditions d'apprentissage des filles et des garçons à besoins spécifiques afin d'assurer leur inclusion dans les groupes relevant de leur catégorie d'âge.

Quant à la tenue régulière du Festival des Arts et de la Culture de l'Education (FACE) sur la période 2026-2028, elle constitue un cadre d'expression culturelle et artistique au profit des scolaires et vise à promouvoir les activités culturelles et artistiques de toutes les régions du Burkina Faso.

Résultats majeurs du programme 161 attendus en 2026

Les cinq (05) extrants / produits / livrables majeurs attendus du programme en 2026

Extrants / produits / livrables	Indicateurs d'extrants	Cibles 2026
Les candidats aux examens et concours scolaires des écoles délocalisées sont bénéficiaires de soutien	Nombres de candidats bénéficiaires de soutien	15 000
Les nouveaux champs scolaires sont mis en place	Nombre de nouveaux champs scolaires mis en place	250
Les nouveaux jardins scolaires sont mis en place	Nombre de nouveaux jardins scolaires mis en place	300

AVANT-PROJET DE BUDGET 2026-2028**MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT DE BASE, DE L'ALPHABETISATION ET DE LA PROMOTION DES LANGUES NATIONALES**

Les formateurs du niveau déconcentré sont formés sur la prise en charge des apprenants à besoins spécifiques	Nombre de formateurs bénéficiaires de la formation	103
Une édition des jeux scolaires nationaux est organisée	La tenue de l'édition	1

Source : PAP 2026-2028

Cinq (5) résultats majeurs du programme 161 « Amélioration des conditions d'enseignement et de la vie scolaire » font l'objet d'une attention particulière.

Face à la crise sécuritaire, plusieurs élèves se déplacent dans les zones de repli pour poursuivre leur cursus scolaire. Dans le but de faciliter leur accès et maintien à l'école, des initiatives sont développées pour apporter un soutien. Dans cette logique, il est prévu un soutien en vivres à 30 000 candidats aux examens et concours scolaires des écoles délocalisées.

Pour assurer un approvisionnement effectif de toutes les structures éducatives et combler le gap des besoins alimentaires des élèves au cours de l'année scolaire, la cantine endogène demeure l'une des alternatives pour résoudre cette difficulté. Cette cantine endogène va se réaliser à travers la collecte des vivres locaux auprès des parents d'élèves et la mise en place des champs et des jardins scolaires. A cet effet, des actions de mobilisation de la communauté éducative doivent être menées pour accompagner ce processus de promotion de la cantine endogène.

En ce qui concerne la formation des formateurs du niveau déconcentré sur la prise en charge des apprenants à besoins spécifiques, elle vise à outiller les points focaux et les encadreurs des directions régionales et provinciales pour assurer la formation des enseignants pour une meilleure prise en charge des apprenants à besoins spécifiques.

Enfin, l'édition des jeux scolaires nationaux est organisée pour promouvoir le sport en milieu scolaire, détecter les talents et magnifier les meilleurs sportifs.

AVANT-PROJET DE BUDGET 2026-2028

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT DE BASE, DE L'ALPHABETISATION ET DE LA PROMOTION DES LANGUES NATIONALES

Tableau n°7.161 : matrice du cadre logique du programme 161

Programme/Objectifs	Nom de l'indicateur	Définition (Formule de calcul)	Fréquence de parution	Niveau de désagrégation si possible	Sources de données et méthodes de collecte	Risques	Structure responsable de la production
Programme 161 : Amélioration des conditions d'enseignement et de la vie scolaire							
Objectif stratégique : améliorer le maintien des élèves dans le système éducatif à travers des prestations spécifiques propices aux études et à l'épanouissement des élèves et du personnel de l'éducation	Taux Brut de Scolarisation au primaire	Rapport entre le nombre d'élèves inscrits quel que soit leur âge au primaire et la population scolarisable (6-11 ans) pour une année scolaire donnée. Calcul : Nombre total d'élèves inscrits au primaire de l'année scolaire n divisé par la population scolarisable du primaire (6-11 ans) de l'année scolaire n (borne inférieure) multiplié par cent	Annuelle	Sexe, Région	Annuaire statistique du primaire Enquêtes statistiques	Fermeture des écoles à cause de l'insécurité	DGEES
Objectif opérationnel : Assurer la santé-hygiène-nutrition dans les structures éducatives	Nombre d'élèves du préscolaire, du primaire et du non formel ayant bénéficié d'une campagne de sensibilisation sur la Santé-hygiène-nutrition	Nombre d'élèves filles et garçons du préscolaire, du primaire et du non formel ayant bénéficié d'une campagne de sensibilisation sur la santé-hygiène-nutrition au cours de l'année. Calcul : Somme des élèves filles et garçons du primaire et du non formel ayant bénéficié d'une campagne de sensibilisation sur la santé-hygiène-nutrition au cours de l'année n.	Annuelle	Sexe Région	Annuaire statistiques du primaire, Rapport d'activité de la DGACEVS Collecte administrative	Régulation budgétaire	DGACEVS
	Nombre d'élèves du préscolaire et du primaire ayant bénéficié d'une visite médicale	Nombre d'élèves du préscolaire et du primaire ayant bénéficié d'une visite médicale au cours de l'année. Calcul : Somme des élèves ayant bénéficié d'une visite médicale au cours de l'année n.	Annuelle	Sexe Région	Rapport d'activité de la DGACEVS	Régulation budgétaire	DGACEVS
Objectif opérationnel : Améliorer le maintien dans l'éducation formelle	Proportion de structures éducatives ayant été dotées en vivres pour la cantine scolaire au cours de l'année	Proportion structures éducatives ayant bénéficié de la cantine scolaire au cours de l'année Calcul : nombre d'écoles dotées en vivres sur l'ensemble des écoles primaires publiques et privées	Annuelle	Région	Rapport d'activité de la DGACEVS Annuaire statistique, collecte administrative	Défaillance des Entreprises	DGACEVS

AVANT-PROJET DE BUDGET 2026-2028

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT DE BASE, DE L'ALPHABETISATION ET DE LA PROMOTION DES LANGUES NATIONALES

Programme/Objectifs	Nom de l'indicateur	Définition (Formule de calcul)	Fréquence de parution	Niveau de désagrégation si possible	Sources de données et méthodes de collecte	Risques	Structure responsable de la production
Objectif opérationnel : Assurer l'égalité, l'équité d'accès à l'éducation, le genre et l'inclusion en milieu scolaire	Nombre de filles et de garçons à besoins spécifiques pris en charge	<p>Nombre de filles et de garçons à besoins spécifiques : enfants en situation de handicap, enfants et adolescents en situation de marginalisation et/ ou de vulnérabilité, les enfants déscolarisés vivant dans les rues, groupes d'enfants issus de minorités ethniques, de familles démunies, des familles déplacées (victimes de guerres, attaques terroristes, de catastrophes, etc.),</p> <p>Calcul : somme de filles et de garçons à besoins spécifiques : enfants en situation de handicap, enfants et adolescents en situation de marginalisation et/ ou de vulnérabilité, les enfants déscolarisés vivant dans les rues, groupes d'enfants issus de minorités ethniques, de familles démunies, des familles déplacées (victimes de guerres, attaques terroristes, de catastrophes, etc.),</p>	Annuelle	Sexe / région	Rapport d'activité de la DGACEVS collecte administrative	Régulation du budget	DGACEVS
Objectif opérationnel : Assurer la promotion du sport, de la culture et des loisirs dans l'éducation par l'organisation de compétitions	Tenue régulière du Festival des Arts et de la culture pour l'Education	<p>La tenue régulière chaque année du Festival des Arts et de la culture pour l'Education</p> <p>Calcul : La tenue de l'édition du FACE</p>	Annuelle		Rapport d'activité de la DGACEVS		DGACEVS

Source : PAP 2026-2028

II. PRÉSENTATION DES CREDITS DU PROGRAMME 161

2.1. La synthèse des coûts du programme par action (milliers F CFA)

Tableau N°8.161: Récapitulatif du coût du programme 160 par action (en milliers de F CFA)

Libellé des actions du programme	Réalisé		En cours		Programmation					
	2024		2025		2026		2027		2028	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
16101: Santé-hygiène-nutrition dans les structures éducatives			-	93 679 344	-	23 734 941	-	24 414 090	-	25 014 795
16102: Maintien dans l'éducation formelle			50 000	32 190 227	100 000	45 780 577	100 000	46 333 726	100 000	46 934 431
16104: Egalité, équité et inclusion dans l'éducation			-	160 501	-	23 680 441	-	24 211 590	-	24 812 295
16105: Promotion des activités sportives, culturelles et de loisirs					-	23 565 672	-	24 096 821	-	24 697 526
Total Programme	-	-	50 000	126 030 072	100 000	116 761 631	100 000	119 056 227	100 000	121 459 047

Source: SI N@folo

Sur la période 2026-2028, le coût cumulé de la dotation du programme 161 « Amélioration des conditions d'enseignement et de la vie scolaire » s'élève à 357,28 milliards F CFA. Pour l'année 2026, sur une dotation prévisionnelle de 116,76 milliards F CFA du programme, l'action « Maintien dans l'éducation formelle » représente 39,21%. Elle concerne principalement les activités liées aux acquisitions de vivres pour la cantine scolaire.

IV. La synthèse des coûts du programme 161 par nature de dépense (en milliers F CFA)

Tableau n°9.161 : Récapitulatif du coût du programme par nature de dépense (milliers F CFA)

Nature de dépenses	Réalisé		En cours		Programmation					
	2024		2025		2026		2027		2028	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Dépenses ordinaires	-	-	-	115 473 981	-	116 741 631	-	119 036 227	-	121 439 047
Dépenses de personnel				93 460 094	0	94 031 764	0	96 156 360	-	98 559 180
Dépenses de biens et services				2 888 493	0	3 023 624	0	3 193 624	-	3 193 624
Dépenses de transferts courants				19 125 394	0	19 686 243	0	19 686 243	-	19 686 243
Dépenses en capital	-	-	50 000	10 556 091	100 000	20 000	100 000	20 000	100 000	20 000
Dépenses d'investissements exécutés par l'Etat	-	-	50 000	10 556 091	100 000	20 000	100 000	20 000	100 000	20 000
<i>Etat</i>			50 000	10 556 091	100 000	20 000	100 000	20 000	100 000	20 000
<i>Subventions</i>										
<i>Prêts</i>										
Transfert en capital										
TOTAL	-	-	50 000	126 030 072	100 000	116 761 631	100 000	119 056 227	100 000	121 459 047

Source: SI N@folo

Pour l'année 2026, les ressources affectées au programme « Amélioration des conditions d'enseignement et de la vie scolaire » par nature de dépenses se chiffrent à 116,76 milliards de FCFA. Les dépenses ordinaires s'élèvent à 116,74 milliards de FCFA (99,98%) contre 20 millions de FCFA pour les dépenses en capital, soit 0,02 %. Les dépenses de personnels représentent 80,53% des prévisions budgétaires de 2026 suivi des dépenses de transferts courants (16,86%), des dépenses d'acquisition de biens et de services (2,59%) et des dépenses d'investissement (0,02%). Les dépenses de transferts courant concernent essentiellement l'acquisition de vivres pour la cantine du préscolaire et du primaire d'un montant de 18,98 milliards de FCFA.

2.2. Les échéanciers des crédits de paiement associés aux autorisations d'engagement

Tableau n°10.161 : Échéanciers des CP associés aux AE du programme (milliers FCFA)

Action	Intitulé du projet d'invest	Coût global de l'investissement estimé (classe 2)	Montant cumulé des engagements antérieurs au 31 déc. 2024	Montant cumulé des paiements au 31 déc. 2024	Reste à payer	2025		AE à demander	CP restant	2026		2027		2028	
						AE	CP			AE	CP	AE	CP	AE	CP
		(a)	(b)	©	(d=b-c)	(e)	(f)	g=a-(b+e)	h=a-(c+f)	i	j	k	l	m	n
16102: Maintien dans l'éducation formelle										100 000	20 000	100 000	20 000	100 000	20 000
	Coordonner les activités de la DGACEVS	0	0	0	0	0	0	0	0	100 000	20 000	100 000	20 000	100 000	20 000
Total		-	-	-	-	-	-	-	-	100 000	20 000	100 000	20 000	100 000	20 000

Source : SI N@folo

Au titre de l'année 2026, le montant des CP associés aux AE s'élèvent à 20 millions en CP et 100 millions en AE et est destiné au renforcement des capacités de la Direction.

2.3. Les opérateurs du programme

Tableau n°11.161 : Récapitulatif des crédits du programme 161 consacrés aux opérateurs ou catégories d'opérateurs par nature de dépenses (milliers F CFA)

Nature de dépenses	Réalisé		En cours		Programmation			
	2024		2025		2026		2027	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Dépenses de transferts courants								
Dépenses d'investissements exécutés par l'Etat								
Dépenses de transferts en capital								
TOTAL								

Source : SI N@folo

Le programme ne dispose pas d'opérateur.

Le tableau n°12 présente le récapitulatif des crédits du programme 161 consacrés aux opérateurs ou catégorie d'opérateurs par action.

Tableau n°12.161 : Récapitulatif des crédits du programme 161 consacrés aux opérateurs ou catégorie d'opérateurs par action (milliers F CFA)

Libelle des Actions	Réalisé		En cours		Programmation			
	2024		2025		2026		2027	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Action 1 :								
Action 2 :								
Action :								
Total Programme								

Source : SI N@folo

Le programme ne dispose pas d'opérateur.

2.4. Les transferts aux collectivités territoriales

Le tableau n°13 présente le récapitulatif des crédits du programme 161 consacrés aux collectivités territoriales par nature de dépenses

Tableau n°13.161 : Récapitulatif des crédits du programme, transférés aux collectivités territoriales (milliers F CFA)

Actions de destination	Réalisé	En cours	Programmation			extrants attendus en 2025
	2024	2025	2026	2027	2028	

Pas de ressources transférées aux collectivités pour ce programme en 2026

III. PLAFOND D'EMPLOI ET JUSTIFICATION DES COUTS DU PROGRAMME 161

III.1. Les dépenses de personnel de l'année 2026

Tableau n°14.161 : Eléments justificatifs des dépenses de personnel du programme 161 de l'année 2026

	Emplois rémunérés du programme	Effectifs par catégorie d'emploi (a)			Coût prévisionnel par catégorie d'emploi (b)	Coûts moyens par catégorie d'emploi rémunéré (c = b/a)
		F	H	Total		
1	Fonctionnaires	11057	14085	25 142	94 452 915 375	
	Catégorie P	3	24	27	100 368 087	3 756 741
	Catégorie I	0	0	0	0	
	Catégorie II	0	0	0	0	
	Catégorie III	0	0	0	0	
	Catégorie A	5938	6973	12 911	48 503 968 878	3 756 741
	Catégorie B	3768	5058	8 826	33 158 561 181	3 756 741
	Catégorie C	1336	1988	3 324	12 486 008 183	3 756 741
	Catégorie D	11	18	29	109 095 746	3 756 741
	Catégorie E	1	24	25	94 913 300	3 756 741
2	Contractuels	0	0	0	0	
	1 ^{ère} Catégorie	0	0	0	0	
	2 ^{ème} Catégorie	0	0	0	0	
	3 ^{ème} Catégorie	0	0	0	0	
	4 ^{ème} Catégorie	0	0	0	0	
	5 ^{ème} Catégorie	0	0	0	0	
3	Temporaires	0	0	0	0	
TOTAL		11057	14085	25 142	94 452 915 375	

Sources : Budget programme 2025-2027, effectifs au 31/12/2024, SIGASPE au 28/04/2025; Tableau de bord pour le suivi des recrutements actualisé en mars 2025, DRH/MEBAPLN projection DPBEP 2026-2028.

Le budget notifié pour 2026 est de 94 452 915 375 F CFA

Tableau n°15.161 : Structures des dépenses de personnel

Composantes des dépenses	Montant en F CFA
1. Salaires indiciaires	42 667 432 861
2. Salaires de base	0
3. Indemnités	44 847 540 908
4. Charges sociales	6 516 789 586
5. Autres dépenses de personnel	421 152 019
Total	94 452 915 374

Sources : Budget programme 2025-2027, effectifs au 31/12/2024, SIGASPE au 28/04/2025; Tableau de bord pour le suivi des recrutements actualisé en mars 2025, DRH/MEBAPLN projection DPBEP 2026-2028.

Il est constaté que le montant des indemnités dépasse celui des salaires indiciaires.

III.2. Les dépenses de biens et services

Le tableau n°16 présente les Structures des dépenses de biens et services

Tableau n°16.161 : Structures des dépenses de biens et services

Articles	Libellés	Montant en milliers F CFA
60	Achats de biens	2 884 243
61	Acquisitions de services	115 381
62	Autres services	24 000
Total		3 023 624

Source : SI N@folo

Le montant de cette nature de dépense de l'exercice 2026 est de 3,02 milliards FCFA et est dominé par l'article 60 « Achats de biens » 95,39%. Elle est destinée essentiellement au fonctionnement courant des écoles (576 millions de FCFA), à l'acquisition du cartable minimum au profit des élèves (2,07 milliards de FCFA).

III.3. Les dépenses de transferts courants

Tableau n°17.161 : Éléments justificatifs des dépenses de transferts courants

Paragraphes	Catégories de bénéficiaires	Montant par catégorie en milliers F CFA
632	Subventions aux entreprises publiques	-
633	Subventions aux entreprises privées	-
634	Subventions aux institutions financières	-
639	Subventions à d'autres catégories de bénéficiaires	648 000
641	Transferts aux établissements publics nationaux	-
642	Transferts aux collectivités territoriales	-
643	Transferts aux autres administrations publiques	-
644	Transferts aux institutions à but non lucratif	-
645	Transferts aux ménages	19 038 243
646	Transferts aux autorités supranationales et contributions aux organisations internationales	-
647	Transferts à d'autres budgets	-
648	Pensions de retraite des fonctionnaires et autres agents de l'Etat	-
649	Autres transferts	-
TOTAL		19 686 243

Source : SI N@folo

En 2026, les dépenses de transferts courant s'élèvent à 19,68 milliards de F CFA. Le paragraphe 645 « Transferts aux ménages » absorbe 96,71% de ce montant et est destiné principalement à l'acquisition de vivres pour la cantine du préscolaire et du primaire.

III.4. Les dépenses d'investissements exécutés par l'État

Le tableau n°18 présente les éléments justificatifs des dépenses d'investissements exécutés par l'État

Tableau n°18.161 : Eléments justificatifs des dépenses d'investissements exécutés par l'Etat

Dépenses d'investissements	Intitulé du projet d'investissements	Montant en milliers F CFA	
		Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
16102: Maintien dans l'éducation formelle		100 000	20 000
1022000311: DGACEVS		100 000	20 000
<i>Parag : 241</i>	Coordonner les activités de la DGACEVS	70 000	10 000
<i>Parag : 242</i>	Coordonner les activités de la DGACEVS	30 000	10 000
Total		100 000	20 000

Source : SI N@folo

Les dépenses d'investissement du programme 161 « Amélioration des conditions d'enseignement et de la vie scolaire » pour l'exercice 2026 s'élèvent à 20 millions de FCFA.

CONCLUSION

L'amélioration des conditions d'enseignement et de la vie scolaire occupe une place importante dans le système éducatif. Elle contribue au renforcement de l'accès, au maintien et à la continuité de l'éducation. Par conséquent, le Programme « Amélioration des conditions d'enseignement et de la vie scolaire » constitue la sève nourricière du système éducatif.

Cependant, ce programme rencontre des difficultés de divers ordres dans sa mise en œuvre. Ainsi, le montant global de l'enveloppe allouée au Programme « Amélioration des conditions d'enseignement et de la vie scolaire » s'élève à 357,28 milliards de F CFA pour la période 2026-2028. Au titre de l'année 2026, la dotation dudit programme affiche un montant global de 116,76 milliards de FCFA.

Aussi, la situation sécuritaire actuelle constitue sans doute un obstacle à la mise en œuvre du Programme « Amélioration des conditions d'enseignement et de la vie scolaire » du fait de l'incertitude dans l'atteinte des cibles des indicateurs de mesure de performance du programme.

Cet état de fait interpelle non seulement l'Etat mais aussi les collectivités, les communautés, les familles ainsi que les partenaires qui sont responsables du financement de l'éducation. D'où la nécessité d'une synergie d'actions de toute la communauté éducative dans le but d'assurer conséquemment les conditions sociales de base et un suivi rigoureux des activités pour un système éducatif performant, gage d'un épanouissement réel des apprenants et pourvoyeur de citoyens responsables, producteurs et créatifs au bénéfice du Burkina Faso.

LE PROGRAMME 061 « PILOTAGE ET SOUTIEN AUX SERVICES DU MINISTÈRE

I. PRÉSENTATION DU PROGRAMME 061 « PILOTAGE ET SOUTIEN AUX SERVICES DU MINISTÈRE »

1.1. Description du programme 061 « Pilotage et soutien aux services du Ministère »

a- Structuration du programme

Le programme 061 « pilotage et soutien aux services du ministère » vient en soutien aux cinq programmes opérationnels du ministère : programme 058 « Accès à l'éducation formelle », programme 059 « Qualité de l'éducation formelle », programme 060 « Education non formelle et promotion des langues nationale », programme 160 « Evaluation et certification dans l'éducation formelle et non formelle » et programme 161 « Amélioration des conditions d'enseignement et de la vie scolaire ».

L'objectif stratégique de ce programme vise à renforcer les capacités stratégiques et opérationnelles du ministère.

L'atteinte de cet objectif stratégique nécessite la mise en œuvre d'actions. A cet effet, six actions ont été retenus à savoir : (i) le pilotage et la coordination du secteur de l'éducation, (ii) la planification et le suivi-évaluation des activités du ministère, (iii) la gestion des ressources humaines, (iv) la gestion des ressources matérielles et financières, (v) le renforcement des capacités institutionnelles et (vi) la communication et l'information.

Cet objectif stratégique se décline en six (06) objectifs opérationnels en lien avec les actions. Ces objectifs opérationnels sont :

- ✓ améliorer le pilotage stratégique des structures du MEBAPLN ;
- ✓ améliorer la planification et le suivi-évaluation des activités ;
- ✓ assurer une gestion efficace et efficiente des ressources humaines du ministère ;
- ✓ assurer une gestion efficace des ressources financières et matérielles ;
- ✓ renforcer les capacités institutionnelles du ministère ;
- ✓ assurer la visibilité des actions, la gestion des systèmes d'information et d'archivage des documents du ministère.

b. Lien du programme 061 avec les piliers de la PND 2022-2025 et du PA-SD

Le programme 061 « Pilotage et soutien aux services du ministère » contribue à l'atteinte des objectifs des axes des piliers 2 et 3 du PA-SD qui est le référentiel d'opérationnalisation de la PND.

Au niveau du pilier 2 « répondre à la crise humanitaire », le programme 061 contribue à la coordination des interventions des structures du ministère dans l'axe 1 « consolider la résilience, la sécurité, la cohésion sociale et la paix ». Cet axe a pour objectif stratégique « renforcer la résilience des populations et des communautés au risque de basculement dans la radicalisation et l'extrémisme violent ». Ainsi la principale action d'intervention est le « Soutien au retour volontaire, à l'intégration locale et à la réinstallation des personnes déplacées.

Au niveau du pilier 3, le programme 061 soutient les interventions du ministère dans l'axe 3 « consolider le développement du capital humain et la solidarité nationale ». Ces interventions contribuent à l'atteinte de l'objectif stratégique « accroître l'offre et améliorer la qualité de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la formation en adéquation avec les besoins de l'économie » à travers deux actions à savoir :

- la poursuite de la réforme du système éducatif ;
- l'amélioration de l'accès et de la qualité du système éducatif.

c. Priorités du programme en lien avec celles du gouvernement sur la période 2026-2028

Les priorités du programme « pilotage et soutien aux services de l'éducation formelle et non formelle » découlent des objectifs stratégiques et opérationnels dudit programme évoqué plus haut. Ces objectifs sont communs aux programmes pilotage de tous les ministères et institutions.

On peut retenir entre autres priorités au titre de ce programme sur la période 2026-2028, (i) le renforcement du dispositif de suivi et d'évaluation des actions du système éducatif, (ii) le renforcement du dialogue avec les partenaires sociaux, (iii) l'apurement de la dette sociale, (iv) la mobilisation des ressources financières pour la prise en charge des actions de transformation du système éducatif, (v) le câblage et le renforcement des réseaux locaux des structures du ministère, (vi) la poursuite de la modernisation du système d'information et de gestion de l'éducation (SIGE), (vii) le renforcement du contrôle de la gestion administrative et financière des services, (viii) le renforcement du cadre sectoriel de dialogue-Education et formation et (ix) le renforcement de la coordination dans la mise en œuvre des actions en matière d'éducation en situation d'urgence.

b. Structures, Unités de gestion de projets, opérateurs et ONG intervenant dans la mise en œuvre du programme 061

Le tableau n°5.061 présente les structures, unités de gestion de projets, opérateurs et ONG intervenant dans la mise en œuvre du programme 061.

Tableau N°5.061 : Structures, Unités de gestion de projets, opérateurs et ONG intervenant dans la mise en œuvre du programme

Directions	Unités de Gestion de Projets	Opérateurs étatiques	Opérateurs non étatiques
Cabinet			
Secrétariat général (SG)			
Inspection technique des Services			
Secrétariat technique de l'éducation en Situation d'urgence			
Secrétariat permanent du Plan stratégique de Développement de l'éducation de Base et de l'enseignement secondaire			
Direction générale des Etudes et des Statistiques sectorielles			
Direction de la Gestion des Finances			
Direction des Archives et de la Documentation			
Direction des Ressources humaines (DRH)			
Direction des Marchés publics (DMP)			
Direction de la Communication et des Relations presse			
Direction des Affaires juridiques et du Contentieux			
Secrétariat permanent de la Promotion des Langues nationales			
Direction des Systèmes d'information			
Direction du Développement institutionnel et de l'innovation			
Bureau Comptable matière principal (BCMP)			
Directions régionales de l'éducation préscolaire primaire et non formelle			

Le tableau ci-dessus présente les structures du MEBAPLN intervenant dans le programme 061. Il n'y a pas d'unité de gestion de projets ni d'opérateurs (étatique et non étatique) qui interviennent dans ce programme 061.

1.2. Analyse diagnostique du programme 061

1.2.1. Contraintes

La mise en œuvre du programme 061 peut avoir pour principales contraintes (i) la faible appropriation du budget programme et des réformes en finances publiques par certains acteurs, (ii) l'instabilité institutionnelle et (iv) la régulation budgétaire qui induit des perturbations dans l'exécution des activités programmées.

1.2.2. Défis

Les principaux défis à relever sont :

- ✓ Amélioration de la gouvernance du système éducatif ;
- ✓ le renforcement du dispositif institutionnel et des capacités opérationnelles des structures du MEBAPLN ;
- ✓ l'amélioration de la gestion financière et matérielle ainsi que du contrôle interne ;
- ✓ l'amélioration de l'efficacité dans la gestion des ressources humaines en contexte de crise sécuritaire ;
- ✓ l'accroissement des ressources financières allouées à l'éducation.

1.3. La situation d'exécution du programme

La situation d'exécution du programme 061 au cours des trois (3) dernières années est satisfaisante tant en ce qui concerne l'indicateur d'impact que les indicateurs d'effet retenus pour mesurer l'atteinte des objectifs opérationnels des différentes actions.

En effet, le taux de réalisation de l'indicateur d'impact est passé de 66,22% à 72,11% entre 2022 et 2024, soit une hausse de 5,89 points de pourcentage. Les taux de réalisation des six (6) indicateurs d'effet sont également satisfaisants car étant compris entre 70% et 100% sur la même période.

1.4. Les principaux indicateurs du programme

Le tableau n°6.061 présente les principaux indicateurs du programme 061 assortis de cibles.

AVANT-PROJET DE BUDGET 2026-2028

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT DE BASE, DE L'ALPHABETISATION ET DE LA PROMOTION DES LANGUES NATIONALES

Tableau n°6.061 : Principaux indicateurs du programme 061 assortis de cibles

Objectifs	Indicateurs	Référence		2025	Valeurs cibles			Responsables
		Unité	2024		2026	2027	2028	
Objectif stratégique : Renforcer les capacités stratégiques et opérationnelles du ministère	Taux de performance globale des structures du MEBAPLN	%	72,11	76,62	80,93	85,24	89,55	DDII
Action 06101 : Pilotage et coordination des actions du ministère								
Objectif opérationnel : Améliorer le pilotage stratégique des structures du MEBAPLN	Proportion des cadres de concertation statutaires tenus dans les délais dans l'année	%	100	100	100	100	100	DGESS
Action 06102 : Planification, suivi-évaluation et statistiques sectoriels								
Objectif opérationnel : Améliorer la planification et le suivi évaluation des activités	Taux d'exécution physique du plan d'action du ministère	%	79,43	90	90	90	90	DGESS
Action 06103 : Gestion des ressources humaines								
Objectif opérationnel : Assurer une gestion efficace et efficiente des ressources humaines du ministère	Proportion des agents dont les avancements autorisés sont à jour	%	100	90	100	100	100	DRH
Action 06104 : Gestion des ressources matérielles et financières								
Objectif opérationnel : Assurer une gestion efficace des ressources financières et matérielles	Taux d'exécution du budget du ministère (hors dépenses du personnel et hors financement extérieur)	%	72,14	96	96	96	96	DGF
Action 06105 : Gestion des systèmes d'information et archivage								
Objectif opérationnel : Améliorer la gestion des systèmes d'information et l'archivage des documents du ministère	Nombre de structures bénéficiaires de travaux de câblage ou renforcement de réseaux locaux et raccordement au RESINA	Structure	16	4	5	5	5	DSI
Action 06106 : Gestion de la communication								
Objectif opérationnel : Améliorer la visibilité des actions du ministère	Taux de couverture médiatique des activités phares du ministère	%	100	100	100	100	100	DCRP
Action 06107 : Comptabilité de l'Ordonnateur								
Objectif opérationnel : Assurer la reddition des comptes	Nombre de comptes administratifs (CA) produits	Comptes		2	2	2	2	DSO

Résultats / extrants majeurs attendus du programme en 2026

Extrants / produits / livrables	Indicateurs d'extrants	Cibles 2026
1-Toutes les structures de premier niveau du MEBAPLN sont évaluées	Proportion des structures de premier niveau évaluées	100%
2-Les principaux documents de programmation annuelle élaborés et validés (plan d'action, plan de trésorerie, plan de passation des marchés et programme d'activités) sont élaborés et validés	Nombre de documents de programmation annuelle élaborés et validés	4
3- L'inventaire annuel (règlementaire) du patrimoine non financier du MEBAPLN est réalisé	Nombre de rapports d'inventaire	1
4-Les archives des structures centrales du MEBAPLN sont traitées	Le volume des archives traitées	100m.l
5- Les annuaires statistiques du préscolaire, du primaire et de l'éducation non formelle (ENF) sont produits	Nombre d'annuaires statistiques produits	3

Sur la période 2026-2028, un indicateur d'impact et six indicateurs d'effets sont retenus pour mesurer la performance du programme 061.

L'indicateur d'impact retenu est le taux de performance globale des structures du ministère. Le taux de réalisation de cet indicateur était de 72,11% en 2024. La cible visée est de 89,55% en 2028.

Pour ce qui est de l'indicateur relatif à la proportion des cadres de concertation statutaires tenus dans les délais dans l'année, il rend compte de l'amélioration du pilotage stratégique des structures du ministère à travers la tenue des instances statutaires tels que les CASEM, les sessions du cadre partenarial, la MCS et les revues du CSD-EF. Au 31 décembre 2024, tous les cadres de concertation ont été tenus. La même dynamique sera observée sur la période 2026-2028.

Quant au choix de l'indicateur relatif au taux d'exécution physique du plan d'action, il permettra de rendre compte du niveau de réalisation de l'ensemble des activités programmées du ministère sur la période 2026-2028. En 2024, ce taux se situait à 79,43%. L'objectif poursuivi est d'améliorer la planification et le suivi évaluation des activités pour atteindre un taux de 90% à partir de 2026.

Dans le cadre du protocole d'accord signé le 27 janvier 2018 entre le Gouvernement et la Coordination nationale des Syndicats de l'éducation (CNSE), les avancements des agents du ministère font partie des principaux points d'accord. Le choix de cet indicateur relatif à la proportion des agents dont les avancements autorisés sont à jour, permettra de suivre et de rendre compte du niveau de mise en œuvre de ce protocole. Cet indicateur prend en compte les agents ayant bénéficié d'un avancement jusqu'à l'année n-2, constaté par un acte à la fin de l'année n.

En 2024, la proportion des agents dont les avancements autorisés sont à jour se situait à 100%. Cette dynamique sera maintenue au cours des trois années à venir.

Le taux d'exécution du budget du ministère (hors dépenses de personnel et hors financement extérieur) a été retenu afin de mesurer la performance en lien avec la gestion des ressources financières et matérielles mises à la disposition du ministère. Au 31 décembre 2024, ce taux était de 72,14%. La cible visée est de 96% sur la période 2026-2028.

Pour renforcer les capacités institutionnelles du ministère, il a été recommandé que toutes les structures disposent d'un manuel de procédures. Au 31 décembre 2024, la proportion de structures disposant d'un manuel de procédures était de 71,42%. La cible visée est de 100% en 2027. En effet, avec l'adoption du nouvel organigramme, les structures doivent élaborer ou réviser leur manuel de procédures.

Pour assurer la visibilité des actions, la gestion des systèmes d'information et d'archivage des documents du ministère, le câblage et le renforcement des réseaux locaux des structures du ministère a été retenu comme indicateur d'effet. L'ambition est d'équiper 15 structures sur la période 2026-2028.

Le tableau 7.061 présente la matrice du cadre logique du programme 061.

Tableau n° 7.061 : matrice du cadre logique du programme 061

Programme/Objectifs	Définition (Formule de calcul)	Fréquence de parution	Niveau de désagrégation si possible	Sources de vérification	Risques	Structure responsable
Objectif stratégique : Renforcer les capacités stratégiques et opérationnelles du ministère						
Indicateur : Taux de performance globale des structures du MEBAPLN	Moyenne arithmétique de la performance des structures de premier niveau du MEBAPLN. Calcul : Somme des performances des structures divisée par le nombre de structures de premier niveau	Annuelle	Région	Rapport d'évaluation de la performance globale du MENAPLN	Crise sécuritaire et humanitaire, Crise sanitaire, Fronde sociale, Instabilité sociopolitique	DDII
Objectif Opérationnel 1 : Améliorer le pilotage stratégique des structures du MENAPLN						
Indicateur : Proportion des cadres de concertation statutaires tenus dans les délais dans l'année	Rapport entre le nombre de cadres de concertation (CASEM, cadre partenarial, MCS, CSD-EF) tenues dans les délais dans l'année et le nombre de cadres prévus par an, Calcul : Nombre de cadres de concertation (CASEM, cadre partenarial, MCS, CSD-EF) tenues dans les délais dans l'année divisé par le nombre de cadres prévus par an porté en pourcentage	Annuelle	National	Rapport d'activités consolidé, collecte administrative,	Crise sécuritaire et humanitaire, Crise sanitaire, Fronde sociale, Instabilité sociopolitique	DGESSION
Objectif opérationnel 2: Améliorer la planification et le suivi évaluation des activités						
Indicateur : Taux d'exécution physique du plan d'action du ministère	Moyenne des taux d'exécution physique des programmes budgétaires du ministère; Calcul : Somme des taux d'exécution physique des programmes budgétaires du ministère divisée par le nombre de programmes	Annuelle		Plan d'action de l'année n+1, Rapport d'activités, collecte administrative	Crise sécuritaire et humanitaire, Crise sanitaire, Fronde sociale,	DGESSION

AVANT-PROJET DE BUDGET 2026-2028

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT DE BASE, DE L'ALPHABETISATION ET DE LA PROMOTION DES LANGUES NATIONALES

Programme/Objectifs	Définition (Formule de calcul)	Fréquence de parution	Niveau de désagrégation si possible	Sources de vérification	Risques	Structure responsable
					Instabilité sociopolitique	
Objectif Opérationnel 3 : Assurer une gestion efficace et efficiente des ressources humaines du ministère.						
Indicateur : Proportion des agents dont les avancements autorisés sont à jour	Rapport entre le nombre d'agents ayant bénéficié d'un avancement et le nombre total d'agents devant bénéficier d'un avancement ; Calcul : Nombre d'agents ayant bénéficié d'un avancement jusqu'à l'année n-2 (circulaire du ministre de la fonction publique) dont l'avancement est constaté par un acte à la fin de l'année n, divisé par le nombre total d'agents devant bénéficier d'un avancement jusqu'à l'année n-2 et porté en pourcentage;	Annuelle	Sexe, Région	DRH/MENAPLN, Collecte administrative	Crise sécuritaire et humanitaire, Crise sanitaire, Fronde sociale, Instabilité sociopolitique	DRH
Objectif Opérationnel 4 : Assurer une gestion efficace des ressources matérielles et financières						
Indicateur : Taux d'exécution du budget (hors dépenses du personnel, hors financement extérieur)	Rapport entre le montant total base liquidé (hors dépenses de personnel, hors financement extérieur) et le montant global du budget (hors dépenses de personnel, hors financement extérieur), Calcul : Montant total base liquidé hors dépenses de personnel et hors financement extérieur divisé par montant global du budget hors dépenses de personnel et hors financement extérieur et porté en pourcentage	Annuelle		DGF/MEBAPLN, SI N@folo, collecte administrative	Fronde sociale	DGF
Objectif Opérationnel 5 : Améliorer la gestion des systèmes d'information et l'archivage des documents du ministère						
Indicateur : Nombre de structures bénéficiaires de travaux de câblage ou renforcement de réseaux locaux et raccordement au RESINA	L'ensemble des structures ayant bénéficié d'un équipement réseaux locaux à travers un nouveau câblage ou le renforcement d'un câblage existant Calcul : somme des structures ayant bénéficié d'un équipement réseaux locaux à travers un nouveau câblage ou le renforcement d'un câblage existant	Annuelle	National	Rapport d'activités de la DSI/MEBAPLN	Crise sécuritaire et humanitaire, Crise sanitaire Fronde sociale Instabilité sociopolitique et institutionnelle	DSI
Objectif Opérationnel 6 : Améliorer la visibilité des actions du ministère						
Taux de couverture médiatique des	-Rapport entre le nombre d'activités « phares » ayant	Annuelle	National	Rapport d'activités	Néant	DCRP

Programme/Objectifs	Définition (Formule de calcul)	Fréquence de parution	Niveau de désagrégation si possible	Sources de vérification	Risques	Structure responsable
activités « phares » du ministère	<p>bénéficier de couverture médiatique et le nombre d'activités « phares » dont la médiatisation est prévue (lancement de la rentrée scolaire, CASEM, MCS, revues CSD-EF, lancement des examens et concours scolaires, journée de l'enseignant, journées nationales des statistiques, Conseils de cabinet élargis aux structures centrales et déconcentrées, inauguration d'infrastructures éducatives, journée mondiale de l'alphabetisation, rencontres MENAPLN-collectivités territoriales, rencontres MENAPLN-ONG / AD)</p> <p>-Calcul : Nombre d'activités « phares » ayant bénéficié de couverture médiatique à l'année t divisé par le nombre d'activités « phares » dont la médiatisation est prévue à l'année t et porté en pourcentage</p>					
Objectif Opérationnel 7 : Assurer la reddition des comptes						
Nombre de comptes administratifs produits	C'est l'ensemble des comptes administratifs produits au titre du ministère	Annuelle	National	Rapport d'activités de la DSO/MEBAPLN		DSO

II. PRESENTATION DES CREDITS DU PROGRAMME 061

2.1. La synthèse des coûts du programme par action (milliers F CFA)

Tableau N°8.061: Récapitulatif du coût du programme 061 par action (en milliers de F CFA)

Libellé des actions du programme	Réalisé		En cours		Programmation					
	2024		2025		2026		2027		2028	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
06101: Pilotage et coordination des actions du ministère	722 705	152 640 499	135 750	2 554 432	145 828	1 063 234	145 828	1 069 331	145 828	1 076 226
06102: Planification, suivi-évaluation et statistiques sectoriels	-	987 913	-	404 000	30 000	866 834	30 000	866 940	30 000	879 826
06103: Gestion des ressources humaines	-	4 730 781	-	5 649 810	-	1 723 648	-	4 453 951	-	5 376 906
06104: Gestion des ressources matérielles et financières	65 142	2 232 055	363 308	1 900 248	966 000	3 466 624	966 000	3 166 647	1 526 000	4 116 023
0610x: Renforcement des capacités institutionnelles du ministère	4 721	61 794	1 000 000	620 587						
06105: Gestion des systèmes d'information et archivage					28 850	349 834	28 850	386 431	28 850	393 326

AVANT-PROJET DE BUDGET 2026-2028

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT DE BASE, DE L'ALPHABETISATION ET DE LA PROMOTION DES LANGUES NATIONALES

Libellé des actions du programme	Réalisé		En cours		Programmation					
	2024		2025		2026		2027		2028	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
06106: Communication et information (Gestion de la communication)	21 750	98 748	8 700	45 000	3 000	299 835	3 000	305 931	3 000	312 826
06107: Comptabilité de l'Ordonnateur	-	-	-	-	-	289 835	-	295 931	-	302 826
Total Programme	814 318	160 751 790	1 507 758	11 174 077	1 173 678	8 059 844	1 173 678	10 545 162	1 733 678	12 457 959

Source: SI N@folo

Les crédits alloués au programme 061 ont connu une baisse importante entre 2024 et 2025 passant de 161 à 11,17 millions dû au retrait de certains PTF. Cette tendance se poursuivra en 2026 avec une prévision de 8,06 millions. Ces ressources connaîtront une légère augmentation (12,46 millions) selon les prévisions de 2028. Une répartition selon les actions montre que « Pilotage et coordination des actions du ministère » avait absorbé près de 95% des ressources contre 0% pour « Gestion des systèmes d'information et archivage » en 2024.

Par ailleurs, l'action relative au renforcement des capacités institutionnelles du ministère a été supprimée dans la nouvelle maquette du programme pilotage en vigueur pour tous les ministères et institutions.

2.2. La synthèse des coûts du programme 061 par nature de dépense (en milliers F CFA)

Tableau n°9.061 : Récapitulatif du coût du programme par nature de dépense (milliers F CFA)

Nature de dépenses	Réalisé		En cours		Programmation					
	2024		2025		2026		2027		2028	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Dépenses ordinaires	-	159 131 721	-	10 043 819	-	6 927 166	-	9 378 484	-	10 451 281
Dépenses de personnel		153 950 027		7 332 092		3 069 254		5 836 137		6 800 462
Dépenses de biens et services		5 152 239		2 164 483		3 792 383		3 476 818		3 585 290
Dépenses de transferts courants		29 455		547 244		65 529		65 529		65 529
Dépenses en capital	814 318	1 620 069	1 507 758	1 130 258	1 173 678	1 132 678	1 173 678	1 166 678	1 733 678	2 006 678
Dépenses d'investissements exécutés par l'Etat	814 318	1 620 069	1 507 758	1 130 258	1 173 678	1 132 678	1 173 678	1 166 678	1 733 678	2 006 678
Etat	814 318	1 620 069	1 507 758	1 130 258	1 173 678	1 132 678	1 173 678	1 166 678	1 733 678	2 006 678
Subventions										
Prêts										
Transfert en capital										
TOTAL	814 318	160 751 790	1 507 758	11 174 077	1 173 678	8 059 844	1 173 678	10 545 162	1 733 678	12 457 959

Source: SI N@folo

AVANT-PROJET DE BUDGET 2026-2028

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT DE BASE, DE L'ALPHABETISATION ET DE LA PROMOTION DES LANGUES NATIONALES

Sur la période 2026-2028, les dépenses ordinaires en CP, enregistrent une hausse de 3,52 milliards de FCFA soit 51% des prévisions de 2026. Cette hausse est en grande partie liée aux dépenses de personnels qui ont augmenté de l'ordre de 3,73 milliards de FCFA, soit 122% de la prévision de 2026.

Au niveau des dépenses en capital, les prévisions de CP passent de 1,13 milliards en FCFA en 2026 à 2 milliards FCFA en 2028, soit une hausse de 874 millions de FCFA entre 2026 et 2028, représentant 77% de la prévision de 2026.

Dans l'ensemble, bien que la tendance des prévisions soit à la hausse sur la période 2026-2028, les besoins demeurent énormes tant en ce qui concerne les dépenses ordinaires que les dépenses en capital.

2.3. Les échéanciers des crédits de paiement associés aux autorisations d'engagement

Les échéanciers des CP associés aux AE du programme 061 sont présentés dans le tableau n°10.061.

Tableau n°10.061 : Échéanciers des CP associés aux AE du programme (milliers F CFA)

Action	Intitulé du projet d'invest	Coût global de l'investissement estimé (classe 2)	Montant cumulé des engagements antérieurs au 31 déc. 2024	Montant cumulé des paiements au 31 déc. 2024	Reste à payer	2025		AE à demander	CP restant	2026		2027		2028	
		AE													
		(a)	(b)	(c)	(d=b-c)	(e)	(f)	(g=a-(b+e))	(h=a-(c+f))	(i)	(j)	(k)	(l)	(m)	(n)
06101: Pilotage et coordination des actions du ministère	423 943	372 320	403 677	- 31 357	130 000	130 000	- 94 205	- 125 562	145 828	145 828	145 828	145 828	145 828	145 828	145 828
Assurer la coordination des activités de l'Education préscolaire, primaire et non formelle	408 115	372 320	403 677	- 31 357	130 000	130 000	- 94 205	- 125 562	130 000	130 000	130 000	130 000	130 000	130 000	130 000
Renforcer les capacités opérationnelles de l'ITS	4 528									4 528	4 528	4 528	4 528	4 528	4 528
Coordonner la mise en œuvre des actions du ministère	2 500									2 500	2 500	2 500	2 500	2 500	2 500
Évaluer la performance des structures du ministère	2 000									2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000
Assurer la veille juridique des	1 800									1 800	1 800	1 800	1 800	1 800	1 800

AVANT-PROJET DE BUDGET 2026-2028

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT DE BASE, DE L'ALPHABETISATION ET DE LA PROMOTION DES LANGUES NATIONALES

Action	Intitulé du projet d'invest	Coût global de l'investissement estimé (classe 2)	Montant cumulé des engagements antérieurs au 31 déc. 2024	Montant cumulé des paiements au 31 déc. 2024	Reste à payer	2025		AE à demander	CP restant	2026		2027		2028	
	interventions du ministère														
	Assurer le suivi de l'exécution et la coordination des activités du PDSEB	5 000								5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000
	06102: Planification, suivi-évaluation et statistiques sectoriels	30 000								30 000	30 000				
	Renforcer les capacités opérationnelles de la DGESS	30 000								30 000	30 000	30 000	30 000	30 000	30 000
	06104: Gestion des ressources matérielles et financières	204 300	65 142	69 935	- 4 793	363 308	105 808 000	-	-	966 000	684 000	966 000	684 000	1 526 000	1 524 000
	Équiper les nouvelles structures	204 300	65 142	69 935	- 4 793	363 308	105 808 000			220 000	218 000	220 000	218 000	220 000	218 000
	Réengager les dépenses sur exercice clos									21 000	21 000	21 000	21 000	21 000	21 000
	Construire des CEB/DP/DR et bâtiments administratifs									700 000	420 000	700 000	420 000	1 260 000	1 260 000
	Renforcer les capacités opérationnelles de la DMP									10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
	Renforcer les capacités opérationnelles de la BCMP									15 000	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000
	06105: Gestion des systèmes d'information et archivage									28 850	28 850	28 850	62 850	28 850	62 850
	Numériser les archives traitées du ministère									6 850	6 850	6 850	40 850	6 850	40 850
	Renforcer les capacités opérationnelles de la DSI									6 000	6 000	6 000	6 000	6 000	6 000
	Renforcer la performance et l'efficacité du système d'information du ministère									16 000	16 000	16 000	16 000	16 000	16 000
	06106: Renforcement des	500 000	-	-	-	1 000 000	500 000	- 500 000	-	3 000	3 000				

AVANT-PROJET DE BUDGET 2026-2028

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT DE BASE, DE L'ALPHABETISATION ET DE LA PROMOTION DES LANGUES NATIONALES

Action	Intitulé du projet d'invest	Coût global de l'investissement estimé (classe 2)	Montant cumulé des engagements antérieurs au 31 déc. 2024	Montant cumulé des paiements au 31 déc. 2024	Reste à payer	2025		AE à demander	CP restant	2026		2027		2028	
capacités institutionnelles du ministère															
	Construire des CEB/DP/DR et bâtiments administratifs	500 000			-	1 000 000	500 000	- 500 000	-						
	Renforcer les capacités opérationnelles de la DCRP									3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000
Total		1 158 243	437 462	473 612	- 36 150	1 493 308	106 438 000	- 594 205	- 125 562	1 173 678	891 678	1 173 678	925 678	1 733 678	1 765 678

Source : SI N@folo

Les autorisations d'engagement du programme se chiffrent à 437 462 FCFA avec un paiement cumulé de 473 612 FCFA, avec un reste à payer de 36 150 FCFA au 31 décembre 2025. Ces autorisations d'engagement concernent les actions 06101: Pilotage et coordination des actions du ministère (372 320) pour un paiement cumulé de 403 677 FCFA et l'action 06104 : Gestion des ressources matérielles et financières (65 142) pour un paiement cumulé de 69 935 FCFA. En 2025, le montant total des autorisations d'engagement du programme est de 1 493 308 celles des CP est de 106 438 000 avec une AE de 594 205 à rechercher.

Quant aux AE et CP de 2026 à 2028, elles sont de 1 163 678 et 873 678 par an.

2.4. Les opérateurs du programme 061

Tableau n°11.061 : Récapitulatif des crédits du programme 061 consacrés aux opérateurs ou catégories d'opérateurs par nature de dépenses (milliers F CFA)

Nature de dépenses	Réalisé		En cours		Programmation						
	2024		2025		2026			2027		2028	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
Dépenses de transferts courants											
Dépenses d'investissements exécutés par l'Etat											
Dépenses de transferts en capital											
TOTAL	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	

Source: SI N@folo

AVANT-PROJET DE BUDGET 2026-2028**MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT DE BASE, DE L'ALPHABETISATION ET DE LA PROMOTION DES LANGUES NATIONALES**

Le programme 061 ne dispose pas d'opérateurs ou catégories d'opérateurs.

Tableau n°12.061: récapitulatif des crédits du programme i consacrés aux opérateurs ou catégorie d'opérateurs par action (milliers F CFA)

Libelle des Actions	Réalisé		En cours		Programmation					
	2024		2025		2026				2027	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Total Programme	-	-	-	-	-		-	-	-	-

Source: SI N@folo

Le programme 061 ne dispose pas d'opérateurs ou catégories d'opérateurs.

2.5. Les transferts aux collectivités territoriales

Le tableau n°13 présente le récapitulatif des crédits du programme 161 consacrés aux collectivités territoriales par nature de dépenses

Tableau n°13.061 : récapitulatif des crédits du programme, transférés aux collectivités territoriales (milliers F CFA)

Actions de destination	Réalisé		En cours		Programmation			extrants attendus en 2025
	2024		2025		2026	2027	2028	

Il n'y a pas de transfert de ressources aux collectivités territoriales au titre du programme 061.

III. PLAFOND D'EMPLOI ET JUSTIFICATION DES COUTS DU PROGRAMME 061

III.1. Les dépenses de personnel de l'année 2026

Tableau n°14.061 : éléments justificatifs des dépenses de personnel du programme 061 de l'année 2026

	Emplois rémunérés du programme	Effectifs par catégorie d'emploi (a)			Coût prévisionnel par catégorie d'emploi (b)	Coûts moyens par catégorie d'emploi rémunéré (c = b/a)
		F	H	Total		
1	Fonctionnaires	191	243	433	1 626 255 430	
	Catégorie P	0	0	0	1 728 101	3 756 741
	Catégorie I	0	0	0	0	0
	Catégorie II	0	0	0	0	0
	Catégorie III	0	0	0	0	0
	Catégorie A	102	120	222	835 123 431	3 756 741
	Catégorie B	65	87	152	570 911 866	3 756 741
	Catégorie C	23	34	57	214 979 480	3 756 741
	Catégorie D	0	0	1	1 878 370	3 756 741
	Catégorie E	0	0	0	1 634 182	3 756 741
2	Contractuels	0	0	0	0	
	1 ^{ère} Catégorie	0	0	0	0	0
	2 ^{ème} Catégorie	0	0	0	0	0
	3 ^{ème} Catégorie	0	0	0	0	0
	4 ^{ème} Catégorie	0	0	0	0	0
	5 ^{ème} Catégorie	0	0	0	0	0
3	Temporaires	0	0	0	0	
TOTAL		191	243	433	1 626 255 430	

Sources : Budget programme 2025-2027, effectifs au 31/12/2024, SIGASPE au 28/04/2025 ; Tableau de bord pour le suivi des recrutements actualisé en mars 2025, DRH/MEBAPLN projection DPBEP 2026-2028.

L'effectif prévisionnel de 2026 est de 433 agents toutes catégories confondues dont 191 femmes. Avec la scission du MEBAPLN le programme 061 n'enregistre plus d'agent de catégorie P. Le budget prévisionnel pour la prise en charge des dépenses de personnel de ce programme, exercice 2026 s'élève à 1,63 milliards de F CFA.

Le tableau 15.061 présente la structure des dépenses de personnel au titre de l'année 2026.

Tableau n°15.061 : Structure des dépenses de personnel

Composantes des dépenses	Montant en F CFA
1. Salaires indiciaires	734 632 108
2. Salaires de base	0
3. Indemnités	772 168 404
4. Charges sociales	112 203 677
5. Autres dépenses de personnel	7 251 240
Total	1 626 255 430

Sources : Budget programme 2025-2027, effectifs au 31/12/2024, SIGASPE au 28/04/2025; Tableau de bord pour le suivi des recrutements actualisé en mars 2025, DRH/MEBAPLN projection DPBEP 2026-2028.

Sur une prévision de 1,63 milliards de FCFA des dépenses de personnel, la part des indemnités est de 47,48% et celle des salaires indiciaires de 45,17%. Les autres dépenses de personnel représentent 0,45% du montant total

III.2. Les dépenses de biens et services

Le tableau 16.061 présente la structure des dépenses de biens et services au titre de l'année 2026.

Tableau n°16.061 : structure des dépenses de biens et services

Articles	Libellés	Montant en milliers F CFA
60	Achats de biens	2 169 511
61	Acquisitions de services	1 051 040
62	Autres services	571 832
Total		3 792 383

Source : SI N@folo

Pour l'année 2026, les prévisions d'ABS s'établissent à 3,79 milliards de FCFA. Les achats de biens représentent plus de la moitié du montant prévisionnel.

III.3. Les dépenses de transferts courants

Le tableau 17.061 présente la structure des dépenses de biens et services au titre de l'année 2026.

Tableau n°17.061 : éléments justificatifs des dépenses de transferts courants

Paragraphes	Catégories de bénéficiaires	Montant par catégorie en milliers F CFA
632	Subventions aux entreprises publiques	16 570
633	Subventions aux entreprises privées	
634	Subventions aux institutions financières	
639	Subventions à d'autres catégories de bénéficiaires	13 000
641	Transferts aux établissements publics nationaux	
642	Transferts aux collectivités territoriales	
643	Transferts aux autres administrations publiques	
644	Transferts aux institutions à but non lucratif	
645	Transferts aux ménages	
646	Transferts aux autorités supranationales et contributions aux organisations internationales	
647	Transferts à d'autres budgets	35 959
648	Pensions de retraite des fonctionnaires et autres agents de l'Etat	
649	Autres transferts	
TOTAL		65 529

Source : SI N@folo

Le coût total alloué aux dépenses de transfert courant au titre de ce programme se chiffre à 65, 53 milliards de FCFA en 2025. Ce montant est reparti entre trois types de transfert courant à savoir les subventions aux entreprises publiques qui bénéficie de 54,9% des ressources allouées, suivi des subventions à d'autres catégories de bénéficiaires avec une part de 25,3% et des transferts à d'autres budget qui absorbe 19,8% des ressources financières.

V. III.4. Les dépenses d'investissements exécutés par l'Etat

Le tableau 18.061 met en relief les éléments justificatifs des dépenses d'investissement exécutés par l'Etat.

Tableau n°18.061 : éléments justificatifs des dépenses d'investissements exécutés par l'Etat

Dépenses d'investissements	Intitulé du projet d'investissements	Montant en milliers F CFA	
		Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
06101 : Pilotage et coordination des actions du ministère		145 828	145 828
<i>Ensemble DREPPNF</i>		130 000	130 000
<i>Parag: 231</i>	Renforcer les capacités opérationnelles de la Direction	7 500	7 500
<i>Parag: 241</i>	Renforcer les capacités opérationnelles de la Direction	55 270	55 270
<i>Parag: 242</i>	Renforcer les capacités opérationnelles de la Direction	45 850	45 850
<i>Parag: 243</i>	Renforcer les capacités opérationnelles de la Direction	8 400	8 400
<i>Parag: 244</i>	Renforcer les capacités opérationnelles de la Direction	12 980	12 980
1004000311:ITS		4 528	4 528

AVANT-PROJET DE BUDGET 2026-2028

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT DE BASE, DE L'ALPHABETISATION ET DE LA PROMOTION DES LANGUES NATIONALES

Dépenses d'investissements	Intitulé du projet d'investissements	Montant en milliers F CFA	
		Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<i>Parag: 241</i>	Renforcer les capacités opérationnelles de l'ITS	1 350	1 350
<i>Parag: 242</i>	Renforcer les capacités opérationnelles de l'ITS	1 828	1 828
<i>Parag: 243</i>	Renforcer les capacités opérationnelles de l'ITS	1 350	1 350
1006000311: SG		2 500	2 500
<i>Parag: 241</i>	Coordonner la mise en œuvre des actions du ministère	2 500	2 500
1012000311: DDII		2 000	2 000
<i>Parag: 243</i>	Évaluer la performance des structures du ministère	2 000	2 000
1024000311: DAJC		1 800	1 800
<i>Parag: 241</i>	Assurer la veille juridique des interventions du ministère	1 800	1 800
4001000311: SP/PDSEB		5 000	5 000
<i>Parag: 241</i>	Assurer le suivi de l'exécution et la coordination des activités du PDSEB	5 000	5 000
06102 : Planification, suivi-évaluation et statistiques sectorielles		30 000	30 000
1007000311: DGESS		30 000	30 000
<i>Parag: 241</i>	Renforcer les capacités opérationnelles de la DGESS	15 000	15 000
<i>Parag: 242</i>	Renforcer les capacités opérationnelles de la DGESS	15 000	15 000
06104 : Gestion des ressources matérielles et financières		966 000	684 000
1008000311: DGF		241 000	239 000
<i>Parag: 233</i>	Assurer le renforcement des capacités opérationnelles des structures	80 000	78 000
<i>Parag: 241</i>	Assurer le renforcement des capacités opérationnelles des structures	60 000	60 000
<i>Parag: 242</i>	Assurer le renforcement des capacités opérationnelles des structures	60 000	60 000
<i>Parag: 243</i>	Assurer le renforcement des capacités opérationnelles des structures	10 000	10 000
<i>Parag: 244</i>	Assurer le renforcement des capacités opérationnelles des structures	10 000	10 000
<i>Parag: 242</i>	Réengager les dépenses sur exercice clos	21 000	21 000
1010000311: DMP		10 000	10 000
<i>Parag: 241</i>	Renforcer les capacités opérationnelles de la DMP	5 000	5 000
<i>Parag: 242</i>	Prendre en charge les commissions d'attribution des marchés	5 000	5 000
1085000311: BCMP		15 000	15 000
<i>Parag: 241</i>	Renforcer les capacités opérationnelles de la BCMP	5 000	5 000
<i>Parag: 242</i>	Renforcer les capacités opérationnelles de la BCMP	5 000	5 000
<i>Parag: 243</i>	Renforcer les capacités opérationnelles de la BCMP	5 000	5 000
1802900311: Construction de Bâtiments administratifs (CEB, DPENA)		700 000	420 000
<i>Parag: 233</i>	Construire des CEB/DP/DR et bâtiments administratifs	700 000	420 000
06105: Gestion des systèmes d'information et archivage		28 850	28 850
1011000311: DAD		6 850	6 850
<i>Parag: 241</i>	Numériser les archives traitées du ministère	1 000	1 000
<i>Parag: 242</i>	Numériser les archives traitées du ministère	5 000	5 000
<i>Parag: 244</i>	Numériser les archives traitées du ministère	850	850
1013000311: DSI		22 000	22 000
<i>Parag: 241</i>	Renforcer les capacités opérationnelles de la DSi	6 000	6 000
<i>Parag: 242</i>	Renforcer la performance et l'efficacité du système d'information du	16 000	16 000

AVANT-PROJET DE BUDGET 2026-2028**MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT DE BASE, DE L'ALPHABETISATION ET DE LA PROMOTION DES LANGUES NATIONALES**

Dépenses d'investissements	Intitulé du projet d'investissements	Montant en milliers F CFA	
		Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
	ministère		
06106: Gestion de la communication		3 000	3 000
1005000311: DCRP		3 000	3 000
Parag: 242	Renforcer les capacités opérationnelles de la DCRP	3 000	3 000
Total		1 173 678	891 678

Source : SI N@folo

Les dépenses d'investissement bénéficient au titre de l'année 2026 d'une enveloppe globale de 891,66 millions de FCFA. Ces dépenses d'investissement se résument essentiellement au renforcement des capacités opérationnelles des structures, à la coordination de la mise en œuvre des actions du ministère, à l'évaluation de la performance des structures du ministère, au suivi de l'exécution et la coordination des activités du PDSEB, à la construction des CEB/DP/DR et bâtiments administratifs et au renforcement de la performance et l'efficacité du système d'information du ministère.

CONCLUSION

Sur la période 2026/2028, l'enveloppe globale allouée au programme 061 est de 31,063 milliards FCFA, soit un montant de 8,06 milliards FCFA pour l'année 2026, un montant de 10, 55 milliards de FCFA pour l'année 2024 et un montant de 12, 46 milliards de FCFA pour l'année 2025.

Les difficultés rencontrées dans la préparation et l'exécution budgétaire sont entre autres, le retard accusé dans la production des pièces justificatives par certains gestionnaires qui ne permet pas de disposer des ressources financières à temps pour la réalisation des activités, la faible maîtrise des innovations introduites dans le cadre du budget programme par les acteurs, le regroupement des marchés inter programmes budgétaires, le délai insuffisant accordé aux titulaires de marchés d'acquisition de matériels informatiques et la faible capacité financière des titulaires de marchés.

Le taux d'exécution financière hors dépense du personnel a évolué en dent de scie entre 2022 et 2024. Ce taux est de 80,21% en 2022, de 89,30% en 2023 et de 84,56 en 2024. Le niveau de réalisation des différents indicateurs du programme 061 est globalement satisfaisant au cours des trois dernières années.

LE PROGRAMME 126 « SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT DE L'ÉDUCATION DE BASE »

I. PRÉSENTATION DU PROGRAMME 126 « SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT DE L'ENSEIGNEMENT DE BASE »

1.1. Description du programme 126 « Soutien au développement de l'éducation de base »

Le programme 126, s'aligne avec les autres programmes opérationnels du MEBAPLN sur le l'Objectif spécifique (OS) 3.2 de la Politique nationale de Développement (PND) qui vise à « accroître l'offre et améliorer la qualité de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la formation en adéquation avec les besoins de l'économie. Cet objectif s'inscrit dans l'Axe 3 « consolider le développement du capital humain et la solidarité nationale » et dans le pilier 3 du Plan d'Action pour la Stabilisation et le Développement (PA-SD) « refonder l'État et améliorer la gouvernance ».

L'objectif général du programme 126 est d'assurer une gestion efficace et efficiente du **Compte d'Affectation Spéciale du Trésor « Fonds de Soutien au Développement de l'Education de base »**.

Cinq (05) actions sont retenues pour l'atteinte de cet objectif :

- 1) intervention à l'accès de l'éducation formelle ;
- 2) intervention à la qualité de l'éducation formelle ;
- 3) intervention à l'Education non formelle et à la promotion des langues nationales ;
- 4) intervention à l'Amélioration des conditions d'enseignement et de la vie scolaire ;
- 5) intervention au Pilotage et soutien aux services du Ministère.

1.2. Les principaux indicateurs du programme

Le tableau n°6.126 présente les principaux indicateurs du programme 126 assortis de cibles.

Tableau n°6.126 : Principaux indicateurs du programme 126 assortis de cibles

Objectifs	Indicateurs	Référence		2025	Valeurs cibles			Responsables
		Unité	2024		2026	2027	2028	
Objectif stratégique : Assurer une gestion efficiente du CAST/FSDEB	Taux d'exécution de l'intervention aux programmes	%	58,54	90	90	90	90	DGF
Action 12601 : Intervention à l'accès de l'éducation formelle								

AVANT-PROJET DE BUDGET 2026-2028

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT DE BASE, DE L'ALPHABETISATION ET DE LA PROMOTION DES LANGUES NATIONALES

Objectifs	Indicateurs	Référence		2025	Valeurs cibles			Responsables
		Unité	2024		2026	2027	2028	
Objectif Opérationnel : Améliorer le taux d'absorption des ressources du programme accès de l'éducation formelle	Taux d'exécution financière des ressources allouées au programme accès de l'éducation formelle	%	43,57	75	75	75	75	DGF
Action 12602 : Intervention à la qualité de l'éducation formelle								
Objectif Opérationnel : Améliorer le taux d'absorption des ressources du programme qualité de l'éducation formelle	Taux d'exécution financière des ressources allouées au programme qualité de l'éducation formelle	%	56,09	90	90	90	90	DGF
Action 12603 : Intervention à l'Education non formelle et à la promotion des langues nationales								
Objectif opérationnel : Améliorer le taux d'absorption des ressources du programme qualité de l'éducation non formelle	Taux d'exécution financière des ressources allouées au programme qualité de l'éducation non formelle	%	95,12	100	100	100	100	DGF
Action 12604 : Intervention au Pilotage et soutien aux services du Ministère								
Objectif opérationnel : Améliorer le taux d'absorption des ressources du programme pilotage et soutien aux services de l'éducation formelle et non formelle	Taux d'exécution financière des ressources allouées au programme pilotage et soutien aux services de l'éducation formelle et non formelle	%	55,45	90	95	95	95	DGF
Action 12605 : Intervention à l'Amélioration des conditions d'enseignement et de la vie scolaire								
Objectif Opérationnel : Améliorer le taux d'absorption des ressources du programme Amélioration des conditions d'enseignement et de la vie scolaire	Taux d'exécution financière des ressources allouées au programme Amélioration des conditions d'enseignement et de la vie scolaire	%		90	90	90	90	DGF

AVANT-PROJET DE BUDGET 2026-2028

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT DE BASE, DE L'ALPHABETISATION ET DE LA PROMOTION DES LANGUES NATIONALES

Tableau n° 7.126 : matrice du cadre logique des programmes

Nom de l'indicateur	Définition (Formule de calcul)	Fréquence de parution	Niveau de désagrégation si possible	Source de vérification	Risques	Structure responsable de la production
Programme 126 : Soutien au développement de l'éducation de base						
Objectif stratégique : Assurer une gestion efficiente du CAST/FSDEB						
Taux d'exécution de l'intervention aux programmes	Moyenne des taux d'exécution des interventions dans les quatre programmes. Calcul : Somme des taux d'exécution des cinq programmes divisée par cinq	Annuelle	Province	- RSF ; - Revue budgétaire - SI N@FOLO, - Collecte administrative	- Insécurité ; - Retard des avis des PTF sur les documents de programmation (PA et ses annexes), de rapportage et de suivi évaluation du PSDEBS ; - Retard des annonces de financement ; - Retard et/ou non-satisfaction des engagements pris entre le Gouvernement et les PTF ; - Instabilité du système de gestion la dépense publique (SI N@FOLO), - Faible capacité technique des acteurs à mettre en œuvre les activités, - Retard de la révision du budget	DGF
Objectif Opérationnel : Améliorer le taux d'absorption des ressources du programme accès à l'éducation formelle						
Taux d'exécution financière des ressources allouées au programme accès à l'éducation formelle	Rapport entre les ressources exécutées du programme accès et les ressources allouées au programme. Calcul : Montant exécuté divisé par le montant alloué	Annuelle	Province	- RSF ; - Revue budgétaire - SI N@FOLO, - Collecte administrative	- Retard de signature des conventions et des contrats de prestations, - Changement des sites de réalisation des infrastructures éducatives ; - Multiples incidents et avenant d'exécution - Faible capacité technique et financière des prestataires	DGF
Objectif Opérationnel : Améliorer le taux d'absorption des ressources du programme qualité de l'éducation formelle						
Taux d'exécution financière des ressources allouées au programme qualité à l'éducation formelle	Rapport entre les ressources exécutées du programme qualité et les ressources allouées au programme. Calcul : Montant exécuté divisé par le montant alloué	Annuelle	Province	- RSF ; - Revue budgétaire - SI N@FOLO, - Collecte administrative	- Insécurité ; - Faible capacité technique des structures bénéficiaires des ressources à exécuter les dépenses ; - Retard d'exécution des contrats de prestations,	DGF
Objectif Opérationnel : Améliorer le taux d'absorption des ressources du programme Education non formelle et promotion des langues nationales						
Taux d'exécution financière des ressources allouées au programme Education non formelle et promotion des langues nationales	Rapport entre les ressources exécutées du programme Education non formelle et promotion des langues nationales et les ressources allouées au programme. Calcul : Montant exécuté divisé par le	Annuelle	Province	- RSF ; - Revue budgétaire - SI N@FOLO, - Collecte administrative	- Insécurité ; - Faible capacité technique des structures bénéficiaires des ressources à exécuter les dépenses ; - Retard d'exécution des	DGF

AVANT-PROJET DE BUDGET 2026-2028
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT DE BASE, DE L'ALPHABETISATION ET DE LA PROMOTION DES LANGUES NATIONALES

Nom de l'indicateur	Définition (Formule de calcul)	Fréquence de parution	Niveau de désagrégation si possible	Source de vérification	Risques	Structure responsable de la production
	montant alloué					
Objectif Opérationnel : Améliorer le taux d'absorption des ressources du programme pilotage et soutien aux services du Ministère						
Taux d'exécution financière des ressources allouées au programme pilotage et soutien aux services du Ministère	Rapport entre les ressources exécutées du programme pilotage et soutien aux services de l'éducation formelle et non formelle et les ressources allouées au programme. Calcul : Montant exécuté divisé par le montant alloué	Annuelle	Province	- RSF ; - Revue budgétaire - SI N@FOLO, Collecte administrative	- Insécurité ; - Faible capacité technique des structures bénéficiaires des ressources à exécuter les dépenses ; Retard d'exécution des;	DGF
Objectif Opérationnel : Améliorer le taux d'absorption des ressources du programme Amélioration des conditions d'enseignement et de la vie scolaire						
Taux d'exécution financière des ressources allouées au programme Amélioration des conditions d'enseignement et de la vie scolaire	Rapport entre les ressources exécutées du programme Amélioration des conditions d'enseignement et de la vie scolaire et les ressources allouées au programme. Calcul : Montant exécuté divisé par le montant alloué	Annuelle	Province	- RSF ; - Revue budgétaire - SI N@FOLO, - Collecte administrative	- Insécurité ; - Faible capacité technique des structures bénéficiaires des ressources à exécuter les dépenses ; - Retard d'exécution des contrats de prestations	DGF

Le taux d'exécution budgétaire est mensuellement, trimestriellement et annuellement suivi. Il représente la proportion du montant liquidé sur la dotation totale de l'année.

Le principal risque serait le retard de stabilisation du budget du programme et des activités de réalisation des infrastructures éducatives au regard non seulement de l'incertitude des financements du CAST/FSDEB à moyen terme mais également de la lourdeur des procédures de passation des marchés des conventions avec les agences de la maîtrise d'ouvrage délégué

II. PRÉSENTATION DES CREDITS DU PROGRAMME 126

II.1. La synthèse des coûts du programme par action (milliers F CFA)

Tableau N°8.061: Récapitulatif du coût du programme 061 par action (en milliers de F CFA)

Libellé des actions du programme	Réalisé		En cours		Programmation					
	2024		2025		2026		2027		2028	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
12601: Intervention à l'accès de l'éducation formelle	650 196	1 698 226	564 846	864 846	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000

AVANT-PROJET DE BUDGET 2026-2028

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT DE BASE, DE L'ALPHABETISATION ET DE LA PROMOTION DES LANGUES NATIONALES

Libellé des actions du programme	Réalisé		En cours		Programmation			
	2024		2025		2026		2027	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
12602: Intervention à la qualité de l'éducation formelle	7 986	635 590		605 783		300 000		300 000
12603: Intervention à l'Éducation non formelle et à la promotion des langues nationales		1 676 188		591 211		300 000		300 000
12604: Intervention au pilotage et soutien aux services du Ministère		605 204		438 160		200 000		200 000
12605: Intervention à l'Amélioration des conditions d'enseignement et de la vie scolaire	-	-	-	-	-	200 000		200 000
Total Programme	658 182	4 615 209	564 846	2 500 000	1 000 000	2 000 000	1 000 000	2 000 000

Source: SI N@folo

En 2026 , les prévisions budgétaires du CAST/FSDEB se chiffrent à 2 milliards de F CFA. Ce montant prend en compte les annonces des PTF-FC à hauteur de 462,93 millions de FCFA et l'estimation du report de solde en fin d'exercice 2025 à hauteur de 1,54 milliards de F CFA.

La synthèse des coûts du programme par nature de dépense (milliers F CFA.) se présente dans le tableau ci-dessous.

II.2. La synthèse des coûts du programme 126 par nature de dépense (en milliers F CFA)

Tableau n°9.126 : Récapitulatif du coût du programme par nature de dépense (milliers F CFA)

Nature de dépenses	Réalisé		En cours		Programmation			
	2024		2025		2026		2027	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Dépenses ordinaires	-	3 620 835	-	1 935 154	-	1 100 000	-	1 100 000
Dépenses de personnel								
Dépenses de biens et services		1 906 928		1 643 943		1 000 000		1 000 000
Dépenses de transferts courants		1 713 907		291 211		100 000		100 000
Dépenses en capital	583 586	994 373	564 846	564 846	1 000 000	900 000	1 000 000	900 000
Dépenses d'investissements exécutés par l'Etat	583 586	885 957	564 846	564 846	1 000 000	900 000	1 000 000	900 000
Etat					1 000 000	900 000	1 000 000	900 000
Subventions		108 416						
Prêts								
Transfert en capital								
TOTAL	583 586	4 615 209	564 846	2 500 000	1 000 000	2 000 000	1 000 000	2 000 000

Source: SI N@folo

II.3. Les échéanciers des crédits de paiement associés aux autorisations d'engagement

Les échéanciers des CP associés aux AE du programme 126 sont présentés dans le tableau ci-dessous.

II.4. Les opérateurs du programme

Tableau n°11.126 : Récapitulatif des crédits du programme 126 consacrés aux opérateurs ou catégories d'opérateurs par nature de dépenses (milliers F CFA)

Nature de dépenses	Réalisé		En cours		Programmation					
	2024		2025		2026		2027		2028	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Dépenses de transferts courants		1 614 090		-	0	0	0	0	0	0
Dépenses d'investissements exécutés par l'Etat										
Dépenses de transferts en capital										
TOTAL	-	1 614 090	-	-	-	-	-	-	-	-

Source: SI N@folo

Pour l'exercice 2026, il n'est pas prévu le transfert de ressources pour le FONAENF.

Tableau n°12.126 : Récapitulatif des crédits du programme 126 consacrés aux opérateurs ou catégorie d'opérateurs par action (milliers F CFA)

Libelle des Actions	Réalisé		En cours		Programmation					
	2024		2025		2026		2027		2028	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Action 12603 : Intervention à l'Éducation non formelle et promotion des langues nationales		1 614 090								
Total Programme		1 614 090	-	-	-	-	-	-	-	-

Source: SI N@folo

II.5. Les dépenses de biens et services

Tableau n°16.126 : Structures des dépenses de biens et services

Articles	Libellés	Montant en milliers F CFA
60	Achats de biens	
61	Acquisitions de services	400 000
62	Autres services	600 000
Total		1 000 000

Source :SI N@folo

II.6 Les dépenses de transferts courants

Tableau n°17.126 : Eléments justificatifs des dépenses de transferts courants

Paragraphes	Catégories de bénéficiaires	Montant par catégorie en milliers F CFA
632	Subventions aux entreprises publiques	
633	Subventions aux entreprises privées	
634	Subventions aux institutions financières	
639	Subventions à d'autres catégories de bénéficiaires	
641	Transferts aux établissements publics nationaux	
642	Transferts aux collectivités territoriales	
643	Transferts aux autres administrations publiques	
644	Transferts aux institutions à but non lucratif	
645	Transferts aux ménages	100 000
646	Transferts aux autorités supranationales et contributions aux organisations internationales	
647	Transferts à d'autres budgets	
648	Pensions de retraite des fonctionnaires et autres agents de l'Etat	
649	Autres transferts	
TOTAL		100 000

Source :SI N@folo